



CONSEIL GENERAL DES ALPES-MARITIMES

**ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE
DU 18 DECEMBRE 2009**

PROCES-VERBAL

BUDGET PRIMITIF 2010

Etaient absents ou représentés (matin) :

- Mme Marie-José BANDECCHI (pouvoir à M. MARY)
- M. Henri LEROY (pouvoir à M. GINESY)
- M. David LISNARD (pouvoir à M. CIOTTI)
- M. Philippe TABAROT
- M. Gérard SPINELLI
- M. René VESTRI

Suspension de séance de 13 H 08 à 14 H 43

Etaient absents ou représentés (après-midi) :

Etaient absents ou représentés :

- M. Noël ALBIN (absent à partir de 18h20)
- Mme Marie-José BANDECCHI (pouvoir à M. MARY)
- M. Fernand BLANCHI
- M. Maxime COULLET (pouvoir au Pr GILLY)
- Dr Alain FRERE (pouvoir à M. MASCARELLI)
- M. Benoît KANDEL
- M. Henri LEROY (pouvoir à M. GINESY)
- M. David LISNARD (pouvoir à M. CIOTTI)
- M. Gilbert MARY (pouvoir à Mme GIUDICELLI à partir de 15h30)
- M. Gérard SPINELLI
- M. Patrick TAMBAY
- M. Francis TUJAGUE (pouvoir à M. ALBIN à partir de 16h30)
- M. René VESTRI
- M. Jacques VICTOR (absent à partir de 18h20)
- M. Raymond VINCIGUERRA (pouvoir à M. CUTURELLO)

L'an deux mille neuf, le 18 décembre, le conseil général s'est réuni dans la salle des délibérations, pour la tenue de sa réunion consacrée au budget primitif 2010.

La séance est ouverte à 9 h 43 sous la présidence de M. Eric CIOTTI.

M. Le Président.- Mes chers collègues, je vous remercie de prendre place.

Je déclare ouverte cette séance budgétaire du 18 décembre 2009 qui vise essentiellement à vous proposer l'approbation du budget primitif pour l'année 2010.

Je passe tout de suite la parole à Melle Caroline MURRIS, qui a été désignée secrétaire de séance, pour procéder à l'appel des membres de notre assemblée.

Melle Caroline MURRIS procède à l'appel des membres du conseil général.

Melle MURRIS.- Le quorum est atteint, M. le Président.

M. Le Président.- Merci Melle MURRIS.

Je tiens, préalablement à l'ouverture de notre séance, à saluer les élèves des classes de 3^{ème} du collège Pablo Picasso qui assistent aujourd'hui à notre séance budgétaire, je leur souhaite la bienvenue. Nous avons doté le collège Pablo Picasso récemment d'un magnifique gymnase, c'est un collège qui est rénové. Je leur adresse tous mes vœux de succès et de belle scolarité dans cet établissement en leur disant toute la chance qu'ils ont à la fois d'être dans cet établissement et d'avoir un conseiller général maire de l'excellence de notre collègue GUMIEL.

Mes chers collègues, voici un an, jour pour jour, vous m'avez confié l'honneur et la responsabilité de présider aux destinées de cette belle et grande maison pour succéder à Christian ESTROSI. Je veux vous dire combien chaque jour de cette année a été pour moi exaltant tellement ce mandat est tout aussi exigeant que passionnant. Je mesure la confiance que vous m'avez accordée à la hauteur des difficultés qu'ensemble nous avons eu à surmonter au cours de cette année.

Notre collectivité a été confrontée, en effet, à la pire crise de son histoire. Dans cette situation, nous avons fait face et je veux vous en remercier collectivement. Aujourd'hui, nous abordons notre budget 2010 dans un contexte non pas exagérément optimiste mais en tout cas beaucoup moins préoccupant. Ce budget que j'ai l'honneur de vous présenter s'associe d'abord à une méthode. Face à la crise, nous avons le devoir de nous adapter, et de nous engager. Nous avons déjà pris beaucoup de décisions, beaucoup de décisions courageuses, nous continuerons. Nous avons fait preuve de solidarité, nous continuerons. Nous avons fait preuve de courage, nous continuerons.

Ce budget engagera aussi la transition vers des évolutions indispensables que vont connaître les collectivités territoriales de notre pays. Face à ces évolutions qui s'annoncent, je vous invite tout simplement à l'audace ; de l'audace, de l'audace, toujours de l'audace. Je vous invite aussi à vous engager dans ce mouvement de réforme territoriale en tournant tout simplement le dos à tous les immobilismes, à tous les conservatismes, à tous les corporatismes.

Ne nous trompons pas de combat. Nous ne sommes pas détenteurs de sièges inamovibles mais dépositaires de la confiance du peuple. Cette réforme de bon sens, voulue par le président de la République, apportera ce renouveau et cette simplification de la démocratie locale que nos concitoyens non seulement appellent de leurs vœux mais aujourd'hui exigent de nous.

Dans ce contexte, j'ai souhaité fixer un cadre très précis à la maquette budgétaire que je vous propose :

- une fiscalité zéro
- une progression nulle des dépenses de fonctionnement
- une amélioration de notre autofinancement au service de l'investissement et donc au service de l'emploi
- et enfin une limitation du recours à l'endettement

Une augmentation zéro de la fiscalité en premier lieu.

En 2009, vous le savez, la crise nous a contraints à mettre un terme à l'exceptionnelle modération fiscale dont notre collectivité avait bénéficié depuis 1997. Oui, nous avons été contraints à solliciter davantage les entreprises et les ménages de notre département. Je tiens à assumer ce choix douloureux, totalement et personnellement. Après et avec une baisse des droits de mutation qui avoisinera en 2009 près de 110 M€, soit une baisse de l'ordre de 33 %, nous n'avions hélas pas d'autre choix, ni d'autre solution sauf à décider de couper les moteurs de l'économie locale en période de crise. Cet ajustement difficile ayant été effectué, nous ne solliciterons naturellement plus le contribuable départemental, c'est notre décision, c'est notre engagement aujourd'hui. Nous renouons cette année avec une fiscalité zéro qui a été la marque de cette institution depuis 1997, notant même une diminution intervenue en 2001 de l'ordre de 12,5 %, très exactement équivalente à l'augmentation des taux que nous avons décidée pour l'année 2009. De 1997 à aujourd'hui, la baisse annulant l'augmentation, notre fiscalité est demeurée totalement stable.

Deuxième élément : une progression nulle de nos dépenses de fonctionnement.

Pour cela, mes chers collègues, un effort d'une ampleur exceptionnelle sera de nouveau demandé aux services de notre collectivité et aux partenaires du conseil général, pour réduire très fortement nos dépenses de fonctionnement courant. Déjà en 2009, au cours de cet exercice budgétaire, nous avons pu stabiliser le montant de nos dépenses de fonctionnement malgré la croissance importante voire très importante de nos dépenses sociales à caractère obligatoire. Gouverner c'est choisir, il nous appartiendra donc de faire les choix les plus justes et les plus pertinents.

Un budget juste vise à l'utilisation la plus pertinente, la plus rationnelle de chaque euro d'argent public, et qui appartient au contribuable départemental. La maîtrise des dépenses de fonctionnement passe par des engagements très précis, très exigeants que je vous demanderai de suivre au cours de ce nouvel exercice budgétaire.

D'abord, la diminution des dépenses consacrées à nos moyens généraux, c'est-à-dire tout simplement le train de vie de notre maison, sera de 15 % en 2010.

La diminution de nos dépenses de communication atteindra 14 %, après une baisse de 15 % en 2009. En deux exercices budgétaires, la baisse de nos dépenses dans ce secteur s'élèvera donc à moins 30 %.

Celles du protocole seront diminuées de 34 % dans ce budget, après une baisse de 15 % en 2009. En deux exercices budgétaires, cela représente une diminution de nos dépenses de protocole de l'ordre de 50 %.

La diminution de nos effectifs ensuite : nos services comptent aujourd'hui 200 agents de moins qu'au 1^{er} janvier de l'année 2009. Je vous propose de continuer en 2010 cet effort exceptionnel par la suppression de 100 postes supplémentaires en ne remplaçant qu'un départ à la retraite sur deux des fonctionnaires territoriaux. 100 emplois de moins représentent 4 M€ de moins pour notre budget, vous voyez l'effort qui a été accompli, vous mesurez aussi celui qu'il convient encore d'accomplir. Cela est possible et le sera encore sans altérer la qualité du service public que nous rendons à nos concitoyens, grâce à l'augmentation de la productivité de nos services. Et comment en serait-il autrement avec notamment la généralisation des technologies de l'information et de la communication dont sont désormais dotés tous nos agents, tous nos services ? Comment pourrait-on avoir le même nombre de fonctionnaires qu'il y a cinq ou dix ans alors qu'aujourd'hui grâce aux techniques informatiques de numérisation notamment, un seul fonctionnaire administratif rédige des milliers de courriers, gère des dizaines de milliers de dossiers sociaux ? On peut donc y

parvenir sans traumatisme pour notre personnel et bien entendu sans licenciement car la loi ne nous y autorise pas, si tant est que l'on ait eu cette idée ; des ajustements seront trouvés dans les services qui ont des marges d'action, ce ne sera pas une mesure brutale, générale. Le un sur deux ne s'appliquera bien sûr pas à tous les services, les services sociaux sous tension notamment seront épargnés par cette disposition, tout au moins la partie qui est la plus mobilisée. Mais nous veillerons à adapter les effectifs aux besoins et aux missions qu'ils accomplissent. Nous nous y emploierons comme nous l'avons fait cette année, sans traumatisme, dans la sérénité, avec ce seul souci d'adapter nos moyens à l'importance de notre mission.

La réduction du parc automobile continuera ; celle qui a été amorcée en 2009 avec la suppression de 100 véhicules sera complétée par une nouvelle suppression, un nouvel effort que je demanderai aux services pour diminuer notre parc automobile de 50 véhicules supplémentaires.

Troisième élément de cette maquette budgétaire, l'amélioration de notre autofinancement au service de l'investissement et de l'emploi.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement, que j'évoquais à l'instant, constitue une exigence première, une ardente obligation pour accroître la part d'autofinancement de nos dépenses d'investissement. Là encore, je le dis, cette dépense d'investissement est celle qui crée l'emploi, celle que nous devons préserver, protéger et sauvegarder.

Une fois le service de la dette assuré, l'autofinancement net de ce budget s'établira à un peu plus de 78 M€ alors qu'il était de 65 M€ au budget 2009 ; nous retrouvons donc des marges de manœuvre, avec une augmentation de cet autofinancement de près de 20 %. C'est l'indicateur le plus palpable, le plus pertinent pour démontrer que le cœur du cyclone de la crise se dissipe et que notre maison retrouve cette année et va retrouver au cours des exercices budgétaires à venir des marges de manœuvre importantes.

Enfin, une limitation du recours à l'endettement.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement et la forte évolution de l'autofinancement que je viens d'évoquer limiteront en 2010 le recours à l'emprunt. En 2009, nous avons voté un emprunt de 234 M€ ; pour 2010, le volume nécessaire d'emprunt sera de l'ordre de 185 M€ soit une diminution de plus de 22 %. La part de l'investissement financée par emprunt passera donc de 58 % en 2009 à 55 % en 2010.

Je vous propose également, mes chers collègues, que nous continuions dans la voie de la rationalisation et de la mutualisation de nos services en nous associant avec d'autres collectivités. Vous le savez, c'est un chantier que j'ai ouvert, auquel je crois beaucoup, cette nécessité, cette obligation même d'additionner nos forces avec nos partenaires, de nous regrouper pour faire tout simplement des économies d'échelle et pour faire en sorte que, là aussi, nous puissions rendre l'argent public plus efficient en gommant les doublons, en gommant les missions que chacun réalisait un peu dans son coin isolé, tout simplement en nous regroupant.

Rationalisation d'abord : je souhaite désormais, et ce sera un cap très précis de cet exercice budgétaire, que nos missions soient directement accomplies par le conseil général. C'est pour cela qu'en 2009 j'ai souhaité la dissolution de plusieurs organismes : l'ADEM d'abord (l'Agence départementale de la danse et de la musique), l'association d'économie montagnarde, l'IFESEC, le syndicat mixte Sophia Alpes-Maritimes, le syndicat mixte de la basse vallée du Var ont été dissous ou sont en voie de l'être dans les semaines ou dans les jours qui viennent. Cette suppression d'organismes satellites au conseil général représentera en 2010 une économie de 1,5 M€.

C'est pourquoi je souhaite aller encore plus loin en 2010 en regroupant et en rationalisant nos interventions dans le secteur du tourisme ou de l'économie à travers le CRT, les Gîtes de France ou l'UDOTSI, organismes pour lesquels nous intervenons systématiquement à des niveaux très élevés, pour un montant de 300 000 € d'économie supplémentaire ; nous avons un organisme dédié à la promotion touristique qui est le CRT, nous n'avons plus de raison d'en avoir plusieurs.

Mutualisation ensuite. Les démarches de mutualisation engagées avec la communauté urbaine Nice Côte d'Azur, notamment en matière de transports, s'amplifieront. Vous le savez, nous avons nommé, avec Christian ESTROSI, un directeur unique à la tête de nos services respectifs des transports, de l'autorité organisatrice des transports urbains de la communauté urbaine et de l'autorité organisatrice des transports interurbains départementaux. Mme Yvette LARTIGAU dirige désormais ces deux services avec une mission précise : faire des économies, additionner nos forces, regrouper des lignes tout en rendant un meilleur service et nous aurons, vous le verrez tout à l'heure dans le rapport sur les transports, des chantiers extrêmement importants à ouvrir et à engager en la matière au cours de l'année 2010.

Nous le ferons également avec le SDIS, et je le dis devant mon ami Pierre-Guy MORANI. Il a pris hier une décision grave, lourde de conséquences, il a voulu manifester la difficulté tout simplement qu'il y a aujourd'hui à diriger cet établissement public présidé de droit par le président du conseil général ; après que Pierre-Guy MORANI m'a remis sa délégation de président du conseil d'administration du SDIS, je veux dire combien j'ai apprécié la mission qu'il a conduite, combien elle a été nourrie par le dévouement, la passion, combien il a pu apporter des réponses concrètes à des situations de crise au SDIS. Pierre-Guy MORANI a voulu lancer un message d'alerte qui traduit la difficulté de la situation des SDIS de France, comme nous en avons débattu la semaine dernière à l'Assemblée nationale. Il est vrai que nous assistons à une explosion des coûts, que s'imposent une exigence et une impérative obligation de qualité des secours rendus par les SDIS, et cette dernière n'est pas négociable. En tout état de cause, je veux dire à Pierre-Guy MORANI combien nous lui sommes tous reconnaissants pour le travail qu'il a accompli. Je prendrai mes responsabilités de président du SDIS et notamment, dans le cadre que je soulignais, pour avancer dans une plus grande mutualisation entre les services du SDIS et ceux du conseil général.

Mes chers collègues, un budget juste c'est aussi un budget qui sait privilégier les dépenses d'avenir. Elles s'organiseront autour de deux grands axes fondamentaux : la solidarité humaine et la solidarité territoriale.

La solidarité humaine d'abord.

C'est la première des missions d'un conseil général, la plus exigeante, celle qui nécessite une mobilisation de tous les instants, celle qui ne supporte pas la négligence, l'erreur ou l'absence de moyens.

La mission d'action sociale et de lutte contre les exclusions se place au cœur de nos compétences mais aussi au cœur de nos préoccupations. Globalement, ce sont 494 M€, soit un record absolu dans l'histoire du conseil général des Alpes-Maritimes, qui seront inscrits au budget 2010 pour les missions sociales. Cette hausse très importante de 4,5 % des crédits sociaux est particulièrement représentative de notre engagement envers les plus fragiles :

- + 10 % pour les personnes handicapées
- + 6,5 % pour leur maintien à domicile
- + 9,5 % pour les personnes âgées
- + 7 % pour les dispositifs d'insertion au travers du RSA
- + 1 % pour la protection de l'enfance

En matière de logement, mise en place du prêt à taux zéro dès le 1^{er} janvier, soit une aide en apport personnel de 15 000 € pour tous les primo-accédants qui bénéficient d'un prêt à taux zéro de l'État ; c'est une aide extrêmement importante, extrêmement conséquente.

Cette solidarité humaine s'inscrira naturellement dans les grands schémas que nous avons approuvés ensemble, quasiment unanimement ou quasiment systématiquement à l'unanimité. Schéma gérontologique, schéma de protection de l'enfance, schéma du handicap. Ces plans pluriannuels, ces schémas, vous le savez, sont tous animés et marqués par l'exigence de prendre en compte, avec la responsabilité qui s'impose à tous, toutes les situations de détresse.

Second axe de notre politique départementale en 2010 : la solidarité territoriale.

Solidarité humaine, solidarité territoriale. Cette solidarité territoriale n'a qu'un objectif : relever les défis de l'attractivité et de la compétitivité de notre territoire en tous points et en tous lieux du département. N'importe quel citoyen des Alpes-Maritimes, qu'il réside dans la plus petite commune du département ou qu'il réside dans sa capitale, doit bénéficier des mêmes droits, des mêmes services et des mêmes moyens. Bien sûr cela a un coût mais ce coût répond à une exigence, cette exigence qui fonde aussi l'essence même d'un conseil général, cette solidarité départementale.

Notre département est riche de sa diversité ; il conjugue des territoires, des zones très différentes, très diverses : un littoral très peuplé, une immense zone de montagne, 95 % du territoire sur lequel ne réside que 5 % de la population. Notre département a cette exceptionnelle particularité qui fait sa richesse, cette addition de la mer et de la montagne, mais cette diversité doit s'accompagner d'une exigence, celle de l'unicité des politiques. C'est pourquoi ce budget, et notre majorité l'a voulu ainsi, maintiendra à un niveau exceptionnellement élevé le montant des aides octroyées aux communes, aux collectivités et aux établissements publics de notre département.

Depuis plusieurs années, le département accorde sa priorité aux dépenses d'investissement, lesquelles ont crû considérablement à partir de 2003, sous la présidence de Christian ESTROSI. Sur la période 2003-2008, plus de 2 055 M€ ont été investis dans les Alpes-Maritimes, plaçant par là même notre conseil général au premier rang des départements de France en matière d'investissement. En 2009, notre collectivité a décidé de soutenir l'emploi et l'activité économique par le maintien d'un niveau élevé et record d'investissement : 400 M€ au travers de la mise en place de notre plan de relance départemental. Le budget 2010 permettra la poursuite des engagements pris par le département dans le cadre du plan de relance. Les opérations retenues continueront à s'exécuter et, pour la plupart d'entre elles, à se terminer en 2010.

1 450 chantiers ont été ouverts dans le cadre du plan de relance, 2 000 M€ de travaux ont été engagés. A ce jour, 90 % de ces chantiers ont été effectivement ouverts et soit ont été terminés au cours de l'exercice 2009, soit se poursuivent et se poursuivront au cours de l'exercice 2010.

Cette solidarité territoriale se traduira très précisément par l'engagement de dépenses d'avenir. Celles-ci permettent tout simplement d'innover et de s'adapter. Les dépenses d'avenir engagent les élus et les habitants de notre département dans une nouvelle forme de contrat social. Elles s'inscriront bien sûr dans les grands plans pluriannuels dont le rythme d'exécution, je le souligne, est tout à fait remarquable : plan routes, plan collèges avenir, plan sécurité, plan de prévention des inondations et, plus récemment, plan climat. Ce sont, dans chacun de ces plans pluriannuels que nous avons approuvés ici, et pour certains d'entre eux dès 2004, des éléments essentiels pour préparer l'avenir.

En regardant ces collégiens de Pablo PICASSO, et en parlant des dépenses d'avenir, je veux leur dire ainsi qu'à la jeunesse des Alpes-Maritimes que ces dépenses leur sont d'abord consacrées. C'est en premier lieu à ces nouvelles générations qu'elles s'adressent, c'est ce département de

demain que nous voulons bâtir, que nous voulons préparer, ce sont ces générations auxquelles nous voulons apporter les meilleures armes pour s'insérer demain, les meilleurs outils pour s'insérer dans la vie active.

Ces dépenses d'avenir, mes chers collègues, se traduiront dans 15 actions prioritaires et innovantes que je vous propose pour ce budget. Elles dessineront tout simplement, touche après touche, le visage des Alpes-Maritimes du XXI^{ème} siècle. 15 actions qui concernent la vie quotidienne de nos concitoyens, 15 actions qui concernent l'architecture de notre territoire. 15 actions concrètes, incontestables, pertinentes, qui répondent tout simplement à l'ardente nécessité de construire ensemble l'avenir des Alpes-Maritimes.

La première d'entre elles en est le contrat de responsabilité parentale.

Le département des Alpes-Maritimes est le premier département de France à mettre en œuvre et à appliquer ce dispositif de protection de l'enfance. Je souhaite que nous franchissions le cap de la centaine de contrats signés en 2010. Nous en avons déjà signé une dizaine, une dizaine d'autres sont en préparation d'ici la fin de l'année et nous passerons à une centaine de contrats en 2010. Nous en parlerons tout à l'heure mais les résultats sont très probants et assurent une véritable protection des enfants en danger, en danger pour eux-mêmes et en danger pour notre société. Nous ferons en sorte que, par ce contrat, l'autorité parentale puisse être restaurée tout simplement au service de la protection de l'enfance. Parce que les familles ont des droits, ce sont des droits fondamentaux, mais elles ont aussi des devoirs et nous devons rappeler à certaines de ces familles qui y ont manqué, quelle est l'exigence absolue : se donner les moyens d'éducation, et donner aux enfants les valeurs de la République et au premier rang d'entre elles, celle du respect des règles de vie en société.

Deuxième mesure : un plan d'équipement matériel pour la police et la gendarmerie.

Nous ouvrirons, au cours de ce budget, une dotation exceptionnelle de 500 000 € pour permettre à la police nationale et à la gendarmerie d'acquérir du matériel d'investigation, notamment en matière de police technique et scientifique, qui permettra d'accroître les taux d'élucidation. Après le plan sécurité qui touche à sa fin, qui a consacré un effort majeur en matière d'investissement (114 M€ d'investissement, quatorze brigades ou compagnies de gendarmerie, deux commissariats, quinze avec celui de Contes, et la base de sécurité civile de Mandelieu), après cet effort sur l'immobilier, nous accompagnerons la police et la gendarmerie parce que nous n'avons pas le droit de nous désintéresser de la première des libertés que constitue la sécurité.

Troisième grande action cette année : le percement du nouveau tunnel de Tende désenclavant notre territoire par le nord et renforçant nos liens historiques et économiques avec nos amis italiens.

Quatrième grande action : le chantier du campus STIC à Sophia-Antipolis. C'est le plus grand chantier de notre département ; c'est par vocation un chantier d'avenir. Nous avons déposé la première pierre de cet extraordinaire campus de 20 000 m² qui marquera le signal de l'attention que nous portons à la technopole de Sophia-Antipolis mais qui marquera aussi notre ambition pour l'université du XXI^{ème} siècle.

Cinquième mesure : la mise en place du collège numérique pour tous les collégiens des Alpes-Maritimes, pour faire rentrer résolument nos collégiens dans l'ère du numérique, avec notamment la généralisation des espaces numériques de travail dans tous les collèges publics et sous contrat d'association avec l'État.

Sixième mesure : le plan télévision pour tous. Après le haut débit, après la téléphonie mobile, nous veillerons à ce que la télévision, à l'occasion du passage de l'analogique au numérique, demeure accessible à tous les foyers de notre département.

Septième mesure essentielle, majeure là aussi : la lutte contre le cancer, avec le lancement pour toutes les collégiennes des classes de 3^{ème} des Alpes-Maritimes d'une campagne de vaccination contre le papillomavirus pour prévenir le cancer du col de l'utérus ; avec, deuxième grande mesure, très importante aussi, majeure, capitale, la mise en place d'un extraordinaire projet international qui va s'établir à Nice, le synchrotron, un appareil de radiothérapie unique au monde, qui sera installé sur le site du cyclotron. C'est un investissement de l'ordre de 50 M€ qui permettra à notre département et à notre ville d'être dotés du premier centre mondial de traitement des cancers par protonthérapie ; c'est un projet qui associera les collectivités, le centre Antoine LACASSAGNE et un investisseur privé qui doit mettre à disposition gratuitement un prototype de ce type de machine.

Huitième mesure : l'ouverture d'un centre éducatif fermé pour mineurs délinquants, maillon manquant de la chaîne judiciaire. Tous les magistrats, les procureurs de Nice, de Grasse nous l'ont dit dans le cadre de la préparation du schéma de l'enfance. Parce que la rue pas plus que la prison ne constituent des réponses adaptées pour les mineurs délinquants.

Neuvième mesure : la publication, dans le cadre du plan climat, d'un guide de la construction environnementale visant à une réduction de 20 % des gaz à effet de serre dans notre département à l'horizon 2015.

Dixième mesure : le soutien à des grands programmes de recherche scientifique pour des nouveaux carburants et notamment pour de nouveaux carburants à base de microalgues. C'est un programme unique au monde, qui est conduit par le laboratoire océanologique de l'université Pierre et Marie CURIE à Villefranche-sur-Mer, Nous continuerons à soutenir ce programme porteur d'avenir.

De même, onzième mesure, nous continuerons à mettre en place le centre euro-méditerranéen des risques (CEMER) qui s'établira dans Eco-vallée au cours de cette année 2010.

Douzième mesure, douzième dépense d'avenir : la mise en place en 2010 de la carte orange Côte d'Azur. Là aussi, cela fait des années qu'on en parle, c'est une révolution, Christian ESTROSI avait mis en place ici même pour la première fois dans l'histoire d'un département français, le billet unique à 1 €. Nous allons passer l'année prochaine justement, grâce à la simplification, au regroupement des autorités organisatrices, à cet abonnement unique avec lequel un citoyen des Alpes-Maritimes pourra se déplacer aujourd'hui en tous lieux et en tous points de notre département.

Treizième mesure, treizième dépense d'avenir : la structuration d'Eco-vallée. L'Eco-vallée, opération d'intérêt national, c'est notre nouvelle frontière pour ce département. Nous y contribuerons, nous y avons contribué, avec la mise en sécurité contre les inondations de la plaine du Var ; là aussi on en parlait depuis longtemps, les chantiers sont tous ouverts au Broc, à Carros, ici, pour protéger le CADAM et le MIN. Ils vont s'engager un peu plus loin à hauteur du stade Charles EHRMANN et dans quelques mois de l'autre côté, pour protéger Saint-Laurent-du-Var. Les seuils sont en travaux, on avance à marche forcée sur la mise en place de ce fameux PAPI.

Enfin, la structuration d'Eco-vallée c'est aussi la structuration routière au travers de cette colonne vertébrale de notre département, que constitue la 6202 bis qui avance. Nous inaugurerons demain matin, avec Christian ESTROSI, l'ouverture de la section entre la 8^e et la 15^e rue de Carros ; ça y est, la zone d'activité de Carros est complètement désenclavée et nous avons commencé le chantier de raccordement de la 6202 bis à l'A8., comme nous commencerons également, cette année 2010, l'échangeur qui conduira directement à Saint-Laurent-du-Var.

M. le Maire, en cette veille de Noël, vous êtes bien servi, cher Henri REVEL !

Quatorzième mesure, la mise en place d'actions concrètes pour sortir de la crise des déchets dont l'éclatement a marqué l'année 2009, en raison de la fermeture de la Glacière, souhaitée par beaucoup d'élus et notamment par le député Lionnel LUCA. Cette fermeture s'est accompagnée aussi de difficultés qu'il a fallu résoudre avec le préfet des Alpes-Maritimes. Je soutiendrai, je le dis très clairement à Maxime COULLET, la création d'un centre de valorisation énergétique et organique dans la plaine de la Siagne, tel qu'il est prévu aujourd'hui par le SIVADES.

Enfin, quinzième mesure, j'y reviens, le prêt à taux zéro pour le logement.

Comme vous le voyez, mes chers collègues, ce budget est à la fois exigeant et audacieux. Bien sûr, dans quelques instants, les clivages traditionnels, habituels, vont s'exprimer selon une petite musique bien connue. L'opposition, avec la constante contradiction qui la caractérise et qui est un peu inhérente à sa fonction, nous reprochera tout à la fois l'ampleur des recettes et la faiblesse des dépenses. C'est la règle de ce type d'exercice : l'opposition s'oppose lors de la séance publique et approuve lors des commissions permanentes quand il s'agit de distribuer ce que nous avons voté. Mais je veux dire aussi que, comme j'ai pu le mesurer au cours de cette année 2009, je suis convaincu de pouvoir compter, lorsque les projecteurs médiatiques se seront éteints, sur le concours objectif de l'opposition pour appliquer concrètement ce budget.

Je veux d'ailleurs souligner qu'en 2009, plus de 90 % de nos délibérations ont été approuvées à l'unanimité et que seules un peu moins de 5 % se sont vu opposer des votes négatifs. J'y vois la pertinence des choix effectués par notre majorité au service de ce département, mais j'y vois aussi le sens des responsabilités, du travail partagé de l'ensemble réuni dans un même engagement républicain, quelles que soient nos différences.

Dans notre département, le conseil général est la maison de la République. Nous avons voulu, avec Christian ESTROSI, que cette maison soit transparente, exemplaire et intègre. Ces exigences doivent être en permanence inscrites au fronton de nos édifices publics. Que ceux qui ont trahi les devoirs de leur charge et la noblesse de l'engagement public sachent qu'ils ne trouveront jamais ici la moindre complaisance ou la moindre indulgence.

Mes chers collègues, la crise a balayé beaucoup de nos certitudes mais, j'en suis persuadé, le cœur du cyclone s'est éloigné, même si les dégâts sociaux demeurent, avec leur cortège de drames personnels, notamment en matière d'emploi. Notre rôle au quotidien vise tout simplement à en atténuer les conséquences. Notre mission sociale y pourvoit à bien des égards. Mais notre rôle c'est aussi de préparer les conditions d'une sortie de crise favorisant un nouveau chemin de croissance au service de l'emploi.

Nous n'avons pas baissé les bras au cœur de la crise. C'est là qu'il fallait fournir l'effort, c'est là qu'il fallait se dépasser, c'est là qu'il fallait se surpasser. Nous l'avons fait avec votre concours, avec votre mobilisation, mes chers collègues de la majorité départementale. C'est vous qui l'avez voulu, c'est vous qui l'avez décidé, c'est vous qui vous êtes inscrits dans cette mobilisation, dans cet engagement, dans ce combat pour l'emploi au service des Alpes-Maritimes.

Nous allons continuer dans ce chemin ; nos dépenses d'avenir, celles que je vous ai présentées, y seront tout entières consacrées. C'est tout simplement l'enjeu de ce budget que je vous demande d'adopter avec enthousiasme et détermination.

Applaudissements de la majorité.

M. VICTOR, vous avez la parole.

M. VICTOR. - Merci M. le Président.

M. le Président, chers collègues, mesdames, messieurs,

A l'instant, M. le Président, vous nous avez invités à réagir à vos propres propos en montrant ce qu'était en quelque sorte la mission de l'opposition, je vais donc essayer de m'y employer dans cette intervention.

En cette fin d'automne, et que Jacques Prévert me le pardonne, les promesses mortes se ramassent à la pelle mais manifestement pas les regrets.

Voilà donc un budget 2010 présenté cette année à la baisse et ce, depuis bien longtemps.

Des investissements qui, eux aussi, se voient réduits de 70 M€ lorsque les dépenses de fonctionnement augmentent, elles, de près de 27 M€. Ces seuls chiffres illustrent déjà la politique d'étranglement financier des collectivités menée par le gouvernement que vous soutenez.

Différentes politiques de notre assemblée se voient ainsi amputées : plan « jeunes », aménagement du territoire, services généraux, baisse des effectifs du conseil général, initiatives culturelles et soutien aux associations, logement (-9%) même si vous reprenez notre proposition de mesures incitatives pour les communes.

Je ne citerai que deux exemples les plus flagrants en investissement : une baisse de 28,5 M€ pour le réseau routier départemental et de 28 M€ sur le chapitre enseignement.

Dans le même temps, les dépenses nécessaires pour assumer les politiques transférées par l'État (personnes âgées, handicap, RMI-RSA) ne cessent d'augmenter de façon conséquente, plus 39 M€ simplement sur ces trois domaines. Et en premier lieu, pour atténuer les ravages de la politique gouvernementale, je pense notamment à l'emploi et à toutes les nécessités de solidarité (vieillesse, handicap...). Qui plus est, l'État, non content par ces mesures de faire supporter aux collectivités locales les méfaits de sa politique, n'octroie pas les compensations financières que celles-ci sont en droit d'attendre et ce sont donc les contribuables du département qui devront en supporter les conséquences. Il est aisé, dans ces conditions, d'aller parader sur des estrades électorales en affirmant n'avoir pas été élu pour augmenter les impôts des Français. D'autres se voient contraints d'assumer cette responsabilité.

Pour justifier et accepter pareilles décisions budgétaires, il est bon de se camoufler derrière ce que vous appelez, M. le Président, « une crise financière » alors que vous savez très bien qu'il s'agit plus précisément de la crise d'un système capitaliste qui porte en lui l'essence même de tous les dysfonctionnements et injustices que nous subissons et que toutes les tentatives prétendues de vouloir le moraliser ne sont qu'illusionnisme et manipulations.

Irait-on demander à un requin de devenir végétarien ?

Affirmer « qu'au plan national l'économie renoue avec la croissance » me paraît plus relever de la méthode Coué que d'un réalisme politique et économique, même s'il en va des dents du président de la République qui s'était engagé à les utiliser pour aller la chercher (la croissance bien entendu). D'ailleurs l'inscription budgétaire pour les droits de mutation se situe pour 2010 encore en-deçà de 6,4 M€ par rapport à 2009, année de récession pleine pour cette recette, ce qui n'est pas vraiment un signe de reprise. Quelle croissance quand la situation de l'emploi se dégrade à vitesse grand V (particulièrement dans notre département), quand le pouvoir d'achat est en berne et la consommation régresse, quand s'intensifient les recours aux Restos du Cœur, aux Compagnons d'Emmaüs, à toutes les actions d'associations de bénévoles telles que le Secours catholique ou le Secours populaire ?

Ces discours triomphalistes semblent d'autant plus déplacés face à tant de mal-être social, quand les services publics sont dépossédés de leurs moyens et de leurs outils, mais sont assurément de mise pour le système boursier et bancaire, arrosé copieusement par l'État d'argent public, qui annonce des résultats indécents (toujours en pleine crise d'ailleurs) et provisionne sans vergogne des bonus astronomiques pour ses traders.

Dans ce contexte d'énormes difficultés et d'injustices tous azimuts, et ce n'est pas dû au hasard, le président de la République et le gouvernement s'obstinent et s'acharnent à imposer la disparition du maillage démocratique que représentent nos communes et les départements, et pour faire bonne mesure, décident d'un nouveau cadeau aux grandes entreprises avec la suppression de la taxe professionnelle, une des ressources essentielles des collectivités territoriales.

Lors de la DM2, Francis TUGAGUE avait qualifié cette contre-réforme des collectivités digne de la Restauration comme « un bouleversement historique des institutions de notre République, une forte recentralisation du pouvoir et un recul démocratique sans précédent ».

Si pour notre département s'y ajoute l'ambition d'une métropole au service d'un potentat de la commune-centre, voilà bien là l'exemple de cette recentralisation au détriment des communes et de leurs citoyens.

Comment pouvoir qualifier, M. le Président, comme vous le faites dans votre rapport concernant le budget que « la suppression de la taxe professionnelle au 1^{er} janvier prochain participe de l'effort de restauration de l'économie », « afin de rétablir la capacité des entreprises à investir » ? Sont-ce là les effets de la réduction de la TVA sur la restauration, prometteuse - nous disait-on - de dizaines de milliers d'emplois, de gains pour les consommateurs et les salariés de la profession, qui vous suggèrent pareil point de vue sur la suppression de la taxe professionnelle ? Tous les économistes sérieux reconnaissent que toutes les successives exonérations de charges depuis des années n'ont eu aucun effet sur l'emploi, mais par contre ont contribué à la montée de la précarité, aux délocalisations et à l'accroissement des bas de laine des grosses entreprises vouées à la spéculation financière. De plus, ce nouveau cadeau à ceux qui en ont le moins besoin va fragiliser nos collectivités territoriales, entraîner une baisse des services pour nos populations et encourager un secteur privé marchand aux aguets qui, lui, gagnera sur tous les terrains. Pour notre seul département, la perte sera de plus de 110 M€. Et surtout que l'on ne vienne pas nous dire que l'État compensera par la nouvelle cotisation économique territoriale, car d'une part, il gardera la haute main sur la répartition des ressources des collectivités (sûrement pour marquer son attachement à leur autonomie et à la décentralisation), mais de plus il dotera chaque année en fonction de ses propres priorités, privant les collectivités de toute autonomie fiscale. Si en plus la compétence générale est retirée aux départements, qu'advient-il de nos politiques volontaristes en matière de logement, de culture et sports, d'aide au mouvement associatif, aux projets des communes ?

Puisque les entreprises seront préservées de leur contribution aux efforts d'aménagement des collectivités, il ne restera plus à ces dernières, qu'à faire supporter aux familles, encore plus fortement, ce manque à gagner, avec toutes les conséquences sur leur pouvoir d'achat.

Taxe professionnelle supprimée, inégalités aggravées. Où est la « moralisation » ?

Notre budget 2010 est déjà le reflet de cette accentuation des inégalités et vous annoncez même qu'elle impactera aussi celui de 2011 : 4,5 M€ en moins pour les dépenses de fonctionnement « culture, vie sociale, jeunesse, sports », 4 M€ en moins pour l'APA à domicile, 3,3 M€ en moins pour les transports scolaires et 3,7 M€ en moins pour les transports routiers.

Et si certaines dépenses augmentent, comme je l'ai dit précédemment, les concours de l'État, eux, continuent de baisser : 3,85 M€ en moins sur l'APA, 1,17 M€ en moins sur le handicap et vous

actez vous-même un déficit de plus de 5 M€ entre la croissance des dépenses et celle des recettes sur le dispositif RMI-RSA. Nous sommes là bien loin du transfert à l'euro près !

C'est ce qui explique que, selon les chiffres du ministère du Budget, le stock de la dette des Alpes-Maritimes ait augmenté de 37,9% de 2007 à 2009 et l'annuité de la dette pour emprunt du département se soit accrue pour la même période de 29 %, se situant nettement au-dessus de la moyenne nationale.

Face à cette situation, qui une fois de plus fait payer la crise du système à ceux qui n'en sont pas responsables, vous avancez le principe de « la mutualisation des moyens entre services et inter-institutions ». S'il s'agissait d'accroître l'efficacité de l'intervention des collectivités et de s'orienter vers une gestion plus rigoureuse, pourquoi pas, mais nous savons fort bien que les théories fumeuses sur les « millefeuilles » cachent des cuisines bien peu en phase avec les réels besoins des populations.

Car, si comme en bien des domaines cela se voit déjà, s'inscrire dans une démarche de métropolisation anticipée, on peut légitimement s'interroger, au service de quels intérêts cette mutualisation intervient. Pour notre département, en même temps que la disparition importante d'emplois et de moyens, nous ne pouvons que constater une collusion de plus en plus fréquente entre le conseil général et le tandem ville de Nice/Nice Côte d'Azur. Non seulement sur la mutualisation et l'élaboration de projets communs, mais aussi sur des financements qui, de plus en plus, font dire que le Département est le bailleur de fonds préféré de ses partenaires privilégiés.

Mutualisation d'accord, mais pas au détriment des cent soixante-deux autres communes. Partenariats oui, mais à partir des réels besoins des populations et sur une équité généralisée.

Sur cette démarche de recentralisation, conduite par l'attelage que j'évoquais précédemment, la mise en œuvre de l'opération d'intérêt national de la plaine du Var en constitue une éloquente illustration.

Je ne m'étendrai pas maintenant sur la question puisqu'une délibération est prévue à l'ordre du jour de notre assemblée. Mais convenons, alors qu'il s'agit d'un projet de plusieurs décennies sur plusieurs milliers d'hectares, en un lieu qui peut permettre tout et son contraire suivant les caprices de potentats locaux et les « élucubrations » de quelques « experts » dûment missionnés par l'État, ou de quelques bureaux d'études intéressés par la manne providentielle que produira cette OIN, que la démarche d'élaboration aujourd'hui d'un projet d'ensemble susceptible de combler nos retards et de répondre aux réels besoins des populations est pour le moins contestable. Comme nous l'avons réclamée à plusieurs occasions, une séance plénière spéciale et publique de notre assemblée aurait été indispensable. Un débat public avec les populations pour déterminer leur avenir aurait été nécessaire et légitime. Il n'en sera rien. Une simple délibération d'acceptation d'un protocole déjà décidé ailleurs nous sera présentée. J'y reviendrai donc plus longuement et en détail lors de sa présentation.

J'arrive au terme de mon intervention. Avec un budget où les investissements sont en baisse, des inégalités croissantes dans nos politiques et interventions obligatoires ou volontaires, l'acceptation docile de la suppression d'une de nos recettes primordiales qu'est la taxe professionnelle, la persistance de la soumission à l'État ne respectant pas ses engagements de compensations financières et les faisant supporter aux familles, il ne nous est absolument pas possible, pour toutes ces raisons et bien d'autres, d'accepter votre proposition de budget. Le groupe communiste votera donc contre, car nous avons l'intime conviction qu'il n'est pas de nature à répondre fondamentalement aux conséquences de la crise du système que subissent les populations et à leurs besoins les plus essentiels.

Je vous remercie.

M. Le Président.- Merci. M. VICTOR, quelques mots de réponse plutôt que de faire une réponse globalisée.

Il n'y a rien que de très classique dans vos propos, ils ne sont pas inhabituels, ils ne sont pas originaux, ils ne sont pas inédits.

Simplement quelques rectifications. Je ne sais pas où vous avez vu que le fonctionnement augmentait de 27 M€ ; vous avez confondu sans doute le budget global qui introduit des dépenses d'ordre comptable en section de recettes et de dépenses. Le fonctionnement, je le dis, n'augmente pas hors dette et il augmente avec le service de la dette de 4,8 M€. La réalité des chiffres est là.

Je note une nouvelle fois une profonde contradiction. Vous nous reprochez, à tort d'ailleurs, et je viens de vous en faire la démonstration puisque l'objectif c'est zéro augmentation des dépenses de fonctionnement hors dette., , de voir le fonctionnement augmenter, et en même temps vous nous dites qu'il y a une augmentation très forte du social. Si je comprends votre raisonnement, il faudrait donc que nous supprimions des dépenses sociales.

M. VICTOR.- Non, que l'État respecte ses engagements.

M. Le Président.- C'est quand même un discours original venant du côté de ces bancs ! Vous avez souligné que nous augmentions de 39 M€ les dépenses sociales, dont une grande partie pour les dépenses d'insertion, il faudrait donc que notre majorité, à votre demande, diminue les dépenses sociales !

M. VICTOR.- Non, que l'État respecte ses engagements.

M. Le Président.- Vous avez beaucoup évolué.

Sur la taxe professionnelle, nous aurons sans doute un débat tout au long de cette journée ; vous avez déposé des motions, des vœux. J'ai voté cette réforme avec enthousiasme à l'Assemblée nationale. C'était l'impôt le plus imbécile qui soit. Ce n'est pas moi qui l'ai dit, c'est la référence historique de vos bancs, je l'espère, c'est le gouvernement dans lequel vous avez siégé, les uns et les autres, qui était présidé par M. MITTERRAND. Il a dit « c'est l'impôt le plus stupide qui soit ». Aujourd'hui, vous n'allez pas faire offense à sa mémoire, et je sais que vous êtes attachés à la célébration des grandes icônes du passé, pour dire que M. MITTERRAND s'est trompé ! Ce que M. MITTERRAND a dit, M. SARKOZY l'a fait ! Oui, supprimer 8 milliards d'impôts pour les entreprises françaises en période de crise c'est utile, c'est intelligent et c'est pertinent. Alors nous n'aurons plus une recette propre de taxe professionnelle et nous ne voterons pas à la fin de la séance le taux de la taxe professionnelle. Est-ce que cela va nous rendre malade ? Allons-nous être traumatisés ? L'essentiel n'est pas ce que l'on reçoit, l'essentiel c'est ce que l'on fait, et le montant de ce que l'on reçoit. La commission mixte paritaire, hier soir à l'assemblée nationale, a fixé le nouveau dispositif ; il est tellement compliqué que je ne saurais vous l'expliquer mais ce qui est sûr c'est qu'il a un peu évolué par rapport au vote du Sénat de la semaine dernière, et je ne suis pas convaincu qu'il n'évolue pas encore lorsque nous le voterons en dernière lecture mardi à l'assemblée nationale. Mais en tout état de cause, dans tous les schémas, dans toutes les évaluations, nous aurons en 2010 très exactement le même montant de taxe professionnelle qu'en 2009. Dire le contraire c'est énoncer tout simplement une grossière contrevérité.

La suppression de la taxe professionnelle pour le conseil général sera neutre pour nos finances. Par contre elle ne sera pas neutre pour le compte des petites et moyennes entreprises pour qui elle représente 8 milliards d'euros, car l'effort du gouvernement porte essentiellement sur elles.

Les commerçants de la place Saint-Roch, dont certains sont vos amis et dont certains partagent vos convictions, qui verront la suppression de la taxe professionnelle, seront très contrariés que vous n'ayez pas approuvé cette mesure, parce que c'est une mesure de bon sens, c'est une mesure qui va vers l'économie ; nous ne sommes pas là pour défendre des privilèges, des votes de taux, l'essentiel encore une fois ce sont les politiques que l'on conduit et c'est le service que l'on rend à l'intérêt général. Supprimer la taxe professionnelle est une mesure intelligente contre un impôt stupide, je le maintiens et je suis fier de l'avoir votée avec les parlementaires qui sont ici, Lionnel LUCA, Mme GIUDICELLI.

Mais j'aurais envie de vous dire, M. VICTOR, si vous n'étiez pas conseiller général de ma circonscription, que je vous souhaiterais un jour d'être élu à l'assemblée nationale parce que ces débats que vous portez ici ne nous concernent pas, finalement, ce sont des débats qui ont lieu dans d'autres enceintes, ce sont des débats politiques, ce sont des débats politiques.

M. VICTOR.- Et les finances locales non, tiens !

M. Le Président.- J'espère qu'un jour, mais peut-être pas dans la 1^{ère} circonscription, ailleurs (je ne suis quand même pas masochiste), vous pourrez faire l'expérience de l'assemblée nationale pour que vous exprimiez ces voix.

Après, sur la mutualisation, vous nous reprochez de mutualiser avec Nice Côte d'Azur ; c'est plus facile que de mutualiser avec Lieuche...

M. VICTOR.- C'est bien dommage !

M. Le Président.- ... et avec les 162 autres communes ! On mutualise quand on est de taille comparable : 7 000 fonctionnaires à Nice, 1 500 à la communauté urbaine, avec des compétences qui se rejoignent sur les transports. Je ne vais pas mutualiser avec le cantonnier de Lieuche, parce que ça ne serait pas une mutualisation. Oui, on mutualise avec ceux avec lesquels on peut mutualiser.

Quant aux potentats, vous êtes expert en la matière, votre parti et les pays que votre parti a soutenus, de MAO à STALINE en passant par CEUSCESCU jusqu'à CASTRO, sont des références qui vous permettent de parler en expert de potentats, moi je n'en vois pas dans notre département ou dans notre pays qui aient atteint le niveau de référence que votre parti a soutenu pendant un siècle entier.

M. VICTOR.- Quel rapprochement avec vos amis !

M. Le Président.- Quant aux requins, je ne sais pas si Copenhague fera que les requins vont devenir végétariens, mais en tout cas je n'en vois pas là non plus dans notre département, rassurez-vous. Notre collectivité gère ses compétences avec autonomie et vigilance, sur le chemin de la rationalisation, de la mutualisation, de la simplification de ce « millefeuille », je ne sais pas si c'est un « millefeuille » ou des « lasagnes » mais en tout cas c'est vrai qu'il y a une superposition des couches qui devient insupportable, incompréhensible, inacceptable pour le citoyen que nous représentons aujourd'hui, et c'est vrai que, oui, il faut simplifier tout en gardant nos marges de manœuvre ; nous conserverons toutes nos marges de manœuvre, la réforme consacre la place des départements, c'est heureux, c'est important parce que nous sommes la collectivité de la proximité, contrairement à d'autres. Et en tout état de cause je ne vois pas de menace, au contraire, dans cette réforme, , que là aussi je soutiens avec beaucoup de détermination.

M. CUTURELLO, vous avez la parole.

M. CUTURELLO.- Merci M. le Président.

Vous dites régulièrement que nous votons 95 % des délibérations ; l'important, la différence ce sont les 5 % qui restent, je vous renvoie à la référence habituelle de mon ami Jean-Raymond VINCIGUERRA qui dit que 2 % différencient le singe et l'homme, nous avons donc encore de la marge.

M. BETTATI.- Qui est qui ?

M. CUTURELLO.- Qui est qui ? Je vous laisse deviner.

M. Le Président.- Tout est dans le 2 % !

M. CUTURELLO.- Je vous laisse deviner. On parlait de requins végétariens, on ne sait pas pour ce qui est des singes.

Plus sérieusement, notre session consacrée au budget 2010 se tient dans un climat d'inquiétude généralisée qui ne cesse de grandir dans notre pays.

Il y a bien sûr l'inquiétude liée à la poursuite de la crise économique.

La crise de l'économie réelle est loin d'être terminée. Pour les banques, renflouées à coups de milliards par l'État, le léger rebond conjoncturel aura été de courte durée, l'épisode d'Abou Dhabi et, plus inquiétant, la situation de la Grèce au bord de la faillite, ont rappelé à chacun la fragilité de la situation.

Sur le front de l'emploi, la situation ne cesse de se dégrader, l'avenir dans ce domaine paraît particulièrement sombre.

C'est le diagnostic de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) qui considère que la France risque de connaître une « croissance précaire » en 2010, le léger rebond de 0,8 % de croissance prévisible risque de n'être qu'une « parenthèse ». Selon lui, la consommation devrait se tasser encore sous l'effet de la baisse des revenus des ménages consécutive à la flambée du chômage. Celui-ci devrait atteindre 10,6 % de la population active fin 2010, enregistrant sa plus forte progression depuis vingt-cinq ans. Ce sont 700 000 emplois marchands supplémentaires qui devraient être détruits l'an prochain.

Dans ce contexte, quand on voit d'un côté la hausse du SMIC de +0,5 % au 1^{er} janvier, soit 5 € par mois, et de l'autre la pratique dite de l'optimisation fiscale utilisée par les sociétés du CAC 40 pour ne payer que 8 % d'impôts contre 30 % pour les PME, ce qui représente un manque à gagner pour l'État de 8 milliards d'euros, on se dit que le système est toujours aussi fou.

On comprend dès lors que les mouvements sociaux vont légitimement se multiplier dans tout le pays.

A cette inquiétude s'ajoute un climat de plus en plus tendu dans la société, consécutif à certaines initiatives du gouvernement.

Tensions malsaines générées par le débat sur l'identité nationale voulu par le ministre de l'Immigration et de l'Identité nationale, dont l'organisation confiée aux préfets a plus à voir avec le second Empire qu'avec la République. En guise de débat nous assistons au déballage public de tous les préjugés et les stéréotypes conduisant à stigmatiser une catégorie de citoyens et à morceler la société. Et celui qui s'est tenu hier soir à Nice entre bien dans ce cadre.

M. Le Président.- Dommage, vous n'y étiez pas.

M. CUTURELLO.- Nous avons lu la presse et effectivement les stéréotypes étaient de grande qualité.

M. GUMIEL.- Il manquait Mme MORANO.

M. CUTURELLO.- Mme MORANO était absente, c'est vrai.

Et si, comme l'a souligné l'ancien Premier ministre Jean-Pierre RAFFARIN (je le cite) « la question de l'identité ne peut être une réflexion de comptoir », alors il faut arrêter sans tarder ce débat dangereux qui divise. Chacun en a compris l'arrière-pensée électoraliste. S'il est vrai qu'une arrière-pensée c'est le contraire d'une pensée, alors le gouvernement dans ce cas est proche du néant.

La République mérite mieux que ce genre de manipulation nauséabonde.

La France que l'on aime, c'est la France de la République, de la liberté, de l'égalité, de la fraternité entre les citoyens, de la laïcité indissociable de la démocratie, du droit du sol instauré par la Révolution française.

Dans ce contexte où l'on convoque à grand bruit certains fragments d'une histoire qu'on voudrait officielle, voilà que Luc CHATEL propose de supprimer l'enseignement de l'histoire en terminale S, on n'est pas à une contradiction près.

Et puis citons les charters ramenant les Afghans dans leur pays en guerre. A propos de cette véritable indignité nationale, je partage le sentiment de Fadela AMARA qui a déclaré « ce n'est pas la France que j'aime ».

Tout cela instaure un climat malsain et dangereux.

Soucieux d'être toujours pionnier dans cette course à la démagogie sécuritaire, vous n'êtes malheureusement pas en reste. Les trois portiques de sécurité pour les collèges, dont aucun collège n'a voulu, vous ont il est vrai propulsé sur la scène nationale. Vous poursuivez aujourd'hui avec la mise en place du nouveau contrat de responsabilité parentale, disposition votée en 2006 qu'aucun département, même de droite, n'avait rendu effective avant vous, l'estimant simplement inutile. Vous n'êtes donc pas le premier, vous êtes le seul.

Mais sur ce sujet la concurrence est rude à l'UMP, ainsi le maire de Nice a adopté un arrêté municipal instaurant un couvre-feu à 23 h pour les mineurs de moins de 13 ans. Mesure démagogique, inapplicable d'après les services de police, et à la légalité douteuse si j'en crois les déclarations du procureur de la République.

Tout cela dessine une image peu flatteuse de notre département dont la principale activité, le tourisme, risque de souffrir de cette débauche de démagogie sécuritaire qui tend à faire croire que notre département et nos villes ne sont pas sûrs.

A tout cela s'ajoute l'inquiétude lancinante des élus locaux face à la réforme des collectivités territoriales.

Elle intervient dans un contexte dégradé pointé par la Cour des comptes, dans son rapport du mois d'octobre 2009 qui souligne « le financement non assuré de la décentralisation sociale » où l'État n'a pas tenu ses engagements.

En effet, la compensation à « l'euro près » avait été prévue sur la base de 2003 et n'a quasiment pas évolué depuis. Or, la situation des collectivités a évolué, la population augmente, elle vieillit et les prestations sociales qui l'accompagnent sont plus lourdes à assumer, surtout depuis le début de la crise.

Ce projet mettra un coup d'arrêt à la décentralisation, voire enclenchera une marche arrière et une recentralisation, avec une remise en cause de l'autonomie des collectivités, à travers la diminution de leurs ressources.

Celle-ci prévoit en effet la suppression de la taxe professionnelle payée par les entreprises. Pour notre département, cette recette fiscale est la plus importante et la plus dynamique des quatre taxes totalisant presque 113 M€ de produit l'année dernière. La dotation d'État qui la remplacera n'évoluera plus, ce qui avait arraché un cri du cœur savoureux à Alain JUPPE.

La suppression de la taxe professionnelle va aboutir au report automatique de la charge de la solidarité sur les seuls ménages. Et dans le même mouvement vous n'épargnez pas les communes. En effet, vous cessez, dès cette année, d'abonder le fonds de péréquation de la taxe professionnelle qui était réparti entre les communes défavorisées de notre département. Je vous rappelle que les petites communes sont au nombre de 94 sur 163. Il faut qu'elles et leurs habitants en soient informés, c'est la fin de cette forme de solidarité départementale pour eux.

Le gouvernement propose également la suppression de la clause générale de compétence des régions et des départements, ce qui aura pour effet d'enfermer les collectivités dans un cadre rigide. En coupant les départements de leurs territoires, elle provoquera d'énormes dégâts en termes d'équipements publics, d'activité économique et de lien social.

L'heure est grave, M. le Président, nous vous avons demandé un débat ouvert à l'ensemble des élus de notre collectivité sur ce sujet majeur pour notre département. Nous réitérons aujourd'hui cette demande. J'ose espérer que vous ne vous déroberez pas.

Si tel n'était pas le cas, on retiendra qu'à Paris le député Eric CIOTTI aura contribué à affaiblir le conseil général que dans les Alpes-Maritimes le conseiller général CIOTTI Eric préside.

Pour une fois, dans l'intérêt de notre collectivité, démarquez-vous du président de la République dont l'histoire retiendra qu'il n'a pas hésité à entreprendre un voyage périlleux en Arabie Saoudite, plutôt que de dialoguer chaleureusement avec les élus locaux au congrès des maires.

Venons-en maintenant à votre budget.

Malgré la forte augmentation des impôts de l'an dernier de 17 %, maintenue cette année, vous n'avez pas pu maintenir le budget au niveau de 2009, il est en baisse de 4 %. C'est un budget d'austérité.

Bien qu'en diminution, l'équilibre de ce budget 2010 me paraît instable, voire artificiel en raison d'une prévision particulièrement optimiste des recettes, en particulier celles venant des droits de mutation. Vous prévoyez en effet des recettes de l'ordre de 25 M€ par mois, alors que ce niveau n'a jamais été atteint au cours de l'année 2009 ; pire, on observait une tendance à la baisse fin 2009 qui situait les recettes en dessous des 20 M€ par mois.

Et les efforts ne sont pas répartis de façon équitable.

Les grandes sacrifiées, cette année sont les petites communes de notre département. Outre la fin du fonds de compensation de la taxe professionnelle les subventions d'investissement sont

réduites, vous instaurez subitement des plafonds de dépenses subventionnables. On pourrait se réjouir qu'enfin vous vous décidiez à instaurer quelques critères objectifs, mais en fait vous les avez fixés dans le seul but de réduire les aides aux communes.

En ce qui concerne les dépenses, celles de l'aide sociale, première compétence du conseil général, s'élèvent à 494 M€, en progression de 10 M€ soit +2 %, consécutive à l'application de nos obligations dans une situation sociale dégradée. Cependant, si l'on se réfère aux tableaux de la Direction générale des collectivités locales (DGCL), nous ne consacrons que 39,7 % de nos recettes de fonctionnement aux dépenses nettes d'aide sociale pour une moyenne de 53,9 % dans les départements de plus d'un million d'habitants. C'est la démonstration que l'action sociale n'est pour vous qu'une contrainte, alors qu'elle devrait être une priorité.

Ainsi, le secteur des personnes âgées évalué à 168,70 M€ est en baisse de 5 M€ soit -3 %. Les crédits de l'aide à l'enfance et à la famille estimés à 97,78 M€ sont en baisse, vous limitez l'accès aux techniciens de l'insertion sociale et familiales (TISF), premier échelon de la prévention, en fixant des plafonds de ressources qui n'existaient pas jusqu'à présent. Au passage, je vous rappelle que vous vous étiez engagé, M. le Président, à ce qu'aucune des TISF de l'AMFD06 « ne reste sur le carreau ». Sachez qu'elles sont encore trente sur quarante-huit au chômage aujourd'hui, huit mois après la liquidation de l'association. Que faites-vous de vos engagements ?

Les crédits de RSA, ex-RMI, sont avec 119,70 M€ également en progression contrainte en raison de la dégradation de la situation sociale des habitants de notre département et de la progression du chômage. En revanche, aucun crédit de compensation n'est inscrit en recette sur le fonds de mobilisation départemental d'insertion. Encore une compensation à l'euro près qui s'évapore...

Enfin, dans le domaine de la santé, une remarque sur le pôle d'excellence rurale : 50 000 € sont inscrits cette année contre 450 000 € en 2009. Les habitants du haut pays apprécieront.

L'administration générale est le deuxième gros secteur avec 341,10 M€ inscrits en 2010. Vous allez supprimer encore 100 agents du conseil général après les 178 de 2009, cela fera 278 agents supprimés sur deux ans, aggravant encore un peu plus la situation de l'emploi public alors que le chômage frappe durement. Cette politique est d'autant moins justifiée que si l'on se réfère là encore aux tableaux de la DGCL, nous sommes, avec un ratio de 18,9 %, sous la moyenne des départements de notre strate qui est de 19,9 %.

Ce n'est donc pas là que le bât blesse mais plutôt du côté des charges de gestion financière qui progressent encore de 19 % en 2010. La DGCL toujours situe notre département au cinquième rang des départements de notre strate pour le poids de la dette sur les recettes de fonctionnement : notre ratio est de 68,2 pour un ratio moyen de 39.

Vous nous proposez de limiter le recours à l'emprunt à 181,5 M€ en 2010, c'est sans doute une nécessité car le stock de la dette du département s'élevait en 2009 à 687 € par habitant pour une moyenne de 316 € par habitant dans les départements de notre strate.

En six ans, Christian ESTROSI et vous à sa suite, avez réussi un tour de force : diviser par deux l'épargne nette du conseil général. Elle est ainsi passée de 160 M€ au budget primitif 2003 à 78,3 M€ au budget primitif 2010 que vous nous proposez.

C'est donc la nécessité de calmer le jeu sur la dette qui fixe cette année le besoin d'investissement du conseil général.

C'est ainsi que les dépenses d'investissement hors dette passent de 400 à 330 M€. Elles sont donc en baisse de 70 M€ soit -18 %.

Par voie de conséquence, presque tous les crédits d'investissement sont à la baisse.

Affiché toujours comme une priorité, le logement subit également une baisse de 9 % par le jeu des modifications des critères d'attribution et de financement. Dans ce secteur où le retard considérable accumulé a mis nombre de nos concitoyens dans des situations difficiles voire dramatiques, j'ai été surpris par le programme local de l'habitat présenté il y a quelques jours à la communauté urbaine. Ce PLH renonce officiellement à l'objectif d'atteindre les 20 % de logements locatifs sociaux en 2020 fixé par la loi SRU. Si le programme était tenu à 100 % dans le périmètre de Nice Côte d'Azur, il manquera encore 10 000 logements locatifs sociaux en 2020 et 20 000 pour l'ensemble du département. Ce véritable contournement de la loi est totalement inacceptable.

Deux secteurs relevant par contre des compétences strictes du conseil général faisaient l'objet de plans pluriannuels.

Le plan collèges : sur les gymnases, on apprend au détour d'une phrase que dorénavant, le département ne construira plus que des gymnases de type B ; les communes qui souhaitent un gymnase de type C devront financer elles-mêmes la différence. C'est contraire aux engagements pris.

Sur les routes : le plan de résorption des points noirs routiers est inscrit pour 40 M€ cette année, soit une baisse de 17 M€ (-30 %). Aucun crédit n'est inscrit pour les acquisitions foncières.

Les subventions d'investissement aux communes fondent comme neige au soleil.

Sur les actions socio-éducatives, les subventions baissent de 475 000 € (-83 %).

Sur les bibliothèques et médiathèques, les investissements départementaux baissent de 255 880 € (soit -68 %) mais surtout les subventions d'investissement aux communes passent de 830 000 € à 270 000 €, soit moins 560 000 € (-67 %)

Les subventions aux écoles primaires seront à partir de maintenant plafonnées, ajoutant une difficulté supplémentaire aux petites communes du haut et moyen pays.

Pour la construction des gendarmeries, les communes devront maintenant fournir le terrain. C'est un changement de règles qui pénalise encore les communes.

Seules sont en hausse les subventions communales pour les musées et l'amélioration du patrimoine.

On le voit, avec ce budget, le choix effectué l'an dernier de la relance par le seul investissement au détriment de l'aide à la consommation des ménages, fonctionne comme un carcan qui vous contraint et réduit l'action du conseil général à honorer tout juste ses obligations en matière sociale, alors qu'il faudrait démultiplier les efforts dans ce secteur pour venir en aide à nos concitoyens durement frappés par la crise.

Ce choix a eu pour conséquence d'accroître le poids de la dette, ce qui rend notre département financièrement plus vulnérable qu'avant.

Vous nous présentez donc un budget d'austérité, conséquence de la crise, aggravée par vos imprévoyances passées et vos choix contestables de 2009.

De plus, ce budget est basé sur des prévisions de recettes irréalistes, fruit d'un optimisme inquiétant qui peut faire douter de sa viabilité.

C'est un budget d'austérité inéquitable qui fait porter l'effort sur les ménages et sur les petites communes, nous voterons donc contre.

M. Le Président.- Merci M. CUTURELLO.

Chers collègues, je vous avais prévenus de la teneur du discours de M. CUTURELLO, pourtant il ne m'avait pas fait de confidences.

M. CUTURELLO, vous avez tout à la fois contesté le montant des dépenses et la faiblesse des recettes. J'y vois la contradiction inhérente à votre fonction, celle de regarder lorsque d'autres agissent, celle d'être dans une opposition qui ne fait que s'opposer, mais on ne peut pas tout à la fois, M. CUTURELLO, dire qu'il existe une trop forte augmentation des dépenses et une trop forte diminution des recettes.

M. CUTURELLO.- Ce n'est pas ce que je dis.

M. Le Président.- En matière de politique nationale, j'hésiterai à rentrer dans ce débat tellement il est convenu, d'autres arguments se présentent et quelquefois de meilleur niveau, qui sont développés dans d'autres enceintes. Simplement, pour ne pas laisser dire n'importe quoi, vous avez tout à la fois parlé des banques, de l'Afghanistan, de l'identité nationale, de l'histoire, puis des questions de sécurité sur lesquelles je reviendrai.

Concernant les banques : le sauvetage des banques a sauvé le système financier international, et c'est à l'honneur du président de la République d'avoir pris cette initiative. Je vous rappelle qu'en septembre 2008 les épargnants français commençaient à s'inquiéter pour savoir si la disponibilité de leurs fonds dans leurs banques pouvait un jour être retirée. Avoir assuré la sécurité du système financier français a été essentiel et le président de la République a joué un rôle moteur dans le sauvetage du système financier international. Que se serait-il passé si une grande banque française ou européenne avait fait faillite ? Je vous pose la question, je ne vous demande pas d'y répondre. En tout état de cause, je veux simplement vous dire que ce n'est pas un cadeau, contrairement à ce que de façon mensongère vous répétez, que l'État a fait aux banques, il s'agit des prêts, rémunérés avec des taux d'intérêt très élevés à 5 % ; aujourd'hui toutes les grandes banques ont remboursé et l'État français a gagné dans cette opération 1,9 milliard d'euros. C'est la vérité, nous avons sauvé un système et participé à une bonne affaire pour les finances publiques. Vous pouvez le contester mais vous ne pouvez pas nier la réalité.

A propos de l'histoire en terminale S : là aussi c'est une énorme manipulation que vous diffusez ; il s'agit simplement d'une nouvelle organisation de la scolarité puisque nous calquons le modèle de l'organisation du bac scientifique sur celui du bac français. Au contraire, toutes les matières littéraires vont être revalorisées. Concernant la filière scientifique et pour mieux rétablir l'équilibre entre les matières, l'histoire comme le bac français sera jugée au niveau de la 1^{ère}. Contre aujourd'hui deux heures et demie de cours d'histoire en 1^{ère} S, l'année prochaine quatre heures seront dispensées, nous constatons donc une augmentation des cours d'histoire, programme sanctionné par un bac histoire à la fin de la 1^{ère} ainsi que c'est le cas pour le français ; vous ne le contestez pas, cela existe, depuis des décennies hélas, vous avez dû le passer et moi aussi ; c'est donc une contrevérité absolue, une grossière manipulation dont est coutumier le parti que vous présentez, de laisser croire qu'il y a volonté de supprimer l'histoire. Au contraire, le poids de l'histoire va être renforcé dans les filières littéraires qui auront de meilleurs débouchés et il ne sera pas affaibli dans les filières scientifiques. C'est tout l'enjeu de cette réforme, d'ailleurs soutenue par M. DESCOINGS qui pourtant ne me paraît pas très étranger aux idées que vous représentez.

Concernant l'Afghanistan, il faut simplement appliquer les lois de la République, pour les personnes qui arrivent sur le territoire national sans droit ni titre pour y rester, sans faire de demande d'asile, sans motif valable pour formuler une demande ; que l'on rejette des demandeurs d'asile, cela pourrait vous choquer, mais ce n'est pas le cas, vous savez que la France est le pays en Europe et dans le monde, qui accueille le plus de réfugiés. Il existe des procédures pour les demandes d'asile qui passent par l'OFPRA. Elles sont jugées, la moitié d'entre elles reçoivent une réponse positive ; mais à ceux qui ne formulent pas de demande d'asile, ceux qui sont entrés illégalement sur le territoire, ceux qui se sont fait exploiter par des filières clandestines. (Je rappelle que pour venir d'Afghanistan, il faut payer quelquefois 15 000 € à des passeurs qui amènent ces pauvres gens jusqu'à Londres). Il s'agit d'envoyer un message très clair, très ferme disant qu'il n'est pas de droit automatique à aller en Grande-Bretagne. Si la France mène aujourd'hui cette politique notamment à Calais et fait ce retour vers l'Afghanistan, c'est à la demande de vos amis travaillistes et de M. Gordon BROWN, Premier ministre de la Grande-Bretagne ; travailliste soit à peu près socialiste, même s'il existe quelques divergences, en tout cas ce n'est pas libéral ou conservateur, ce qui serait peut-être plus proche de nous. Et là aussi, on ne peut pas laisser dire n'importe quoi.

A propos de la sécurité, vous êtes contre le couvre-feu, c'est votre droit. Couvre-feu d'ailleurs n'est pas un terme bien adapté. Vous êtes donc pour le fait qu'un mineur de 10 ans puisse être seul la nuit dans la cité des Moulins ; pour vous c'est bien, c'est naturel, c'est légitime !

M. CUTURELLO.- Non.

M. Le Président.- Alors il n'a pas à y être et il faut qu'on le protège. Vous voulez qu'on laisse un gosse de 8 ou 9 ans dans la rue, seul la nuit ?

M. CUTURELLO.- Avec des éducateurs.

M. Le Président.- Qu'est-ce que cela veut dire ? Vous êtes contre le couvre-feu, moi je suis pour. Nous sommes pour parce que nous considérons qu'un enfant de 10, 11 ou 12 ans n'a rien à faire dans la rue la nuit. Le maire de Nice a pris une décision comme le maire de Cagnes-sur-Mer avant lui, comme certains maires de notre département, il a bien fait et je le suis, nous soutenons cette mesure de protection de l'enfance.

De même, je suis fier d'avoir fait en sorte que nous soyons le seul département à signer les CRP. Croyez-moi, il va en y avoir beaucoup et très vite, et la loi dont je suis le rapporteur sur la sécurité intérieure fera en sorte que cette mesure soit plus facilement applicable. C'est une très bonne mesure et vous auriez dû prendre l'attache de nos services sociaux, des associations qui la mettent concrètement en œuvre, à Cagnes-sur-Mer notamment et en observer sa pertinence. Un collégien de Cagnes-sur-Mer qui avait 104 demi-journées d'absence au collège en un trimestre - c'est le premier CRP que j'ai signé - aujourd'hui est retourné à l'école, et sans que nous ayons à suspendre les allocations familiales ; la maman de ce gamin est heureuse parce qu'on lui a tendu la main, on ne l'a pas laissée à l'abandon. C'est une mesure sociale, une mesure de prévention et je suis fier de l'avoir prise. Je crois qu'avec trois cents ou quatre cents CRP signés demain, nous pourrions régler la très grande partie des problèmes de délinquance des mineurs. Un fait de délinquance sur cinq relève aujourd'hui d'un mineur dans notre pays : 18 % des faits de délinquance constatés dans notre pays sont commis par des mineurs, plus 5 % en un an. C'est inacceptable, insupportable, il faut donc que nous prenions notre part. Ce n'est pas une politique sécuritaire, mais une politique sociale. Demandez notamment à M. de MONTGOLFIER ce qu'il en pense. M. GROUSELLE a eu cette semaine une réunion avec lui sur cette mesure et je le verrai lundi sur ce sujet, il nous a cités en référence dans la réunion des procureurs, présidée par le procureur général à Marseille, voici une semaine, et souhaite que les autres départements nous imitent. Vous devriez le demander à M. GUERINI, il a peut-être d'autres choses à faire en ce moment mais je pense en tout cas que vous devriez lui suggérer ces mesures qui me paraissent très pertinentes.

Un mot sur la sécurité. Vous avez dit : ce sont des mesures « sécuritaires » qui vont nuire au tourisme. Mais c'est l'inverse, M. CUTURELLO. Ce qui nuit au tourisme a été l'explosion des vols à la portière, plus 500 %, que nous avons contribué à régler en finançant l'équipement de la police nationale comme nous allons le faire encore, lors de ce budget, en multipliant et en généralisant cette aide (500 000 €). Oui, nous faisons une politique pour la sécurité, d'abord parce que c'est la première des libertés des citoyens de la République et, en plus, parce que l'insécurité constitue le pire des cancers pour l'économie touristique. Dire que nous représentons une destination touristique qui n'est pas sûre, qu'il y a des vols à la portière, des vols à la tire, est le pire des messages que l'on puisse adresser à la communauté internationale. Contrairement à ce que vous avancez, notre message n'est pas sécuritaire mais un message de « sécurité », ne confondons pas, et il a des incidences sur l'économie touristique de notre département.

Quant au débat sur l'identité nationale, je regrette que vous n'y ayez pas participé, contrairement à ce que vous affirmez vous n'y étiez pas, j'ignore si vous aviez des émissaires à l'intérieur, mais ce débat n'a pas connu de dérapage ; quelques interventions l'ont frôlé mais, avec M. le préfet, nous avons contenu ce débat dans un cadre républicain. Il y a eu des interventions très poignantes, notamment de femmes d'origine maghrébine, de confession musulmane, en particulier celle de Mme OUFKIR dont les propos qui m'ont beaucoup touché, ont été remarquables et ont été applaudis par toute la salle. Globalement les propos ont été de très grande teneur, de très grande qualité ; inégale, j'en conviens, avec des oppositions très radicales, des postures très opposées, mais dans tous les cas, un vrai dialogue a eu lieu. Vous ne voulez pas débattre or lorsqu'on ne débat plus on n'est plus en démocratie, M. CUTURELLO, tant qu'on peut le faire, tant qu'on peut confronter des positions qui sont très contraires, je crois que l'on fait œuvre utile pour elle. Il vaut mieux débattre que laisser exprimer des relents extrémistes, racistes, xénophobes dans d'autres enceintes, ici nous sommes dans le cadre de la République et ces débats sont présidés par des préfets de la République dans un cadre institutionnel. Des universitaires, certains de vos collègues sont intervenus hier soir et le débat a été très digne. Un jeune collégien, conseiller général jeune du canton de Villefranche-sur-Mer, LORIS, est intervenu de façon remarquable, admirable, son propos a stupéfié toute l'assistance, sa proposition est la suivante : « pourquoi n'y a-t-il pas un drapeau tricolore devant mon collège à Villefranche ? » ; eh bien, à partir de la semaine prochaine, je vous annonce qu'on installera des drapeaux tricolores dans tous les collèges du département ; ce n'est pas ma proposition, mais celle du conseil général jeune et il est important de constater que les jeunes sont attachés au drapeau.

Ce débat, M. CUTURELLO, est utile.

Excusez-moi, mes chers collègues, d'avoir à mon tour emprunté ce terrain mais je voulais quand même répondre à M. CUTURELLO.

Sur le budget, là aussi vous énoncez d'énormes contrevérités. Bien sûr le budget baisse, c'est dans les chiffres, mais on le savait.

M. CUTURELLO.- Je vous l'avais dit d'ailleurs.

M. Le Président.- Nous diminuons l'investissement : de 400 M€ nous passons à 330 M€, c'est ce que vous aviez voté avant le plan de relance ; pas vous, mais c'est ce que vous aviez débattu en tout cas, ce que notre majorité avait décidé en octobre 2008, au moment des orientations budgétaires. Ces 400 M€ s'expliquaient par le plan de relance et la dotation de 32 M€ de l'État. Aujourd'hui, on revient à un rythme normal. Mais je tiens à souligner la diminution de certaines interventions qui étaient très consommatrices, notamment les aides à l'environnement, avec les excès qu'on a connus, l'exploitation par des entreprises des 9 000 € pour le photovoltaïque Si l'on avait maintenu ces critères on serait à 35 M€ par an ; je parle bien non pas d'économie mais de redéploiement, des mesures de rationalisation que l'on a mises en place, notamment sur ces aides

individuelles ou sur le logement, sur lesquelles vous étiez toujours en opposition. Aujourd'hui on va vers le prêt à taux zéro, cela nous permettra non seulement d'être plus efficaces mais de faire des économies budgétaires.

Et puis, je veux vous livrer, à propos de cette baisse du budget, un élément important, concernant nos appels d'offres. Je vais vous donner la liste de quelques marchés, votre groupe siège à la commission d'appel d'offres, Me CONCAS préside la commission d'évaluation avec Me ASSO, vous le savez bien. Le coût des chantiers a fortement baissé. C'est une bonne chose. Je l'avais appelé de mes vœux. Aujourd'hui, nous allons pouvoir réaliser autant de chantiers avec moins de moyens. Je vous donne une liste des principaux marchés, notamment routiers, que nous avons passés :

- raccordement de la 6202 bis à l'A8, c'est l'un des plus gros marchés qui aient été lancés récemment, l'estimation de nos services était de 5 206 000 €, le marché a été attribué à une entreprise pour 2 653 000 € soit moins 49 % ;
- un autre marché important, l'aménagement cher à Me CONCAS, du moins je l'espère, de la place Guynemer et des quais Lunel et Papacino, bref du port de Nice, un marché estimé par nos services à 8 745 434,36 € (les 36 centimes c'est peut-être un peu de zèle), il a été attribué à 7 793 000 € soit moins 11 % ;
- la 6202, l'aménagement du carrefour giratoire avec Colomars, estimation des services 1 983 000 €, montant attribué 1 064 000 € soit moins 46 % ;
- Menton, RD 6327, estimation des services 670 000 €, montant attribué 464 000 € soit moins 30 % ;
- sur les bâtiments, réhabilitation d'un préau à Mandelieu, estimation des services 310 000 €, attribution 200 000 € soit 34 % de moins ;
- couverture du collège des Baous, estimation 951 000 €, attribution 748 000 € soit moins 21 % ;
- CAMS Nice Nord, estimation des services 1 350 000 € attribution 989 000 € ;
- collège Ségurane, je fais beaucoup d'efforts pour votre canton, Me CONCAS, estimation des services 4 687 000 €, attribution 3 557 000 € soit moins 24 %. Ce n'est pas forcément seulement grâce à vous mais vous ne manquerez pas, j'en suis sûr, de le revendiquer.

J'ai ce tableau, cette baisse des prix traduit d'ailleurs une évolution saine que nous avons appelée de nos vœux, c'est vrai qu'aujourd'hui les marchés publics sont plus rares et la concurrence me paraît plus dynamique et s'opère mieux. La diminution étant de 17 % et la baisse des prix autour de 25 %, avec le même montant budgétaire qui sera recentré sur des priorités, nous pourrions faire aussi bien que nous l'avons toujours fait.

Qui peut nier que nous ayons lancé de très vastes chantiers récemment, et que s'en développent d'autres très importants ? Pas M. DAMIANI, il dit lui-même non, avec tout ce que nous faisons et programmons sur la zone d'activité de Carros ; sur la Siagne des travaux conséquents sont engagés ; la construction du centre de valorisation du SMED de Robert VELAY au Broc est partie pour 35 M€ ; nous avons lancé le campus STIC. Bref. De gros chantiers structurants démarrent partout dans notre département et je ne vois pas une baisse de voilure. Grâce à ce budget, c'est vrai que nominativement nous allons dépenser moins, mais pour réaliser autant, et c'est un objectif de bonne gestion que je revendique.

Quant au fonctionnement, M. CUTURELLO, là aussi vous confondez les chiffres. Le fonctionnement hors dette, comme je l'ai dit tout à l'heure à M. VICTOR, n'augmente pas, c'est une première dans l'histoire de notre département : 960 M€ au BP 2009, et nous le tiendrons au compte administratif, et 960 M€ au BP 2010. C'est important, voire essentiel de contenir ce fonctionnement.

Sur l'aide aux communes, je ne sais pas où vous avez trouvé que l'on supprimait le fonds de compensation de la taxe professionnelle ; vous avez dû faire un cauchemar, je veux vous réveiller, vous avez évoqué l'autre jour en commission permanente une diminution des fonds en provenance de l'État, ce que personnellement je conteste, mais nous abondons à hauteur de 480 000 € le fonds de péréquation de la taxe professionnelle de 4 M€, c'est au budget. Jamais le fonds de péréquation de la taxe professionnelle ne sera supprimé au profit des petites communes. Où avez-vous vu cela ? Trouvez-moi le document dans le budget où l'on dit que l'État (car nous ne sommes pas en cause) supprime le fonds de compensation de la taxe professionnelle et où avez-vous trouvé que nous diminuons notre engagement ? Le fonds de compensation sur les bases sur 2010 subsiste puisque c'est le produit perçu en 2009. On a perçu en fin d'année la taxe professionnelle de 2009, c'est celle-là qui est répartie, avec une année de report.

Par ailleurs, concernant l'aide aux communes, nous en sommes à 58 M€ de crédits de paiement, nous étions également à 58 M€ l'année dernière. Il y a donc une stabilisation de cette aide. Vous avez noté que l'investissement global diminue et dans cette baisse les communes gardent la même part. Cela veut dire que proportionnellement, dans les 330 M€ d'investissement, une part plus forte sera consacrée aux communes. C'est un choix que nous revendiquons.

Concernant l'action sociale, comment pouvez-vous parler de baisse ? Vous pouvez toujours prendre des lignes individuelles. 34 M€ de plus sur le social, plus 1 % sur l'enfance. Nous avons stabilisé nos dépenses mais un effort a été fait. Est-il obligatoire, est-il volontaire ? Nous avons des compétences tout simplement, nous les assumons et nous n'en avons pas honte.

De façon globale, vous dites que nous ne construisons plus de gymnases de type C. Pourquoi voudriez-vous que l'on continue systématiquement alors que c'est plus difficile ? Non, et nous avons fait un gymnase de type B dans votre canton, vous étiez présent le jour de l'inauguration, je ne crois pas qu'il soit choquant, il est un peu plus petit, c'est un gymnase de type B, mais il est remarquable et cela suffit. La doctrine est simple : aujourd'hui nous n'avons plus les moyens de faire des gymnases de type C qui servent essentiellement pour les activités extrascolaires, nous optons donc pour un gymnase de type B et si les communes veulent un gymnase de type C, elles doivent y participer, soit pour 1,5 M€ de plus. Vos propos sont un peu contradictoires.

Concernant l'épargne nette, parce que c'est l'indicateur de bonne santé de notre économie, elle remonte et fortement : +19 %, je tiens à le souligner, on passe de 65 M€ en 2009 à 78,3 M€ dans ce budget.

Quant aux prévisions de droits de mutation, je perçois un peu dans vos propos, M. CUTURELLO, l'expression d'un souhait que cela aille mal.

M. CUTURELLO.- Non, pas du tout.

M. Le Président.- On dirait toujours que vous vous réjouissez des difficultés, que vous appelez de vos vœux une situation toujours plus négative. Je crois que vous devriez, comme nous espérer, que cela s'améliore.

Concernant les droits de mutation, 280 M€ sont inscrits à ce budget, 330 M€ étaient prévus l'année dernière, on est descendu à la DM à 250 M€. Tout à l'heure quelqu'un a dit « vous êtes encore 6 % plus bas que l'année dernière » ; non, le montant a été rectifié à la DM, la vérité doit

quand même être réaffirmée ; on était à environ 285 M€ au budget primitif, on a enlevé 30 M€ à la DM, soit 250 M€ et au final on a fait moins avec 200 M€. Mais je veux vous donner une touche d'optimisme, j'espère que cela ne vous contrariera pas.

M. CUTURELLO.- J'aimerais être optimiste.

M. Le Président.- Sur le rythme de décembre, pour la première fois, nous sommes au 18 décembre, hier soir, sur une moyenne journalière qui nous laisse espérer 25 M€ en décembre. Avec ce chiffre en décembre, on arrive aux 280 M€ ; pour y parvenir, il faut percevoir 23 M€ par mois. Je crois que l'on y arrivera. Novembre 2009 a été supérieur à novembre 2008 (+0,3 M€) et décembre 2009 sera supérieur de 5 M€ à décembre 2008. Nous remontons sur les droits de mutation.

Ce chiffre n'est pas optimiste, il est raisonnable et j'espère que nous aurons raison ; vous avez cité les analystes tout à l'heure, l'OFCE, bien sûr que tout cela est fragile, des facteurs d'inquiétude demeurent dans le système financier, mais en tout cas nous faisons une prévision et nous espérons (parce que cela ne dépend pas de nous) qu'elle sera respectée ; si nous allons au-delà, nous en tirerons les conséquences, nous investirons plus, nous recourrons moins à l'emprunt. Un budget est une prévision, nous ne sommes pas Mme SOLEIL, nous prévoyons, nous essayons de le faire au plus proche de la réalité et, ensuite, constatation est faite au compte administratif.

Voilà, M. CUTURELLO, ce que je souhaitais vous rappeler. Nous avons fait non pas un budget d'austérité mais un budget de vérité qui s'adapte à la situation, nous avons réduit la voilure sur de nombreux dossiers, vous ne l'avez pas souligné, là aussi j'aurais aimé que vous vous associiez aux efforts que nous avons faits. Vous déplorez toujours la diminution des dépenses, vous souhaitez toujours l'augmentation des recettes et vous constatez que les soldes se dégradent ! Je veux bien, mais il faudrait que vous m'expliquiez, si vous étiez aux affaires, vous augmenteriez, d'après ce que j'ai compris, toutes les dépenses que vous avez citées, donc si l'année prochaine vous reprenez la majorité, vous allez augmenter systématiquement toutes ces dépenses, c'est bien cela, ce sera donc dans votre projet ; vous allez réduire la fiscalité, réaugmenter l'investissement ! Comment bouclerez-vous le budget, M. CUTURELLO ? J'aimerais que vous répondiez tout simplement à cette question de bon sens.

Il faut être sérieux dans la vie. Ce n'est pas parce qu'on est dans l'opposition qu'il faut ne pas l'être. Il faut avoir de la rigueur budgétaire, on ne peut pas dire n'importe quoi au seul prétexte que l'on est dans l'opposition. La vérité ne peut pas être tordue, elle ne peut pas être déformée. Il n'y a qu'une vérité budgétaire. Nous sommes en présence de chiffres, d'une crise économique, d'une augmentation forte de nos dépenses sociales, d'une diminution de nos recettes, nous effectuons donc des choix plus sélectifs dans nos investissements et plus exigeants dans nos dépenses de fonctionnement, ainsi nous bouclons un budget qui s'améliore et nous regagnons des marges de manœuvre. Et si les droits de mutation remontent, et remontent fortement à des niveaux qui étaient ceux d'il y a quelques années, nous retrouverons des marges de manœuvre conséquentes parce que nous aurons bien géré cette maison.

M. MOTTARD, vous avez la parole.

M. MOTTARD.- Merci M. le Président.

Que ce soit pour les BP, les DM ou même les DOB, nous nous sommes toujours efforcés ici même de rester sur le strict terrain de la gestion départementale, réservant nos commentaires sur la politique nationale à d'autres lieux et à d'autres moments. Mais aujourd'hui, M. le Président, c'est vous-même qui, à travers à la fois votre propos introductif mais aussi le rapport de présentation, nous invitez à sortir de cette réserve dans la mesure où vous lancez notamment, pages 25 et 26 du rapport, un plaidoyer vibrant en faveur de la réforme gouvernementale de la taxe professionnelle, et

vous avez récidivé ici oralement. Nous répondons d'autant plus volontiers à cette invitation que nous avons le sentiment qu'en la matière, les groupes d'opposition exercent une véritable fonction tribunicienne en parlant pour tous, y compris pour les élus de la majorité qui ne manquent pas, en off, de nous faire part de leurs inquiétudes.

M. Le Président.- Des noms, des noms !

M. MOTTARD.- Je ne parlerai pas.

Il est vrai que pour un maire même UMP, soutenir le projet actuel relèverait quasiment du syndrome de Stockholm, et cette réforme risque de comporter plus d'effets pervers que d'avantages économiques.

Voyez, je ne suis pas hué !

M. Le Président.- Cela s'est bien fini, Stockholm, le détenu est tombé amoureux du geôlier.

M. CUTURELLO.- C'est vous le geôlier ? Ah !

M. Le Président.- Ce n'était pas l'esprit de M. MOTTARD je pense, ce n'est pas moi qu'il citait.

M. MOTTARD.- Dire comme vous le faites que la suppression de la taxe professionnelle permettra de renouer avec une croissance forte et créatrice d'emploi et qu'elle sera intégralement compensée par les collectivités locales est exagérément optimiste.

On sait que cette réforme réduit la liberté fiscale des collectivités locales, celles-ci ne votant plus que le taux de la taxe sur la valeur locative des immeubles, le taux de la taxe sur la valeur ajoutée étant fixé nationalement.

Par ailleurs, la rupture partielle du lien entre la contribution économique territoriale versée par l'entreprise, suscite encore des débats. Vous l'avez rappelé, ce n'est pas encore tout à fait terminé, c'est très compliqué, mais l'on sait que cette rupture partielle du lien entre la contribution économique territoriale versée par l'entreprise, d'une part, et les sommes relevant de la collectivité locale où est implantée cette entreprise, d'autre part, fera que lesdites collectivités n'auront aucun intérêt à faire venir des entreprises sur le territoire faute de contreparties financières significatives. Et surtout comme le faisait remarquer un collègue maire récemment, si les activités correspondantes sont susceptibles d'engendrer des nuisances.

Mais surtout, c'est une réforme qui coûte cher aux finances publiques dans un contexte où l'endettement public s'envole. Les deux années de compensation risquent de ne pas être prolongées et, du coup, les collectivités locales devront se rattraper sur la taxe d'habitation et la taxe foncière.

Vous avez fait tout à l'heure une référence mitterrandienne, je me contenterai plus modestement de faire une référence raffarinienne en rappelant précisément...

M. Le Président.- C'est moins bien quand même !

M. MOTTARD.- Je ne vous le fais pas dire.

Cette parole raffarinienne dit ceci : « Je me demande si dans cinq ans on ne dira pas que cette contribution est un impôt idiot ».

Pour en revenir à l'objet principal de notre débat qui est quand même le BP 2010, j'ai avant de le commenter trois remarques préalables à faire.

L'an dernier, le débat sur le BP était centré sur l'augmentation de 15 % des impôts dans un contexte qui avait vu d'autres collectivités locales (on peut bien sûr citer Nice) faire la même chose ; et, à l'époque, tout le monde était d'accord pour dire qu'il s'agissait d'un effort considérable demandé aux familles dans une période difficile. Aujourd'hui, pour 2010, on explique que la fiscalité n'augmentera pas, ce qui est à l'évidence une bonne chose, mais cette information ne doit pas cacher le fait qu'on va redemander aux familles le même effort que l'an dernier. Et même si on ne le dit pas, c'est l'élément, la caractéristique essentielle de ce budget.

Deuxième remarque, le budget de 2009 était celui de la relance, avec un plan de 400 M€ d'investissement et de nombreux projets, vous l'avez rappelé, nous avons même eu une séance spéciale à ce sujet, ce qui prouve bien d'ailleurs que les séances spéciales sont organisables. A l'époque, nous avons dit que l'investissement massif dans le secteur des travaux publics pouvait - à l'instar d'ailleurs de ce que vous aviez dénoncé à juste titre, M. le Président, à propos de la baisse de la TVA dans la restauration - se révéler être un jeu de dupes en matière d'emploi.

Les résultats nous donnent raison, malheureusement. Ainsi, une étude révèle que l'activité économique a moins reculé dans les Alpes-Maritimes (moins 9,56 %) que partout ailleurs en France (moins 20 % en moyenne), ce qui est dû probablement au plan de relance, entre autres. Pourtant, le chômage des jeunes de moins de 25 ans a progressé de près de 40 % en un an, ce qui est bien pire que dans les cinq autres départements de la région. Par exemple dans le Var, pour mémoire, le taux est de 25 %. Nous avons donc une activité économique plus soutenue qu'ailleurs, un chômage plus fort qu'ailleurs. « Y a comme un défaut ! » aurait dit feu Fernand RAYNAUD. On peut donc en déduire que les entreprises bénéficiaires du plan de relance sont loin d'avoir joué le jeu en matière d'emploi, elles ont semble-t-il profité de l'effet d'aubaine pour traverser la crise sans respecter leur part du contrat. Il serait bon de s'en souvenir au moment où l'on s'apprête à voter un budget où certes les investissements sont en recul mais restent encore très substantiels.

Troisième remarque générale, votre document s'appuie sur une forte probabilité de sortie de crise pour 2010. Vos prévisions en matière de droits de mutation, par exemple, peuvent sembler relativement optimistes. Les explications données en commission, par les services notamment, étaient assez convaincantes mais l'épée de Damoclès reste suspendue, comme vous l'avez rappelé, et l'équilibre financier de votre budget forcément aléatoire. On ne peut pas vous le reprocher, mais c'est une donnée qu'il faut garder à l'esprit.

Maintenant, si l'on se penche sur les chiffres-clefs de ce budget et surtout sur leur évolution depuis l'an dernier, on peut avoir une idée assez précise de vos intentions politiques (un budget est d'ailleurs fait pour cela) et il est vrai qu'en la matière je préfère toujours le poids des chiffres au choc des formules. Ainsi, petit exemple malicieux, la politique du logement de notre collectivité est par exemple minutieusement décrite dans deux pages particulièrement denses d'un document qui n'en comporte qu'une trentaine ; or, au bout du compte, c'est un budget qui ne représente que 2,7 % de notre budget global et, surtout, c'est un budget qui est en recul, on l'a rappelé ; à la lecture du document, on aurait juré le contraire.

Sur les chiffres, globalement le budget est en recul : 1 376 M€ contre 1 431 M€ et 1 390 M€ les années précédentes. Si nous examinons les cinq grands postes (c'est un observatoire intéressant), nous notons un recul de 32 M€ (moins 10 %) pour l'aménagement du territoire et de 28,4 M€ (moins 18,5 %) pour les infrastructures.

Recul également de 20,3 M€ pour les actions éducatives, sportives et culturelles (moins 13,5 %) mais avec une légère progression de la partie éducation qui concerne à la fois les collèges

et ce campus STIC aux contours quand même encore assez mal définis, en tout cas qui suscite peut-être moins d'enthousiasme que celui dont vous avez fait preuve.

Par contre le poste « mission action sociale » plus 10,6 M€ (plus 2 %) est en hausse. En fait, les 4,5 % de hausse en matière de fonctionnement correspondent là aussi à une forte baisse en matière d'investissement, même si l'élu du 5^e canton, probablement avec celui du 11^e, apprécie à sa juste valeur la programmation de la mise en service de la CAMS Nice Nord.

Quant à l'administration départementale, malgré une politique restrictive en matière d'emploi et des efforts notables sur le train de vie, sa progression est tout de même de 15 M€, soit plus 4,5 %, à cause de l'annuité de la dette.

Bref, si l'on essaie de traduire politiquement cet ensemble de chiffres, cela donne tout d'abord une baisse conséquente des investissements (330 M€ contre 400 M€ en 2009) qui touche principalement l'aménagement du territoire et les infrastructures, mais aussi l'ensemble des autres budgets. Mais compte tenu du faible impact sur l'emploi, on peut quand même considérer qu'ils sont relativement élevés, peut-être trop élevés.

On note aussi une sanctuarisation du noyau dur de nos compétences : solidarité, social et collèges, même si une partie de cet effort est mécaniquement liée au développement de la crise, je pense notamment à l'augmentation de 9 % des crédits inscrits au titre du RMI-RSA, il faut reconnaître là un certain volontarisme politique de votre part, que nous saluons d'autant plus volontiers que nous l'avions appelé de nos vœux l'an dernier ; même si là aussi la baisse des investissements peut retarder certains progrès comme l'objectif des 700 élèves dans les collèges.

Le budget traduit également un effort important en matière de fonctionnement et de rationalisation de l'action publique. Mais si l'on peut saluer sans trop de restrictions la baisse substantielle des moyens généraux, de 15,3 %, même si l'on peut se dire qu'il y a encore sûrement un petit peu de gras du côté de la communication, par contre il faut être plus prudent en ce qui concerne la politique des ressources humaines. Certes, nous avons bien enregistré que le secteur social ne sera pas concerné, encore que dans ce secteur-là, les besoins sont tels que c'est plutôt un « plus » dont on aurait besoin, mais en tout cas le secteur n'est pas concerné par la diminution des effectifs. Il n'en demeure pas moins que, j'avais 178 plus 100, vous avez dit environ 200 plus 100 fonctionnaires en moins, cela mérite un examen attentif car, sauf à considérer que l'on avait des fonctionnaires payés à ne rien faire, ils vont sûrement manquer quelque part. Il faut donc bien examiner toutes les conséquences de pareilles réductions d'effectifs, et nous aurons l'occasion de revenir sur ce dossier en cours de journée.

Cela dit, de toute façon cette politique courageuse de rationalisation est battue en brèche par la progression de l'annuité de la dette qui, elle, progresse inexorablement, année après année : 86,7 M€ en 2010 contre 70,8 M€ en 2009, soit 7,5 % des recettes de fonctionnement contre 6,4 % l'an dernier. Une dette jeune, comme on nous l'a rappelé en commission, une dette jeune donc coûteuse qui va s'alourdir de 181,5 M€ nouveaux cette année.

Au final, nous serions tentés de dire que le budget 2010 serait mieux équilibré que celui de l'an dernier mais dans un contexte qui se dégrade encore un peu plus du fait du retrait de l'État après le plan de relance, des incertitudes liées aux réformes en cours et d'un contexte économique qui ne correspond pas encore vraiment à un scénario de fin de crise.

Par conséquent, il est clair que les familles, et singulièrement les plus fragiles d'entre elles, vont porter le fardeau de choix budgétaires qui font encore la part trop belle à des entreprises qui sont loin de jouer le jeu.

En résumé, ce budget opère une assez bonne hiérarchisation des priorités mais les sacrifices sont trop inégalement répartis pour que nous le votions.

Je vous remercie.

M. Le Président.- Merci M. MOTTARD. J'aurais aimé entendre dans vos propos que vous franchissiez le Rubicon pour approuver ce budget, puisque vous avez quand même salué une politique courageuse, vous avez salué la baisse des moyens généraux, un volontarisme politique et je vous en remercie.

M. BETTATI.- Ça vient, ça vient !

M. Le Président.- J'aurais espéré que la conclusion de ces propos manifeste un commencement de soutien qui viendra peut-être un jour. Quoi qu'il en soit, je veux vous dire que bien sûr l'équilibre est aléatoire comme l'est naturellement la situation économique. Les prévisions que nous formulons aujourd'hui, par définition, ne sont que des prévisions avec les aléas qui s'associent à ce type d'exercice, mais nous n'avons pas fait des prévisions insensées. Les niveaux, notamment ceux des recettes de droits de mutation, sont tout simplement issus de la prolongation des courbes de fin d'année, des tendances que l'on commence à constater. Si ces courbes sont prolongées selon la même progression, nous atteindrons notre objectif, voire au-delà. Notre projection est donc plutôt prudente.

A l'instar de M. VICTOR et M. CUTURELLO, vous avez souligné la baisse des investissements, et notamment ceux liés aux infrastructures ; il est vrai que nous enregistrons une baisse sur les routes de l'ordre de 15 %. Laissez-moi vous donner quelques chiffres. Au budget 2009, nous avons investi pour les routes départementales, donc pour les 2 630 km de réseau voirie départementale, 133 M€. Nos voisins et amis du Var ont investi 67 M€ pour 3 000 km, donc deux fois moins alors qu'il y a 200 km de plus ; et nos amis, disons plutôt nos collègues des Bouches-du-Rhône ont investi 72,7 M€ pour 3 045 km.

M. CUTURELLO.- Peut-être le font-ils depuis longtemps.

M. Le Président.- En tout cas, depuis que personnellement je fréquente cette maison aux côtés de Christian ESTROSI, notre effort est identique et il était même supérieur au cours des années écoulées.

L'investissement sur les routes est donc presque deux fois plus élevé au kilomètre que dans des départements comparables. C'est vrai que l'on réduit modestement la voirie et sans qu'aucun chantier lancé ou à lancer ne soit reculé. Je souligne tout de même qu'à cet effort va s'associer l'engagement pour le tunnel de Tende pour lesquels les crédits ne sont pas prélevés sur le budget des routes puisqu'il s'agit de crédits d'aménagement du territoire dans le cadre du contrat de projets État-Région : 45 M€, M. le Sénateur BALARELLO, pour attaquer votre tunnel. J'espère qu'un jour il portera votre nom, vous l'aurez bien mérité, mais le plus tard possible !

Me BALARELLO.- C'est une heureuse initiative, M. le Président.

M. Le Président.- On s'y engage !

En tout état de cause, l'effort sur les routes est important. Là aussi, M. MOTTARD, excusez-moi, une petite contradiction est à relever dans vos propos, vous avez dit que la mission aménagement du territoire et infrastructures est en baisse mais tout de même trop élevée. Or, comment parler de baisse si elle est trop élevée ?

De façon plus générale, nous reviendrons tout à l'heure sur les effectifs, ce n'est pas une mesure aveugle qui va tomber comme une chape de plomb de mon bureau pour dire que chaque personne partant à la retraite ne sera pas remplacée. Bien sûr un effectif de référence sera établi, et le niveau de nos effectifs sera adapté au mieux aux missions qui sont en face. Certaines missions ont évolué. Quelqu'un citait tout à l'heure le rapport de la Cour des comptes ; vous avez dû prendre connaissance avec le même intérêt du rapport de la Cour des comptes et du président SEGUIN sur l'évolution des effectifs de la fonction publique en général, qui souligne que les effectifs de la fonction publique d'État sur, je crois, les quatre dernières années, ont augmenté de 14 %.

M. CUTURELLO.- Les vingt dernières années, n'exagérez pas !

M. Le Président.- Oui, c'est depuis 1980.

14 % pour la fonction publique d'État, 75 % pour la fonction publique territoriale, dont 50 % pour les communes qui n'ont reçu aucun transfert de compétence. Les communes étaient visées et surtout les intercommunalités. Mais dans ce cadre, ce que souligne le rapport SEGUIN, c'est que pour l'éducation nationale, alors qu'il y a aujourd'hui 4 % d'élèves en moins depuis 1980, nous avons 16 % d'enseignants en plus. Qu'est-ce qui ne va pas ? C'est cette application irrationnelle, centralisée. Certains académies perdent beaucoup plus que 4 % qui représente la baisse moyenne nationale, d'autres ont perdu 15 % d'élèves, mais « le mammoth » est géré depuis Paris, l'évolution est constante partout, malgré la baisse des effectifs, on note la même augmentation du nombre d'enseignants. Nous, pour notre part, nous voulons gérer en fonction des besoins : s'il y a moins de besoins, il y aura moins d'effectifs. Il y a vingt ans, pour faire vingt lettres, une secrétaire performante mettait la journée ; aujourd'hui, grâce au traitement de texte, il lui faut une heure. Nous obtenons tout de même des gains de productivité grâce aux technologies.

S'agissant des dossiers sociaux, on a des dizaines de milliers de dossiers sociaux, d'APA, de prestations d'aide sociale, de téléalarme qui sont dans les stocks des services de M. GROUSELLE ; avant ils étaient gérés manuellement, il fallait que la secrétaire aille dans les immenses espaces qui étaient réservés au stockage, que manuellement elle sorte le dossier ; aujourd'hui, on est entrain de numériser tous les dossiers sociaux, cela va représenter un gain de temps considérable, cela veut dire que le traitement d'un dossier se fera en temps réel. Je suis d'accord qu'il faut peut-être plus de travailleurs sociaux dans les CAMS et dans certaines CAMS du cœur de Nice, par exemple, où il y a de la tension, mais là aussi il y a des CAMS qui pour à peu près le même volume de travail ont trois ou quatre médecins (je ne veux pas les citer parce que je ne veux pas en stigmatiser) et d'autres qui n'en ont qu'un. Il en est de même pour les assistantes sociales. Il faut donc adapter nos effectifs ; là où il y a moins d'activité, on a peut-être besoin d'un peu moins de personnel ; et là où il y en a plus, on a besoin davantage de personnel.

Ce n'est donc pas une mesure, M. MOTTARD, qui sera aveugle. Aujourd'hui, j'en ai parlé d'ailleurs avec les syndicats de la maison avant de prendre ces dispositions, on estime qu'on peut le faire sans mettre en péril le fonctionnement de la maison parce qu'on a fait des gains de productivité. Il est normal que nos services soient plus performants. Ils ont aussi des missions nouvelles, je parle hors transfert, cette année nous allons recevoir 64 ou 80 agents du parc de l'équipement, cela va augmenter mécaniquement les effectifs, c'est un transfert. Le parc de l'équipement nous coûtait 4 M€, on louait le matériel ; cette année, on intègre le personnel, la masse salariale est de 2 M€, et on récupère le matériel. On va y gagner. C'est une mesure de décentralisation sur laquelle on va gagner.

Je vous réponds, M. MOTTARD, sur la réforme de la décentralisation. Encore une fois, la réforme RAFFARIN, même si ce n'est pas pour moi une référence, contient une clause constitutionnelle qui dit que le transfert se fait à l'euro près, et elle a été respectée. Je vous donne les

chiffres. Depuis 2004, l'écart entre des mesures qui ont été transférées ou créés par l'État, est de 420 M€ à notre détriment.

M. VICTOR.- Une paille !

M. Le Président.- Ceci cumulé, pas par an.

M. VICTOR.- Quand présentera-t-on la note à l'État ?

M. Le Président.- Là-dedans, moins 426 M€ relèvent de l'APA. L'APA a été créée, je vous le rappelle, par le gouvernement JOSPIN.

M. CUTURELLO.- Oui, c'est une bonne mesure.

M. Le Président.- C'est une bonne mesure qui est très utile pour nos personnes âgées ; se posera d'ailleurs un jour la question de son financement, c'est le chantier du cinquième risque. Le déficit sur l'APA depuis 2004 est de moins 426 M€. L'essentiel du déficit est là. C'est vous qui avez créé cette mesure sans compensation ; c'est le gouvernement que vous avez soutenu à l'époque, vous me le confirmez ? Je n'avais pas mal vu, vous souteniez le gouvernement Jospin. Vous aussi, M. VICTOR, je crois que vous votiez la confiance au gouvernement JOSPIN à l'Assemblée nationale.

M. VICTOR.- Avec regret, effectivement.

M. Le Président.- Chacun commet des erreurs dans la vie. La prochaine fois, vous vous rattraperez, si cela arrive un jour.

M. VICTOR.- *Qui lo sa ?*

M. Le Président.- En tout état de cause, depuis, cette erreur a été réparée par nos gouvernements.

Je prends les autres mesures : la PCH, certes cela peut se dégrader, mais depuis le début, la PCH nous a coûté 30 327 032 € et nous avons eu des dotations de l'État pour 35 900 044 €. Aujourd'hui, nous avons donc un gain sur la PCH. Certes en 2009, l'équilibre est un peu rompu, mais depuis le début, mes chers collègues, il faut le dire aussi quand l'État nous fait un cadeau, nous avons 5 573 012 €... (*Rires des membres du groupe communiste*). Ne riez pas, M. TUJAGUE, nous avons 5 573 012 €, qui ont dû aller dans votre canton d'ailleurs, qui sont rentrés dans les caisses du conseil général. La PCH de M. Jospin nous coûte 426 M€ et encore, grâce au courage de notre gouvernement, on a mis le lundi de Pentecôte pour financer en partie la caisse de solidarité nationale d'autonomie ; cela marche, c'est M. RAFFARIN, c'est le président CHIRAC. La PCH nous a rapporté. La maison départementale des personnes handicapées (MDPH) : 1 897 000 € de recettes depuis le début, 2 040 000 € de dépenses ; nous avons perdu 142 000 €, nous négocions d'ailleurs et nous n'allons pas les laisser, mais nous avons perdu 142 000 €. Les TOS, nous sommes à zéro, le transfert a été compensé à l'euro près.

Aujourd'hui, nous avons un problème sur le RMI, c'est vrai. Pour l'année 2009, nous sommes en déficit de 5 M€. À la limite si l'on globalise, ces 5 M€, on les retrouve sur la PCH. Bien sûr, cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas être vigilant envers l'État, mais ce que je veux vous dire c'est que votre discours est contradictoire. La seule mesure qui n'est pas bien compensée est l'APA, d'ailleurs ce n'est pas un transfert, c'est une loi qui crée une nouvelle compétence, mais ça a été quand même scandaleux de nous refiler ce bébé sans compensation, c'est une mesure sociale de grande valeur mais il aurait fallu qu'on la finance, peut-être par un prélèvement fiscal au plan national d'ailleurs,

parce que c'est une mesure nationale, c'est une mesure de solidarité sociale nationale ; c'est d'ailleurs la raison pour laquelle on réfléchit à la mise en place d'un cinquième risque, et pourquoi pas, et personnellement cela me paraîtrait légitime qu'il y ait une récupération sur les successions, à un certain niveau de revenu, comme c'est le cas sur l'aide sociale. Mais sur l'APA, vous avez fait un cadeau, un chèque en blanc à payer aux collectivités. Le problème est là. Le reste c'est les pépites sur le gâteau, mais le gâteau qu'il n'y a plus c'est l'APA quand même. C'est là aussi le pâté de cheval et d'alouette. On a peut-être une petite alouette RMI/PCH aujourd'hui mais le cheval c'est quand même l'APA qu'il faut digérer.

M. CUTURELLO, sur ce point, je vous rappelle à vos responsabilités dans ce dossier. Ce discours qu'on appauvrit les collectivités au niveau de la majorité actuelle, au plan national est complètement faux, je vous le dis aussi, M. MOTTARD, puisque l'État se doit constitutionnellement de compenser à l'euro près ; c'est constitutionnel.

Voilà ce que je pouvais dire en regrettant, M. MOTTARD, que vous n'avez pas approuvé ce budget. En tout cas merci quand même pour les propos que vous avez pu tenir.

Mes chers collègues, notre débat qui constituait un peu la discussion générale de tous les rapports de cette journée d'ailleurs, est clos, nous allons maintenant aller beaucoup plus vite. Enfin, ce n'est pas une obligation, M. VINCIGUERRA, j'ai toujours grand plaisir à débattre avec vous.

M. VINCIGUERRA. - Et puis ce n'est pas garanti.

M. Le Président. - Et ce n'est pas garanti, je le sais. En tout cas nous allons reprendre l'ordre du jour et vous présenter concrètement, par M. le rapporteur général du budget Maxime COULLET, auquel je cède volontiers la parole, le contenu précis de ce bon budget primitif que, j'en suis sûr, vous allez approuver avec un grand enthousiasme.

M. COULLET, vous avez la parole.

M. COULLET. - Merci M. le Président.

Je crois que les chiffres ont été suffisamment commentés pour que j'en fasse une lecture assez rapide. Contestés ou pas, les chiffres sont têtus, je vais vous les donner tels qu'ils figurent dans le budget.

Ce projet de budget 2010 s'équilibre en dépenses et en recettes réelles à 1 376 M€. Pour mémoire, le budget précédent 2009 était de 1 431 M€

En ce qui concerne les dépenses, les dépenses de fonctionnement hors dette s'élèvent à 960 M€ ; elles sont identiques au budget 2009. Elles se caractérisent par un effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement et une volonté de rationalisation.

S'agissant de l'action publique, la stabilité de nos dépenses de fonctionnement permet une progression de notre épargne brute de 25 % par rapport au BP 2009.

L'évolution de la masse salariale est limitée à 1,7 % par rapport au précédent BP, les créations de postes étant assurées par redéploiement interne. Là aussi cela a été fortement débattu.

La politique moyens généraux est en diminution de plus de 10 % grâce à la mutualisation des moyens, la poursuite de la dématérialisation, la réduction du parc automobile ainsi que les frais de communication et de protocole (-30 % et -34 %).

Deuxième caractéristique de ce budget : la solidarité humaine.

Les missions d'action sociale et de lutte contre les exclusions sont au cœur de cette préoccupation. Sans vouloir reciter tous les chiffres, rappelons simplement +9,5 % pour l'aide à l'hébergement des personnes âgées, +10,3 % en faveur des personnes handicapées et +9,3 % pour les dispositifs RMI-RSA, pour un total de 495 M€.

Troisième caractéristique : la poursuite de l'effort d'investissement. Même s'il est réduit par rapport à 2009, il reste important puisqu'il s'élève à 330 M€ hors dette. Il permet la poursuite des engagements pris par le département dans le cadre du plan de relance et, surtout, la priorité donnée aux projets structurants, c'est-à-dire la solidarité territoriale qui suit la solidarité humaine, par l'aide aux communes, qui n'a pas été diminuée, aux structures intercommunales, à l'économie, aux entreprises, à la protection de l'environnement, à l'éducation et au logement. Les grands programmes d'infrastructures routières seront poursuivis, ils représentent notre premier poste d'investissement comme d'ailleurs ils l'ont été l'année dernière.

Concernant les recettes, le BP 2010 s'inscrit dans un contexte économique encore fragile, c'est pourquoi la prévision d'encaissement des droits de mutation est inférieure aux budgets 2007 et 2008 et s'élève à 280 M€, basée sur les 25 M€ reçus en décembre 2009. Espérons que la multiplication par douze se fera automatiquement.

En matière de fiscalité, les taux de taxes locales sont inchangés par rapport à l'année dernière et demeurent d'ailleurs nettement au-dessous des taux moyens des départements de population équivalente.

Enfin dans les recettes, l'emprunt s'élèvera cette année à 181,5 M€.

L'année 2010 sera donc marquée par la suppression de la taxe professionnelle compensée à l'euro près par l'État, le montant inscrit au budget est donc strictement équivalent au montant perçu en 2009, soit 117,5 M€.

Tels sont, M. le Président, les chiffres du budget. Je vous propose d'adopter ce budget primitif pour 2010.

M. Le Président.- C'est une bonne proposition, M. le rapporteur général. Mes chers collègues, plus personne ne souhaite intervenir ?

Je mets donc aux voix le budget primitif 2010.

Le budget primitif 2010, mis aux voix, est adopté à la majorité absolue (opposition du groupe socialiste et apparentés, du groupe communiste et du groupe « Gauche autrement »).

Mes chers collègues, notre budget primitif pour l'année 2010 est ainsi approuvé. Je vous remercie de votre engagement, de votre confiance, de votre mobilisation au service de notre département, au service de ses habitants, au service des grands enjeux auxquels notre département sera confronté. C'est un bon budget, c'est un budget de vérité, c'est un budget courageux, c'est un budget d'engagement, c'est un budget qui répond à l'attente de nos concitoyens, qui nous permettra de relever avec efficacité les grands défis de l'avenir. Du fond du cœur, merci pour votre confiance.

Mme GIUDICELLI, vous avez la parole pour nous présenter les budgets annexes.

2. BUDGETS ANNEXES - PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2010

Mme GIUDICELLI.- Concernant le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental, les crédits sollicités s'élèvent à 1 779 238,19 € dont 40 000 € en investissement et le reste en fonctionnement.

Le budget annexe du port de Nice est équilibré en dépenses et en recettes à 994 200 € dont 440 000 € d'investissement. Le budget est équilibré par la prise en charge du déficit sur le budget principal d'un montant de 120 200 €.

Le budget annexe des ports concédés est équilibré en dépenses et en recettes à 2 000 358 €. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 673 000 €. Ce budget annexe des ports concédés est équilibré par la prise en charge du déficit d'un montant de 395 080 €.

Le budget annexe du port de Villefranche Santé est équilibré en dépenses et en recettes à 1 539 273 € dont 655 000 € d'investissement. Il est équilibré par une prise en charge de 850 773 €.

Le budget annexe du cinéma Mercury est équilibré à 529 124,66 €. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 449 124,66 € et les dépenses d'investissement à 80 000 €. Ce budget est équilibré par la prise en charge de 231 725 €.

Le budget annexe du parking silo est équilibré à 137 056 €, dont 122 508 € en fonctionnement et 14 548 € en investissement, sans subvention d'équilibre.

Enfin le budget annexe du CICA est équilibré à 1 618 726,30 €. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 79 263,15 € et les recettes d'investissement à 32 000 €. L'équilibre se fait par la prise en charge de 562 963,15 €.

En commission, M. le Président, tous les budgets annexes ont été votés sauf celui du CICA, refusé par le groupe socialiste et le groupe communiste.

M. Le Président.- Ce n'est pas nouveau non plus.

Qui souhaite intervenir ? Me CONCAS.

Me CONCAS.- Un modeste commentaire d'une émanation du groupe socialiste. Ce n'est pas nouveau pour ce qui concerne le dossier du CICA, les années passent et les subventions d'équilibre s'accumulent.

M. Le Président.- On diminue quand même.

Me CONCAS.- Oui. La période ESTROSI c'était 800 000 €, la période CIOTTI c'est 562 000 €.

M. Le Président.- Il n'y a pas de différence entre la période CIOTTI et la période ESTROSI, sachez-le.

M. VINCIGUERRA.- On en doute.

M. Le Président.- Vous espéreriez, mais il n'y en aura pas.

Me CONCAS.- Plus sérieusement, la question pyramidale du devenir du CICA n'est toujours pas abordée, les années passent et la commission qui est en charge de ce dossier ne se réunit pas. On a adopté une position qui me paraissait logique, qui est de dire que l'on ne peut pas cautionner ce

type de dépenses que nous considérons comme inconsidérées, précisément, tant que nous ne verrons pas ce dossier prendre une direction cohérente. Là, je ne le vois pas, c'est donc un vote contre.

Pour les autres budgets annexes, il n'y a pas de difficulté.

M. Le Président.- Très bien. D'autres interventions sur ce dossier des budgets annexes ?

Me CONCAS, je l'ai dit tout à l'heure sous forme de boutade, votre prise de position ne me surprend pas puisqu'elle est constante. Le CICA, ce n'est pas une gestion ESTROSI ou CIOTTI, d'abord on a trouvé cette situation tous les deux avant d'arriver, le prédécesseur de Christian ESTROSI lui-même, le président GINESY, l'avait trouvée, c'est vrai que c'est un bébé qui se transfère et qui a beaucoup grossi.

Me CONCAS.- Et l'eau du bain commence à noircir.

M. Le Président.- Aujourd'hui, nous avons engagé plusieurs démarches, vous ne pouvez pas dire que la commission ne s'est pas réunie. M. le président MASCARELLI pourrait le dire beaucoup mieux que moi, le CICA a quand même une utilité importante, ce n'est pas 556 000 € qui sont jetés dans le Var, Me CONCAS. Le CICA accueille l'institut Eurecom qui est une grande école de technologie, c'est un incubateur, puisque la vocation initiale du CICA était d'accueillir des petites entreprises avec un très fort potentiel de croissance, de leur faire payer un loyer très en-deçà du prix du marché parce qu'on misait sur leur potentiel de croissance ; c'était ce que l'on appelle les incubateurs, les pépinières d'entreprises ; on donne un coup de pouce à une petite entreprise qui a un énorme potentiel de croissance et après, quand elle a grandi, elle s'en va parce qu'elle peut assumer un loyer au prix du marché. La philosophie était celle-là.

Le bâtiment a été très mal conçu. Il subit d'énormes déperditions énergétiques, il a un coût de fonctionnement très élevé, si bien que les loyers que l'on perçoit aujourd'hui, qui sont souvent des loyers plus modestes parce qu'il y a quand même cette vocation économique et sociale d'incubateur, de coup de pouce aux entreprises, sont plus faibles. Avec Christian ESTROSI, nous sommes passés d'un peu plus de 1 M€ de déficit annuel, venant du budget principal du conseil général pour abonder le budget annexe, à 560 000 €. C'est encore trop. Croyez-moi, nous avons tout fait pour essayer, pas de nous débarrasser, le mot ne serait pas adapté, mais pour essayer de régler ce problème. D'abord on a ensemble lancé - je n'étais pas conseiller général, j'étais directeur de cabinet - un appel d'offres pour vendre le CICA. Les Domaines - ce n'est pas nous - ont estimé le CICA à 13 M€. La meilleure offre qui nous est parvenue, et encore elle était farfelue parce que c'était une société qui n'avait pas les moyens de ses ambitions, était de 7,5 M€. Juridiquement, si nous avions vendu ce patrimoine à 7,5 M€, vous nous auriez fait quelques reproches, j'imagine, et ils auraient pu être légitimes.

Me CONCAS.- C'est moi qui vous ai donné l'évaluation.

M. Le Président.- Ensuite M. OLIVERES, quand il était directeur régional de la Caisse des dépôts, a conduit une évaluation afin que la CDC se saisisse de ce dossier ; c'est moi qui ai capté M. OLIVERES et le CICA a été rejeté par la Caisse des dépôts. Je le déplore pour le CICA mais je ne le regrette pas pour M. OLIVERES. En tout état de cause, aujourd'hui, on a toujours le problème.

Je discute avec le président de la CASA pour une solution qui ne serait peut-être pas inintelligente. Ils ont peut-être des besoins là-bas, on y travaille. D'autant plus que, comme on fait le campus STIC, Eurecom va partir du CICA. En 2013, quand le campus STIC sera inauguré, il y aura 7 000 à 8 000 m² occupés aujourd'hui par Eurecom qui seront libérés au CICA. Il y a là une véritable question, une échéance, savoir ce que l'on en fera.

Aujourd'hui, la vocation de pépinière d'entreprises telle qu'elle existe a moins de raison d'être qu'au début des années 80 quand a été conçu le CICA. D'autres lieux peuvent assurer cette mission qui n'est pas inutile.

Nous avons autant que vous le problème, croyez-moi. Je fais la chasse à tous les déficits de fonctionnement, j'essaie de gagner euro par euro sur nos dépenses de fonctionnement, si je peux gagner ces 560 000 €, je le ferai, en tout cas je m'y emploie. De plus, la Caisse des dépôts a fait l'évaluation des travaux, je crois qu'il y a 12 M€ de travaux pour remettre aux normes le bâtiment.

Me CONCAS.- M'autorisez-vous un mot, M. le Président ?

M. Le Président.- Je vous en prie.

Me CONCAS.- Merci infiniment. C'est un scoop pour les élus de cette assemblée. Il n'a jamais été évoqué la question du retrait de la Caisse des dépôts sur le dossier du CICA. Je m'en suis ouvert à l'instant auprès de Jacques VICTOR.

M. Le Président.- Il faut bien que je vous apprenne quelque chose de temps en temps.

Me CONCAS.- Ce que l'on vient d'apprendre est dramatique.

M. Le Président.- Ce n'est pas dramatique, rien n'est dramatique.

Me CONCAS.- Cela veut dire que toutes les projections qui avaient été envisagées ont été mises à néant et vous ne nous en tenez pas informés. Heureusement que je pose cette question.

M. Le Président.- Je vous informe en séance plénière, c'est quand même le lieu où l'on informe les élus.

Me CONCAS.- Merci de m'avoir donné la parole pour le relever !

M. Le Président.- La CDC n'a pas à se retirer, elle n'était jamais rentrée ; elle a fait une étude économique pour savoir si cela pouvait l'intéresser.

Me CONCAS.- Et quelles sont les autres pistes ?

M. Le Président.- Nous avons aujourd'hui une piste avec le président LEONETTI par rapport au fonctionnement de la communauté d'agglomération de Sophia-Antipolis.

Me CONCAS.- On a bien fait de voter contre.

M. Le Président.- Non, je ne crois pas. La Caisse des dépôts est aussi garante de l'argent public ; s'il y a quelque chose qui ne marche pas, elle est garante de fonds publics aussi, donc d'un certain équilibre économique.

M. VINCIGUERRA.- Une toute petite remarque. Nous venons d'apprendre que c'est en séance plénière que nous avons les informations.

M. Le Président.- Cela vous choque ?

M. VINCIGUERRA.- Cela me choque dans la mesure où il y a des commissions et que nous n'avons pas ces informations.

M. Le Président.- Il faut bien que je vous dise quelque chose aussi en séance plénière.

M. VINCIGUERRA.- On n'arrête pas de nous rebattre les oreilles avec la nécessité de poser les questions en commission, quand on les pose on n'a pas les réponses et on les a ici, c'est tout. Il est vraisemblable que les présidents de commissions n'ont pas non plus les informations, sinon ils nous répondraient.

Me CONCAS.- Oui, avec leur courtoisie habituelle.

M. Le Président.- C'est le lieu du débat.

M. VICTOR.- Allez !

M. Le Président.- Bien. Comme le dit un de vos collègues de l'autre côté, allez !

Sur les budgets annexes, il faut voter de façon individuelle.

Le budget primitif 2010 du laboratoire vétérinaire départemental, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le budget primitif 2010 du port de Nice, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le budget primitif 2010 des ports concédés, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le budget primitif 2010 du port de Villefranche Santé, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le budget primitif 2010 du cinéma Mercury, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le budget primitif 2010 du parking Silo, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le budget primitif 2010 du CICA, mis aux voix, est adopté à la majorité absolue (opposition du groupe socialiste et apparentés, du groupe communiste et du groupe « Gauche autrement »).

M. Le Président.- Je vous remercie. Mme GIUDICELLI, vous avez la parole pour le dossier n° 3.

3. DEMANDE DE QUITUS SAEM-SACA - SOMINICE - HABITAT 06

Mme GIUDICELLI.- Ce rapport est sans incidence financière. Il faut examiner les comptes, le bilan et l'action de ces trois organismes, ce qui est fait et détaillé dans le rapport annexé.

Je voudrais simplement rappeler, s'agissant de la SAEM-SACA, que MM. BLANCHI, CESARI, GUMIEL, MORANI et VINCIGUERRA ne prennent pas part au vote. MM. ASSO, CALZA et GINESY ne prennent pas part au vote concernant la SOMINICE. Il en est de même pour MM. BLANCHI, BALARELLO, CALZA, CUTURELLO et GUMIEL à propos de Habitat 06.

M. Le Président.- Merci.

M. TUJAGUE.- M. le Président, sur la SAEM-SACA et sur Habitat 06, nous sommes favorables à donner un quitus. En revanche, sur la SOMINICE, je voudrais faire des observations importantes.

On nous indique qu'en 2008 la SOMINICE a réalisé un chiffre d'affaires en augmentation de 8 %, cela paraît tout à fait flatteur, en réalité c'est très trompeur puisqu'il s'agit essentiellement d'une

augmentation des activités liées à des activités annexes, autres que celles qui relèvent de l'objectif de la SOMINICE, c'est-à-dire la commercialisation des produits alimentaires et des fleurs.

En effet, ce sont aujourd'hui, dans cette institution, les activités annexes qui prennent le dessus et cela ne nous semble pas du tout satisfaisant, y compris d'ailleurs en ce qui concerne la fête des MIN. Vous parliez tout à l'heure, M. le Président, très longuement, d'économies ; la fête des MIN draine effectivement beaucoup de personnes, beaucoup de niçois et d'habitants de notre département pendant deux jours, mais sans suite au niveau commercial et économique puisque ces personnes n'ont pas accès, elles n'ont pas la possibilité d'acheter au MIN les produits qu'elles ont vus et qu'elles ont pu acquérir pendant deux jours.

Nous l'avons dit à plusieurs reprises et les choses ne changent pas. Le MIN, loin de répondre aux besoins en matière de commercialisation dans ce département, y répond de moins en moins, à tel point d'ailleurs qu'aujourd'hui, alors que la production de fleurs et de fruits et légumes est en diminution dans ce département, et nous le regrettons, les producteurs locaux ont de plus en plus de difficultés à les écouler sur le MIN compte tenu des produits concurrentiels qui, eux, y trouvent toute leur place. C'est une première observation.

Deuxième observation, la convention qui lie aujourd'hui la SOMINICE à Nice Côte d'Azur va arriver à son terme en 2010. Question sur l'avenir du marché. D'autant que nous avons également le projet d'OIN, dont il sera question cet après-midi, qui se profile à l'horizon. Sera-t-il déménagé et dans quelles conditions ? Une étude a été réalisée à ce sujet, nous n'en avons ici jamais eu connaissance et nous le regrettons. C'est un outil important, un outil qui doit se moderniser, qui doit tenir compte de l'évolution des choses. Vous parliez aussi tout à l'heure de la capacité d'adaptation du conseil général à l'évolution du contexte, à l'évolution des besoins, s'il est un outil qui n'a pas su s'adapter c'est bien la SOMINICE et le MIN de Nice.

C'est la raison pour laquelle nous voterons contre le quitus à la SOMINICE.

M. Le Président.- Sur ce dossier, José CALZA.

M. CALZA.- Je vais essayer de donner deux explications. Il est toujours difficile avec M. TUJAGUE de donner des explications, mais ce n'est pas bien grave.

S'agissant de l'observation selon laquelle le chiffre d'affaires lié au cœur de métier, c'est-à-dire les producteurs agricoles, horticoles et les grossistes, est en baisse, oui, il est en baisse et c'est normal parce que pendant six ans les redevances n'ont pas été augmentées. En 2008, grâce à une gestion efficace du marché d'intérêt national, on a pu baisser de 3 % les redevances liées justement au cœur de métier ; en 2009 on a encore baissé de 3 %. L'explication est là, tout simplement, M. TUJAGUE. Une bonne gestion a permis de baisser les redevances de 6 % en sept ans, sans augmenter les autres années bien sûr, ce qui est un soutien direct aux producteurs et aux grossistes, cœur de métier, présents sur le MIN. Mais il est clair aussi que, sauf à le prendre dans ma poche, chose que je ne ferai jamais, il y a eu depuis toujours d'ailleurs, avant que j'arrive, des activités annexes ou complémentaires. Dans la mesure où je regarde les prix, par exemple pour les transporteurs, ailleurs les prix sont plus élevés que sur le MIN, il est tout à fait normal que je les augmente et je les ai augmentés de façon importante. Cela a permis d'équilibrer largement le budget.

Vraiment, je ne vois pas où est le problème. Vous dites qu'il y a de moins en moins d'agriculteurs. La vocation du MIN est de faire la commercialisation des produits. Susciter des vocations pour que de nouveaux agriculteurs s'installent à Nice et dans le département des Alpes-Maritimes, c'est la vocation de la chambre d'agriculture. Sauf erreur de ma part, vous avez été pendant longtemps directeur de la chambre d'agriculture, qu'avez-vous fait à ce moment-là ? Vous

n'avez rien fait. Donc oui, peut-être que les actions que vous avez menées n'ont pas été suffisantes pour permettre l'installation de nouveaux agriculteurs.

Je ne comprends pas bien les observations que vous pouvez faire. Quand on n'augmente pas les redevances, il est normal que le chiffre d'affaires baisse ; et quand on baisse les redevances, le chiffre d'affaires baisse, M. TUJAGUE. Je peux vous dire qu'aujourd'hui 100 % des locaux du marché d'intérêt national sont occupés. Quand je suis arrivé, ce n'était que 65 %.

Voilà, M. TUJAGUE, vous avez la réponse. Je sais que la façon de gérer le MIN vous a toujours rendu un peu malade. Vous parlez des « MIN en fête », vous n'avez rien compris aux « MIN en fête ». L'objectif des « MIN en fête » est de faire venir le grand public pour découvrir tous les métiers de l'agriculture et de l'horticulture exercés sur le MIN, pour que dès le lundi matin, tous ceux qui sont venus demandent à leurs commerçants de s'approvisionner dorénavant au marché d'intérêt national. C'est difficile à comprendre ? Pourtant c'est cela, Monsieur. Vous comprenez ou pas ?

M. Le Président.- M. TUJAGUE, brièvement.

M. TUJAGUE.- Très brièvement oui, parce que je crois avoir compris.

M. le Président, très sérieusement, nous avons là un outil important, nous avons une production locale qui est malheureusement limitée. Aujourd'hui, et c'est une question concrète, l'horticulteur des Alpes-Maritimes qui vend sa production sur le MIN a énormément de difficultés à la vendre à un prix rémunérateur, il en est de même pour les producteurs de fruits et légumes, à tel point que les producteurs désertent petit à petit le MIN pour rechercher d'autres modes de commercialisation.

Je dis tout simplement, et je ne parle pas des horticulteurs ou des producteurs de fruits et légumes, que le MIN n'a pas su s'adapter aux besoins des producteurs, aux nouveaux modes de consommation et, aujourd'hui, ce sont les produits d'importation hollandais mais qui viennent aussi d'ailleurs dans le monde, qui prennent le dessus très largement sur la production locale et qui font baisser les prix, et c'est la même chose en ce qui concerne les fruits et légumes, en fonction d'accords de l'Union européenne avec des pays extérieurs à cette union européenne. Le MIN de ce point de vue n'a rien fait, c'est l'inadaptation totale. Vous parliez d'adaptation, M. le Président, c'est l'exemple contraire de ce que vous voulez faire, de ce que vous faites dans un certain nombre de cas d'ailleurs, mais pas là.

M. Le Président.- Un mot sur le MIN, M. TUJAGUE, pas par rapport au débat qui a eu lieu, M. GINESY vous a donné des éléments de réponse, mais sur l'avenir du MIN, on l'abordera tout à l'heure peut-être à l'occasion du rapport concernant Eco-vallée. La délégation de service public qui liait précédemment la ville de Nice, désormais la communauté urbaine à la SOMINICE, arrive à échéance le 19 juillet 2010. La communauté urbaine Nice Côte d'Azur a lancé une procédure de consultation pour une nouvelle délégation de service public, pour une durée de cinq ans, sachant que le marché d'intérêt national - et je le dis personnellement, je souhaite qu'il soit transféré - sera transféré à l'horizon 2015. Pourquoi sera-t-il transféré ? Parce que le site actuel du MIN, qui est un site stratégique majeur dans lequel résident des éléments porteurs au niveau international, sera réservé à l'implantation d'abord d'une gare multimodale qui accueillera à la fois le futur TGV mais peut-être de façon plus rapprochée le tramway de Nice, la gare d'autocars de l'ouest du département, la liaison avec l'aéroport international Nice Côte d'Azur, le TER ; c'est un site majeur pour développer le TER et la multimodalité. Sur cet espace, il est clair, je le dis et je le répète puisque certains ont parlé en mon nom au dernier conseil d'administration de la SOMINICE en me faisant dire ce que je ne souhaitais pas dire, je souhaite le transfert du MIN sur les terrains de la Baronne parce que c'est une mesure d'intérêt général, et je souhaite que cela soit fait dès 2015.

Dans ce cadre, nous mettons à disposition gratuitement de l'OIN ou de la communauté urbaine, les terrains dont dispose le conseil général à la Baronne, qui sont les terrains du CREAT ; nous avons aujourd'hui 14 hectares sur ce site mais nous relocaliserons aussi le CREAT, les deux terrains sont liés, il y a un potentiel de 14 hectares sur ce site, Joseph CALZA le sait. Aujourd'hui, il y a une étude sur les futurs modes de gestion de ce MIN à la Baronne, c'est à la disposition de Nice Côte d'Azur. Je ne l'ai pas aujourd'hui mais on y travaille pour définir les modalités de gestion. En tout cas nous mettons le terrain de la Baronne propriété du conseil général à disposition, nous assurons avec Nice Côte d'Azur la désinondabilité de ce secteur qui est aujourd'hui en zone rouge du PPRI puisqu'il y a un réaménagement et un redimensionnement du canal des Iscles, et il y a création d'un chenal. Un risque pluvial existe donc nécessitant presque 12 M€ de travaux dans ce secteur. Nous mettons en place aussi l'échangeur, dont j'ai parlé tout à l'heure, qui reliera la 6202 bis à Saint-Laurent-du-Var et qui permettra un lien direct immédiat entre ce MIN et l'autoroute puisqu'il y aura en même temps, à cette échéance 2015, la liaison avec l'autoroute.

Le déplacement du MIN est donc un enjeu majeur, il faut le réussir, en prenant en compte les aspects qu'a soulignés M. GINESY, la défense des acteurs économiques qui sont sur le MIN aujourd'hui, les agriculteurs qui utilisent le MIN, tous ces éléments seront pris en compte dans le futur projet qui sera mis en place. La DSP est de la responsabilité de la communauté urbaine, elle n'est pas de la responsabilité du conseil général, mais nous nous sentons totalement partie prenante dans ce transfert du MIN.

Voilà ce que je souhaitais préciser à cette occasion.

M. GINESY.- M. le Président, je crois que vous avez parfaitement éclairé l'assistance et les conseillers généraux. Sur votre position quant à la délocalisation du MIN, je voudrais apporter de l'eau au moulin à la question que Francis TUJAGUE vient de poser, qui est la véritable légitimité de l'agriculture dans le département, une agriculture dont on sait toute la déprise mais qui aujourd'hui est largement soutenue par le conseil général avec une politique volontariste, ambitieuse d'investissement et de modernisation, et malgré cela on voit que l'agriculture a du mal à avoir une grosse production. Quelques gros producteurs arrivent à avoir des filières pour écouler leurs produits sur d'autres marchés, quelquefois sans passer par le MIN ; quant aux petits producteurs, ils trouvent un écoulement pour leurs produits sur des circuits beaucoup plus directs et plus courts. C'est vrai que la difficulté pour le MIN est bel et bien réelle et je veux rendre hommage ici à Joseph CALZA qui, véritablement, a pris dans cette difficulté les moyens nécessaires pour éviter d'avoir à supporter un déficit avec l'argent public et pour occuper l'espace du MIN comme il le fallait, de manière à équilibrer les comptes du MIN.

Pour l'avenir et la délocalisation, je crois qu'il faudra véritablement étudier la nécessité, les volumes et les surfaces à obtenir.

M. Le Président.- Merci M. GINESY.

Je mets aux voix ces demandes de quitus.

Quitus est donné, à l'unanimité des suffrages exprimés, à la SAEM-SACA pour l'exercice 2008. MM. BLANCHI, CESARI, GUMIEL, MORANI et VINCIGUERRA ne prennent pas part au vote.

Quitus est donné, à l'unanimité des suffrages exprimés, à Habitat 06 pour l'exercice 2008. MM. BLANCHI, BALARELLO, CALZA, CUTURELLO et GUMIEL ne prennent pas part au vote.

Quitus est donné, à la majorité, à la SOMINICE pour l'exercice 2008 (opposition du groupe communiste). MM. ASSO, CALZA et GINESY ne prennent pas part au vote.

M. Le Président.- Je tiens à féliciter M. BLANCHI pour la qualité de sa gestion à la tête de la SAEM-SACA et d'Habitat 06, ainsi que M. GINESY pour la SOMINICE.

Nous donnons quitus pour la gestion de ces trois sociétés d'économie mixte.

Je voudrais, à ce stade de nos débats, rendre hommage à M. TREHIN, notre payeur départemental, qui a fait valoir, ou qui va le faire dans quelques jours puisqu'il est encore là aujourd'hui et je l'en remercie, ses droits à la retraite et qui quittera donc ses fonctions à la fin de cette année. Il est le payeur départemental depuis 1996 et, à ce titre, nous avons entretenu des relations de travail toujours fructueuses, avec l'exigence et la vigilance qui s'associent naturellement à la fonction du payeur départemental, mais je veux souligner la qualité des relations qui a toujours été celle du payeur et des services départementaux. Au nom de toute l'assemblée et des services, M. TREHIN, je vous souhaite une retraite paisible et heureuse ; je ne sais pas si elle aura lieu dans notre département, ce que je souhaite en tout cas, ce qui nous offrira l'opportunité de nous revoir. En tout cas merci beaucoup et très bonne retraite (*applaudissements*).

Nous passons aux rapports relatifs au développement durable. La parole est à M. Jean-Mario LORENZI pour la politique énergétique départementale.

Préalablement à la prise de parole de notre rapporteur, je voudrais dire que notre département est aujourd'hui en situation d'alerte orange par rapport à l'alimentation électrique, depuis mercredi. Nous sommes une nouvelle fois dans une situation très tendue qui bien sûr est liée à la situation climatique, avec un froid important depuis mercredi. Depuis jeudi soir nous avons atteint un pic de consommation de 6 200 MW qui est un seuil critique. Je n'ai pas le chiffre d'hier soir mais je crois que cela devait être équivalent. On risque de passer en alerte rouge pour ce soir avec un risque important de délestage électrique. Plusieurs collectivités ont pris des décisions pour limiter leur consommation. Bien sûr nous appelons nos concitoyens ce soir, entre 18 h et 22 h, qui est la période critique, à essayer d'avoir des gestes citoyens pour limiter leur consommation électrique. Nous prendrons naturellement notre part à cette démarche et j'annonce que ce soir, sur une partie importante du réseau routier départemental, nous éteindrons l'éclairage des routes départementales là où nous pouvons le faire ; beaucoup de ces éclairages relèvent d'une décision conjointe avec les communes, j'ai demandé à nos services qu'ils se rapprochent des communes pour que nous puissions dès ce soir procéder à l'extinction d'une partie importante des routes départementales. L'économie est estimée à un peu moins de 1 % sur le réseau que nous pouvons éteindre de façon autonome ; 1 % cela peut être l'élément marginal qui nous ferait passer en situation de délestage. Les panneaux à messages variables du conseil général alertent nos concitoyens sur cette situation d'urgence et de risque. Je le fais à mon tour, il doit y avoir une démarche citoyenne et il doit y avoir aussi la nécessité d'interrompre les modes de consommation.

Certains de mes collègues un peu intéressés soulignent que l'hémicycle pourrait être éteint dès 18 h si nous accélérons nos travaux ! M. VINCIGUERRA, je suis convaincu que vous participerez, en bon écologiste que vous êtes, à cette démarche citoyenne !

M. VINCIGUERRA.- Cela ira même jusqu'à entrer dans une cage d'écureuil pour faire de l'électricité !

M. Le Président.- On connaît l'objectif.

M. LORENZI, vous avez la parole.

4. POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE DÉPARTEMENTALE

M. LORENZI.- Compte tenu du contexte énergétique des Alpes-Maritimes, ce rapport a pour objet de présenter la mise en œuvre d'un contrat d'objectifs pour une sécurisation de l'alimentation électrique de l'est de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Il nous est demandé :

- d'approuver les orientations de cette politique déclinées selon deux axes :
 - la maîtrise de la demande en énergie
 - la production locale d'énergie
- de donner délégation à la commission permanente pour se prononcer sur le contrat d'objectifs à intervenir entre les différents signataires, sur la convention de partenariat avec la chambre de commerce et d'industrie et sur la convention de partenariat avec l'EDF ;
- de vous autoriser, M. le Président, à signer au nom du département ces documents ;
- d'établir chaque année un bilan des actions menées, des résultats mesurés sur les réseaux de transport et de distribution d'électricité, et d'adapter les actions en conséquence.

M. Le Président.- Merci beaucoup M. LORENZI. M. VICTOR, vous avez la parole.

M. VICTOR.- Juste quelques mots. Tout d'abord s'agissant du pic que vous venez d'évoquer. Il fallait s'y attendre puisque cela fait au moins deux décennies que l'on pointe le fait que notre département est particulièrement en difficulté en matière d'approvisionnement énergétique ; on aurait pu espérer que d'autres mesures soient prises.

M. LUCA.- Pourquoi en sommes-nous là ?

M. VICTOR.- Concernant ce qui nous est proposé dans cette convention, bien entendu on ne peut pas être contre, j'ose espérer que ce n'est pas à nouveau une simple volonté écrite mais que très rapidement il y aura des dispositions. En effet, même avec ce qui nous est proposé, à aucun moment la question de la sécurité d'approvisionnement n'est réglée ; on ne règle peut-être, dans le meilleur des cas, qu'une question d'approvisionnement temporaire mais pas la sécurisation du réseau électrique dans ce département. C'est vraiment une préoccupation majeure, d'autant que RTE nous dit que, dans le meilleur des cas, les premiers effets auront lieu en 2010 mais que pour autant, si l'on devait perdre une ligne par un surcroît de consommation, c'est l'ensemble du département qui de toute façon se retrouverait dans le noir.

Dernier mot, il est vraiment impératif qu'au-delà de la mesure et des démarches qui nous sont proposées, une décision d'importance intervienne dans ce secteur du sud-est de la France, la décision de la construction d'une ligne de 400 000 volts ; autrement, on risque dans un an ou dans deux ans, de tenir exactement le même discours après avoir subi les inconvénients que l'on peut imaginer.

Et, ce sera mon dernier mot, on aurait pu penser peut-être que dans le cadre du grand emprunt dont on nous a beaucoup parlé cette semaine, par exemple ce sujet de la sécurisation de l'alimentation électrique dans le sud-est de la France fasse partie des dispositions de ce grand emprunt.

M. Le Président.- La parole est à M. VINCIGUERRA.

M. VINCIGUERRA.- Merci M. le Président.

Avant tout, un petit mot sur la situation actuelle d'alerte sur l'alimentation électrique. Le risque aujourd'hui et dans les jours qui viennent n'est pas lié du tout au problème de l'absence de sécurisation des Alpes-Maritimes mais bien à un défaut de capacité de production, et de production centralisée, ce qui a toujours été le choix d'EDF et qui reste le choix d'ERDF. Il manque dans notre pays un programme d'énergies renouvelables qui nous mette au même niveau que les autres pays européens, ce dont nous sommes très, très loin. On ne manque pas de centrales nucléaires...

M. Le Président.- Heureusement qu'on en a, que le général De Gaulle l'a prévu.

M. VINCIGUERRA.- Le général De Gaulle a prévu le tout nucléaire, on se rend compte à l'heure actuelle qu'il s'est trompé.

M. Le Président.- Non, au contraire, autrement nos émissions de gaz à effet de serre seraient multipliées par dix.

M. VINCIGUERRA.- Les centrales nucléaires ont une vie limitée, on s'en rend compte maintenant.

M. Le Président.- C'est la raison pour laquelle il faut les renouveler.

M. VINCIGUERRA.- Il faudrait un programme d'énergies renouvelables qui nous mette au même niveau que les autres pays européens. On ne l'a pas fait, on a manqué de prévision et maintenant on est en situation d'alerte dans les presque îles électriques.

Deuxièmement, la mise au noir des routes départementales aux heures de pointe est une excellente idée ; il faudra peut-être temporiser avec le risque de chute de neige parce que cela pourrait devenir accidentogène si ce n'est pas en même temps éclairé. Par contre on pourrait conseiller aux nombreux maires qui illuminent à gogo en période de Noël, d'éteindre ces illuminations de Noël de 17 h à 20 h. Ce serait la moindre des choses, je pense que tout le monde l'accepterait volontiers et, là aussi, cela nous mettrait en position d'éviter le risque de délestage.

Maintenant on en vient au rapport.

Ce rapport fait la promotion, entre autres mais assez lourdement, du projet de filet de sécurité proposé par Réseau de transport d'électricité (RTE), c'est-à-dire l'implantation d'une ligne à 225 kV à câblage optimisé entre le Var et les Alpes-Maritimes, on n'y revient pas.

Je note avec satisfaction que dans ce rapport on attend de ce projet d'implantation de ligne nouvelle une simple réduction des risques et non pas l'annihilation des risques. Ce n'est donc pas une sécurisation complète ; je suis ravi de voir que dans ce document on le constate et on le dit. Je ne disais rien d'autre lors de la précédente réunion plénière et vous avez affirmé que j'avançais des contrevérités. Je ne me trompais donc pas. Dont acte.

M. Le Président.- C'est plus facile comme ça !

M. VINCIGUERRA.- J'ai dit que ce n'était pas une sécurisation, vous m'avez dit « non, c'est une sécurisation », aujourd'hui le rapport qui émane des services du conseil général dit que ce n'en est pas une. Basta, c'est tout. J'émet un constat et j'ai dit la vérité il y a deux mois. Vous m'avez dit que je mentais, je ne mentais pas.

M. Le Président.- Je ne vous ai pas dit cela.

M. VINCIGUERRA.- Mais si, j'ai le rapport.

M. Le Président.- J'ai dû vous dire que vous énonciez des contrevérités.

M. VINCIGUERRA.- Je n'en fais pas un problème, je constate et j'en suis ravi parce qu'on est devenu raisonnable.

Pour pallier le manque de performance prévisible de ce réseau de sécurisation, le rapport nous propose deux pistes : la maîtrise de demande d'électricité (MDE), je ne rappelle pas les chiffres mais au passage, baisse de la consommation de 15 % en 2015, de 25 % en 2020, ces chiffres ne veulent rien dire ; en effet, il faut savoir de quelle consommation on parle : on parle de la consommation moyenne, de la consommation de pointe, l'hiver, l'été ? Rien n'est précisé. Alors cela ne veut rien dire. C'est ambitieux, c'est ce qu'il faut faire, il faudrait quand même être un tout petit peu plus précis parce que c'est une matière assez mouvante.

On veut faire aussi la promotion des énergies renouvelables, ce n'est pas moi qui vais m'y opposer, je viens d'en parler, mais même remarque que pour la MDE : de quelle consommation s'agit-il ? La consommation moyenne, la consommation de pointe, en hiver, en été ? On ne sait pas. Là aussi, un peu de précision ne ferait pas de mal. Ce n'est pas un reproche, c'est un conseil.

Atteindre ces niveaux tant de MDE que d'ENR est assez ambitieux. Pour la MDE, je ne me fais pas trop de souci, ce qui est mis en place est assez correct, y compris une démarche de projet avec bilans successifs, réorientation des moyens et des outils à période régulière en fonction des constats, c'est bien, c'est ce qu'il faut faire. Pour les ENR, je suis moins satisfait parce que ce rapport s'en remet presque exclusivement au solaire photovoltaïque. Bien entendu on fait appel à l'énergie géothermique mais l'énergie géothermique n'a jamais fourni d'électricité ; cela fournit de la chaleur, c'est un appoint remarquable, cela permet d'économiser de l'électricité mais cela n'en fournit pas.

Par contre, sur le solaire photovoltaïque, rien n'est laissé au hasard : fermes solaires, couverture massive des bâtiments, aménagement tarifaire... On veut promouvoir le photovoltaïque solaire en parfait alignement d'ailleurs avec les projets de RTE dont je retrouve les chiffres de prévision, terme pour terme, dans le rapport. Je ne sais pas qui maîtrise qui, qui a inféodé qui, mais ce sont les mêmes chiffres. Je veux bien que l'on fasse du photovoltaïque, mais aux heures de pointe d'hiver, là où va se poser le problème, c'est-à-dire 17 h et 20 h, le solaire photovoltaïque sera dans l'incapacité d'effacer la pointe ou de la prendre en charge. Produire de l'électricité solaire quand il n'y a pas de soleil me paraît être un défi original. Mais bon, soit, faisons du photovoltaïque, on sait qu'il n'aura pas d'influence sur l'heure de pointe d'hiver.

Pour conclure, ce rapport est le signe d'une réelle prise de conscience du problème que nous avons à affronter. Il était bien temps, cela fait quelques années que cela dure. Les remèdes préconisés sont connus depuis plusieurs années : réduction de la demande et production décentralisée. Or, les outils mis en place pour la MDE vont dans le bon sens, mais les outils mis en place pour les ENR sont à mon avis mal orientés, sans doute par suivisme de RTE. Il s'agit d'investissements, je le répète, mal orientés selon nous.

La bonne solution c'est encore une fois l'incitation à l'adaptation des bâtiments pour en faire des bâtiments à consommation d'énergie neutre ou neutralisée, voire à énergie positive. Le rapport n° 5 sur les critères HQE va incontestablement dans le bon sens, c'est pourquoi nous approuverons le rapport n° 5 mais nous nous abstiendrons sur le rapport n° 4.

M. Le Président.- Merci M. VINCIGUERRA.

Quelques mots. Simplement, je ne vais pas entrer dans une polémique, la dernière fois personne n'a dit que les travaux programmés par RTE aboutiraient à une sécurité optimale. Ils vont sécuriser, oui, réduire le risque c'est sécuriser.

M. VINCIGUERRA.- Vous jouez sur les mots, M. le Président.

M. Le Président.- Réduire le risque c'est sécuriser.

M. VINCIGUERRA.- Non, sécuriser c'est sécuriser.

M. Le Président.- Quand on met un garde-fou sur nos routes départementales, on sécurise nos routes, on ne réduit pas complètement le risque.

M. VINCIGUERRA.- Parce que le risque c'est les fous.

M. Le Président.- Après, je ne veux pas polémiquer mais quand même, tout à l'heure Lionel LUCA a dit « pourquoi en est-on là ? », parce qu'il y a quand même des gens qui ont déposé des recours.

M. VINCIGUERRA.- On le regrette tous les deux.

M. Le Président.- Vous le regrettez, je sais bien qu'il y a beaucoup de chapelles dans la cathédrale écologiste mais ce sont quand même des associations qui revendiquent l'appartenance à votre grande famille. Je sais qu'elle est plurielle, diverse, que vous êtes tous animés par un amour très vivace entre vous, qu'il n'y a pas forcément une unité d'action mais quand même, ce ne sont pas nos amis qui ont déposé les recours.

Je déplore ce qui a été fait et je le condamne fermement parce qu'aujourd'hui on a privilégié la prise en compte de petits intérêts particuliers à l'intérêt général.

M. VINCIGUERRA.- Je n'ai jamais soutenu l'analyse et Robert FERRATO n'est pas un ami.

M. Le Président.- J'en prends acte.

Je mets aux voix le dossier n° 4.

Le dossier n° 4, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention du groupe socialiste et apparentés).

M. Le Président.- M. LUCA, vous avez la parole sur le rapport n° 5 que M. VINCIGUERRA a déjà évoqué.

5. GUIDE POUR LA HAUTE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE HQE DES CONSTRUCTIONS DANS LES ALPES-MARITIMES - MILLÉSIME 2010

M. LUCA.- M. le Président, je me demande si je vais le rapporter du moment que nous avons l'onction de M. VINCIGUERRA, c'est peut-être un élément de référence.

M. Le Président.- A moins que ce soit l'extrême-onction !

M. VINCIGUERRA.- Je remarque que les références liturgiques chez vous sont fréquentes !

M. Le Président.- Absolument.

M. LUCA.- En tout cas c'est une démarche importante qu'a eue le conseil général, qui ne date pas d'hier mais d'avant-hier, c'est-à-dire bien avant le Grenelle de l'environnement une fois de plus, celle de vouloir réaliser un guide pour la haute qualité environnementale des constructions dans notre département, pas simplement pour ceux que le conseil général a à gérer ou à construire mais aussi pour tous ceux qui font l'acte de bâtir dans notre département.

Autant vous dire que cela nous a amenés à avoir des contacts très riches avec tous les partenaires associatifs, tous les partenaires professionnels qui ont vraiment joué le jeu, et bien sûr dans nos directions elles-mêmes. Ce travail de brainstorming permanent, pendant plus de deux ans, a abouti aujourd'hui à un guide que je considère comme assez remarquable. Il est joint au rapport. Ce guide est constitué de multiples fiches pratiques qui permettent à tous ceux qui ont à faire l'acte de bâtir, de pouvoir s'y référer et d'avoir quelque chose de concret. En effet, bien souvent nous faisons des rapports avec des considérations générales, mais là on est vraiment dans l'aspect pratique ; c'est décliné de manière à être opérationnel, bien évidemment ce n'est pas à concevoir comme une bible dans la mesure où il doit être enrichi, amélioré au regard des progrès des technologies nouvelles qui peuvent être les nôtres, mais je vous invite à le consulter et, pour ceux d'entre nous qui sont maires, je les invite à le donner à leurs services techniques, à leurs services d'urbanisme parce qu'il est bien évident que rien ne pourra se faire sans le relais des communes.

J'en ai terminé, M. le Président.

M. Le Président.- Merci beaucoup, M. LUCA, pour ce travail remarquable que vous avez conduit avec les services. Je veux en souligner l'ambition, la qualité et vous remercier une nouvelle fois pour cette démarche que vous avez vraiment portée et initiée.

Pas d'intervention sur ce dossier ?

Je vous remercie. Je le mets aux voix.

Le dossier n° 5, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

M. Le Président.- M. LUCA, si vous pouvez nous présenter le rapport relatif à la politique de développement durable et à l'environnement.

6. BP 2010 - POLITIQUE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

M. LUCA.- M. le Président, ce rapport est dans la continuité de la volonté politique que vous avez vous-même exprimée à plusieurs reprises concernant le développement durable dans notre département. Il regroupe cinq grands chapitres qui se décomposent comme suit :

- les espaces naturels et les paysages
- l'entretien et les travaux dans les parcs naturels départementaux
- les forêts
- l'eau et le milieu marin
- les déchets, les énergies renouvelables et l'air

Le budget global de cette politique s'élève à 20 096 000 € : 14 801 000 € consacrés à l'investissement et 6 295 000 € pour le fonctionnement.

Concernant les espaces naturels et les paysages, cela repose sur les quelques 5 M€ que nous récupérons par la taxe départementale des espaces naturels sensibles, taxe affectée, qui ne peut être consacrée à autre chose, et qui nous permet d'avoir une vraie politique en la matière, qui se situera cette année dans une logique qui est celle du Grenelle de l'environnement, c'est-à-dire la continuité de la mise en place d'une trame verte et bleue que nous nous efforçons de réaliser déjà depuis, je le répète, plusieurs années. Cela passe bien sûr particulièrement par le secteur de la vallée du Var, avec les infrastructures routières, mais aussi avec l'environnement puisque nous sommes dans une zone Natura 2000 et que nous sommes en train de peaufiner la configuration prochaine en la matière, avec la perspective d'une labellisation de parc naturel départemental dans ce cœur de la future Eco-vallée.

Concernant nos parcs naturels départementaux, nous avons deux nouveaux parcs naturels qui vont être ouverts prochainement : celui de l'Estéron et celui des Glaïeuls à Vallauris, qui était une volonté très affichée de notre collègue maire Alain GUMIEL. Bien entendu sur les parcs existants, nous poursuivons la politique d'extension, cela concerne le parc des Rives du Loup à Villeneuve-Loubet, et puis d'autres résorptions d'enclaves privées.

La sensibilisation à l'environnement : nous la poursuivons avec les enfants des collèges, avec l'Éducation nationale, et je veux remercier Georges ROUX et son service pour ce partenariat assez exemplaire que nous menons ensemble, conjointement, et qui permet aux jeunes de nos collèges de bénéficier de cette sensibilisation et de cette éducation à l'environnement que nous soutenons financièrement, auxquelles s'ajoutent également les animations nature grâce à nombre d'associations qui participent à la découverte de la nature dans nos parcs.

Et puis, tout naturellement bien sûr, c'est aussi le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée qui est assez exceptionnel et peut-être pas suffisamment souligné, sauf par les randonneurs et les marcheurs qui nous adressent souvent d'aimables félicitations. Je veux remercier là aussi le service qui travaille chez nous parce qu'il y a vraiment un travail tout à fait remarquable, y compris d'entretien.

La prévention des risques, que notre collègue Anne SATTONNET a plus particulièrement en charge, va poursuivre sa politique de prévention à la fois avec les risques torrentiels et les mouvements de terrain dans les vallées de La Tinée et de la Vésubie, l'inventaire sur les vallées voisines ; également sur la création du premier site pilote du centre euro-méditerranéen de l'environnement et des risques en région PACA dont nous aurons la maîtrise d'ouvrage départementale.

Je passe sur la politique d'entretien et de travaux dans nos parcs, pour ne pas alourdir, pour m'orienter plus particulièrement sur le programme forêts qui a toute votre attention, M. le Président, et je veux vous remercier de cette orientation pour laquelle vous ne relâchez pas vos efforts, en particulier avec Force 06 que vous avez souhaité de longue date être notre élément d'impact opérationnel sur la protection de la forêt bien sûr, mais sur tout risque pouvant interférer dans notre département, l'entretien bien sûr des équipements DFCI, la surveillance estivale des massifs forestiers avec l'État, la mise en œuvre d'interventions non programmées dans le cadre de la prévention, des partenariats en 2010 sur la prévention et la défense contre les incendies de forêt avec l'État, la Région, les communes, bref, toute une politique volontariste, ainsi que des partenariats renouvelés avec les acteurs de la forêt privée comme le centre régional de la propriété forestière et la coopérative Provence Forêt, l'association des communes forestières des Alpes-Maritimes et enfin l'interprofession Fibois 06/83.

Le développement de la lutte biologique, la veille sanitaire, je ne reviendrai pas sur les problèmes de chenilles, de maladie du palmier, etc.

Le programme eau et milieu marin est très important et je vous invite à regarder dans les conclusions tous les éléments sur lesquels nous allons intervenir : le risque inondation en particulier ; le programme d'actions de prévention, bien sûr le PAPI Var qui est vraiment l'élément opérationnel dont nous avons déjà parlé et dont nous serons sûrement amenés à reparler un peu plus tard ; l'étude et les travaux d'observation des eaux souterraines, en particulier dans la basse vallée du Var et le Paillon ; une nouveauté avec des études relatives au potentiel géothermique parce que nous nous sommes aperçus qu'il y avait un vrai potentiel avec la nappe du Var en particulier, nous allons donc faire en sorte de voir les possibilités d'exploitation d'énergie dans le cadre de notre politique départementale d'énergies renouvelables ; le SAGE et le contrat de rivière de la basse vallée du Var avec notamment le transfert de domanialité du fleuve Var qui nous a été échu ; quelques contrats de rivière avec la Cagne dont nous prenons la maîtrise d'ouvrage ; le contrat de rivière des Paillons avec un contrat sur 2009/2014 qui est évalué à 600 000 € ; des études sur le bassin versant de la Siagne en hydrobiologie ; des prestations toujours effectuées pour l'aide aux communes avec les stations d'épuration (SATESE) ; un aménagement spécifique de la digue du Loup avec Cagnes-sur-Mer pour réaliser une promenade là où nous venons de mettre en place, et vous étiez présent, la réserve marine protégée qui va être suivie, comme d'autres dans notre département, avec des impacts sur l'implantation de récifs artificiels.

Enfin le programme déchets avec la révision du plan d'élimination des déchets ménagers. M. le Président, qu'il me soit permis une nouvelle fois de vous dire combien ce département se porte bien de l'action volontariste que vous avez conduite avec le préfet des Alpes-Maritimes, comme vous l'avez rappelé tout à l'heure, pour mettre fin à l'exploitation de la décharge de la Glacière, mais également pour inciter à ce que tout le monde prenne ses responsabilités, ce qui pendant une dizaine d'années, alors que tout était prévisible comme il a été dit, rien n'a été fait parce que tout le monde est d'accord pour faire quelque chose à condition que ce soit chez le voisin.

Enfin, l'étude de recherche de sites de stockage : c'est trois ou quatre sites, et pas un site comme cela figure dans la conclusion qu'il faut rectifier en la matière. Une étude a été réalisée en 2008, des démarches sont effectuées entre nos services et les zones concernées.

Voilà globalement cette politique. Vous m'excuserez d'avoir été assez exhaustif mais je crois qu'il est important tout de même que nos collègues qui suivent les dossiers et ceux qui nous regardent sur internet sachent que l'action du développement durable est de la volonté du conseil général, avec ou sans Grenelle de l'environnement.

M. Le Président.- Merci beaucoup. M. VINCIGUERRA, vous avez la parole.

M. VINCIGUERRA.- Merci M. le Président.

Mon collègue Lionnel LUCA a bien fait d'évoquer les différents aspects du projet de politique de développement durable du conseil général pour l'année 2010. Il y a énormément de bonnes choses dans ce rapport, autant le dire. De plus, pour cette année, ce rapport pour une fois recentre très sérieusement son objet sur l'environnement et seulement sur l'environnement, sans les habituelles digressions sur des projets prétendument écologiques qui étaient en réalité autant de prétextes à de l'affichage ou de la communication.

Il faut bien dire que nombre de ces projets n'ont connu que leur phase de communication. Un seul exemple : le projet d'accueil de la fondation Nicolas Hulot au fort de la Revère. Je passe là-dessus, je serai discret.

M. LUCA.- Vous le regrettez ?

M. VINCIGUERRA.- Pas du tout, mais ce que je regrette c'est de n'avoir eu strictement aucune réponse tout au long des années où l'on en a beaucoup parlé et où j'ai demandé de savoir ce que l'on y faisait, on ne m'a apporté aucune réponse. Je comprends maintenant pourquoi on ne m'a pas répondu : on n'y faisait rien, sauf de la communication. Passons là-dessus.

J'ai parlé de recentrage sur des dossiers environnementaux. C'est salubre du point de vue de la sincérité car cela recentre le conseil général sur un métier qu'il a choisi de faire, ça l'est également pour les services qui ont à faire face à de nombreux chantiers avec des effectifs très réduits, ce qui demande de leur part des efforts et un dynamisme qu'il faut souligner et saluer. Je tiens ici clairement à les remercier comme nous l'avons fait, Lionnel LUCA et moi, en commission.

Je ne vais pas reprendre tous les aspects de ce rapport, ils ont été parfaitement rapportés. Le recentrage fait que quasiment tous les chantiers mis en œuvre sont pertinents et correctement ciblés.

Maintenant, après les compliments, le reste.

M. Le Président.- Je me disais bien, ça va arriver, c'était trop beau !

M. VINCIGUERRA.- C'était trop beau, voilà !

M. Le Président.- On n'est pas surpris, ceci dit.

M. VINCIGUERRA.- Il reste un point douloureux que je voudrais évoquer car il me paraît important. Il ne s'agit pas pour moi de faire de la « politique », entre guillemets, il s'agit de placer le débat au niveau de la démocratie et j'espère que vous me répondrez à ce niveau-là et pas au niveau politicien.

Un des aspects d'un problème qui me préoccupe apparaît dans ce rapport : il s'agit de la relation que le conseil général instaure avec la problématique de la vallée du Var dans le cadre de l'OIN évidemment. Je ne veux pas évoquer la volonté d'associer le conseil général à l'État dans cette affaire, ce qui est normal, et d'associer aussi le conseil général au monde de la chasse, je n'épilogue pas, je considère dorénavant ce travers comme un trouble obsessionnel compulsif qui ne dépend plus de l'action politique mais bien de la prophylaxie.

Dans ce rapport apparaît la dissolution du syndicat mixte d'études de la basse vallée du Var et la prise en main effective des conclusions du SAGE par le conseil général. Si l'on y ajoute la volonté d'hériter du contrôle de la domanialité du fleuve, la prise en main du document d'objectifs de la zone Natura 2000, le contrôle par le financement des travaux du PAPI pour ne citer que les plus importants outils administratifs ou réglementaires dont le département veut s'emparer et s'empare, on peut aller jusqu'à parler de démarche totalitaire en ce qui concerne la vallée du Var.

Prétendre être sinon l'opérateur unique, du moins le planificateur unique comme à l'évidence vous le faites, comporte au moins le risque de se tromper tout seul et d'imposer son erreur à tous. Un projet comme l'OIN, lourd, de longue durée, à risque, c'est indéniable, demande une participation ouverte aux réflexions de toutes les structures concernées avant de prendre des décisions d'aménagement. La démarche actuelle du conseil général des Alpes-Maritimes commence à ressembler très fort sinon à une démarche de fermeture, du moins à une démarche de confiscation des outils administratifs et réglementaires en vue de la « réussite », entre guillemets, du projet d'opération d'intérêt national de la basse vallée du Var. J'ai mis « réussite » entre guillemets parce que c'est la réussite selon vous, bien entendu. Je ne dis pas cela pour procéder à une quelconque manœuvre dilatoire, il ne s'agit pas de mettre encore du temps pour prendre des décisions, le temps de la concertation, il s'agit que ces décisions soient prises et accompagnées dans des cadres qui ne soient pas uniquement maîtrisés par le conseil général, ce qu'il semble que vous vouliez établir.

Nous ne pouvons pas cautionner cette maîtrise unique du dossier. Elle apparaît dans ce rapport, ce qui nous amène à grand regret mais néanmoins à nous abstenir sur ce rapport malgré l'effort de recentrage que j'ai signalé.

M. Le Président.- Bien. M. VINCIGUERRA, finalement on ne va retenir que la première partie de votre intervention, la seconde concerne l'opération d'intérêt national, on aura un débat, M. VICTOR nous l'a déjà annoncé, dense et nourri, cet après-midi ; je crois que l'on évoquera les aspects relatifs à l'opération d'intérêt national dans ce cadre.

Je souligne, puisque ce n'était pas forcément dans le rapport, que l'objectif est aussi de faire un parc naturel départemental du Var, on en a déjà parlé ici, Lionnel LUCA l'a dit, à l'occasion de l'année 2010. Nous n'avons aucune vocation hégémonique, bien au contraire, mais dans le millefeuille que vous évoquiez tout à l'heure, il est bon quelquefois qu'il y ait des opérateurs qui s'occupent d'un sujet. C'est vrai que nous avons aujourd'hui les compétences pas tant en termes de savoir-faire, mais les compétences légales, que ce soit en matière de Natura 2000 ou en matière de domanialité, puisque nous allons récupérer la domanialité du fleuve Var, pour maîtriser ces questions d'un bout à l'autre de la chaîne, nous avons la maîtrise d'ouvrage du PAPI, je crois donc qu'il est bon qu'il y ait un interlocuteur unique, c'est d'ailleurs la raison pour laquelle j'ai souhaité aussi la dissolution du syndicat mixte d'études de la basse vallée du Var qui avait pour mission de réaliser le SAGE, ce qui a été fait, une fois que le SAGE a été édicté, ce syndicat n'avait plus de raison d'être ; ça a un peu grincé mais je suis partisan d'une certaine centralisation des procédures parce que c'est le gage de l'efficacité.

Vous savez, M. VINCIGUERRA, quand tout le monde fait tout, plus personne ne fait rien. En la matière nous serons un opérateur unique mais nous le faisons en concertation avec nos partenaires ; c'est un choix commun entre la communauté urbaine, l'EPA et les communes concernées. Je crois que l'on a déjà fait beaucoup de choses. Nous avons une compétence routière que nous assumons pleinement et je crois que tout le monde reconnaît les efforts qui ont été faits en la matière ; nous avons une compétence environnement que nous assumons pleinement. Après, d'autres que nous auront des compétences en matière de transport, qu'ils assumeront, en matière d'urbanisme, de logement, ou des compétences universitaires qu'ils assumeront. Chacun pilote un dossier, c'est ainsi que l'on assurera le succès de cette OIN.

Merci en tout cas pour votre intervention. Nous allons passer au vote sur ce dossier.

Le dossier n° 6, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention du groupe socialiste et apparentés). Melle MURRIS et MM. CIOTTI, BALARELLO, GINESY, LUCA, VELAY ne prennent pas part au vote.

M. Le Président.- Je vous remercie. Mes chers collègues, je vous propose d'interrompre notre séance et que nous nous retrouvions pour partager le déjeuner. Nous reprendrons vers 14 h 30.

☆☆☆

La séance, suspendue à 13 h 10,
est reprise à 14 h 45

☆☆☆

M. Le Président.- Mes chers collègues, nous allons reprendre la séance, je vous demande de regagner vos places.

Il me revient la mission de présenter le rapport n° 7 relatif à l'engagement des contrats de responsabilité parentale et à la lutte contre l'absentéisme scolaire.

7. ENGAGEMENT DES CONTRATS DE RESPONSABILITÉ PARENTALE ET LUTTE CONTRE L'ABSENTÉISME SCOLAIRE

M. Le Président.- Ce contrat de responsabilité parentale est une des mesures phares parmi les dépenses d'avenir que j'évoquais ce matin, je le présenterai donc de façon brève. L'opposition y a fait référence en y associant des qualificatifs, que j'ai déplorés, sur une politique qui serait sécuritaire. Cette mesure s'inscrit au cœur de nos compétences de protection de l'enfance et, je tiens à le souligner, c'est la loi qui nous a donné la mission de la mettre en place, notamment la loi sur l'égalité des chances du 31 mars 2006, mais aussi la loi sur la prévention de la délinquance du 5 mars 2007.

Le président du conseil général est le chef de file de la protection de l'enfance et cet outil nous a été donné pour assurer à la fois une meilleure protection des enfants en danger et pour rappeler aux familles, qui les auraient oubliés, leurs droits et leurs devoirs. En l'occurrence essentiellement des devoirs puisqu'une famille, et c'est l'essence même de la famille, a des devoirs à l'égard de ses enfants qu'elle doit accomplir. Or, nous constatons de plus en plus des situations traduisant une certaine forme de démission parentale, d'abandon, pour des raisons qui très souvent peuvent s'expliquer, des raisons d'origines sociales, souvent des cas de détresse. Loin de moi l'idée de stigmatiser une situation générale. Il y a des cas, et nous en avons vu lors de la mise en place des premiers CRP, qui naturellement méritent d'abord un accompagnement social.

Je tiens à souligner le caractère novateur des CRP. M. CUTURELLO l'a dit et je reprendrai ses propos : nous sommes le seul département en France à les avoir mis en place, je suis persuadé que très vite d'autres vont nous rejoindre.

Ces contrats de responsabilité parentale ont reposé sur un constat qui est celui d'abord de l'augmentation de la délinquance des mineurs - je rappelais les chiffres ce matin - mais aussi un constat que nous avons pu dresser dans le cadre de notre politique de protection de l'enfance, avec la mise en place, au 1^{er} janvier 2008, de l'antenne départementale de recueil des informations préoccupantes. Nous avons reçu en 2008 à peu près 1 850 signalements dont la moitié, provenant de l'Éducation nationale, relevait de cas d'absentéisme très fort. Aussi, nous nous sommes dit qu'il était peut-être pertinent de se pencher sur ces situations d'absentéisme, d'accompagner les enfants et surtout les familles qui laissaient dériver leurs enfants de la sorte. Pourquoi un enfant, un adolescent, un collégien pouvait-il aller jusqu'à 104 demi-journées d'absentéisme dans un trimestre sans que personne ne réagisse ?

Nous sommes donc allés à la rencontre de ces cas extrêmes de détresse, d'alerte, puisque l'antenne départementale émet un signal d'alerte qui met en œuvre tout le processus de protection de l'enfance. Nos travailleurs sociaux ont suivi ces dossiers et j'ai signé, début octobre, les deux premiers contrats de responsabilité parentale avec deux mineurs en situation d'absentéisme. Dans les deux cas, comme dans les cinq autres que j'ai signés, nous sommes très souvent en présence de familles monoparentales, de mère isolée, où le père, pour diverses raisons, a quitté le foyer. La maman se trouve très souvent démunie de moyens d'actions pour que ses enfants puissent bénéficier d'une éducation leur apprenant tout simplement les règles du vivre ensemble.

Dans ces cas de détresse, nous avons estimé qu'il fallait accompagner, suivre, aider. C'est ce que nous faisons avec ces contrats de responsabilité parentale dont nous avons mandaté le suivi à deux associations : l'association ARPAS pour l'ouest du département et l'association Entre Autres

pour l'est du département. Les premiers résultats sont positifs et j'avoue ne pas comprendre ceux qui, pour des raisons idéologiques, critiquent ce dispositif qui est utile socialement, protège, a aidé les familles, les aide et a permis à ces enfants de retrouver la voie du collège.

Je crois que nous allons faire école. J'en parle beaucoup à Paris, j'en ai parlé au ministre de l'Education nationale et au ministre de l'Intérieur. Dans le cadre de la loi d'orientation pour la sécurité, la mise en œuvre de ces dispositifs va sans doute être facilitée. Nous avons un outil efficace. Bien sûr on agite toujours le chiffon rouge idéologique de la suspension des allocations familiales. Il est vrai qu'au terme du CRP, si les familles ne respectent pas le plan d'accompagnement social édicté par le CRP, nous pouvons et je dirai même nous devons suspendre les allocations familiales. Pour moi, il est absolument anormal et je dirai même amoral que des familles perçoivent des allocations familiales alors que leurs enfants sont laissés à l'abandon. Si cette situation perdure alors que nous leur avons tendu la main avec le CRP, nous avons quand même une conjonction de facteurs nous démontrant qu'il y a volontairement un abandon de l'autorité parentale. Là, il est légitime que nous suspendions, que nous mettions sous tutelle ces allocations familiales. C'est une faculté dont le président du conseil général dispose pour une durée de trois mois renouvelable.

Ce dispositif a vocation à s'amplifier. Je travaille à des dispositions législatives pour le simplifier. Il y a deux faiblesses. Ce contrat nécessite préalablement, les juristes qui sont ici le savent, l'adhésion des deux parties, c'est une démarche volontaire d'une famille. Je n'ai pas le pouvoir d'imposer ce contrat, alors que dans bien des cas il faudrait pouvoir imposer un plan. Nous avons signé ces contrats et il est vrai que beaucoup de familles hésitent à les signer parce qu'il y a la menace de suspension des allocations familiales. Cette menace ne peut pas être utilisée si les parents refusent de signer, sauf mise en place par le procureur de la République, ce qui est un dispositif très lourd et compliqué.

Je pense qu'il faudra mieux dissocier les choses : que cela soit une injonction du président du conseil général, et que la partie suspension des allocations familiales soit clarifiée, précisée dans la loi et s'appliquer aux cas qui le méritent. Il ne faut pas s'interdire de le faire, en tout cas je ne m'interdirai pas de le faire pour des raisons idéologiques, en appréciant bien sûr, sur la base du travail efficace effectué par les services sociaux, avec des gens extrêmement compétents, notamment au sein du service de la protection de l'enfance, mais nous pourrons et je dirai même nous devons le faire.

Sur l'absentéisme, puisque nous avons voulu orienter d'abord ces contrats vers les situations les plus graves, je veux que nous menions aussi des actions plus fortes. Un outil numérique va nous permettre de le faire. Il s'agit de l'espace numérique de travail qui est un lien permanent entre la communauté éducative d'un collège et les parents. Un principal pourra en temps réel, grâce à la connexion partagée sur cet espace numérique de travail, informer les parents d'une difficulté. Il y aura donc un lien direct avec les parents, c'est une voie que nous vous proposons en généralisant les espaces numériques de travail.

Ensuite, nous vous proposons de donner délégation à la commission permanente pour approuver et signer une charte départementale pour lutter contre ce fléau que constitue l'absentéisme scolaire. Nous travaillons à sa rédaction avec les services de l'Éducation nationale.

Par cette politique que je veux innovante et qui constitue un des quinze engagements majeurs pour cette année 2010, nous allons participer activement à la lutte contre l'absentéisme scolaire. Je suis convaincu que nous allons contribuer à une meilleure protection de l'enfance, protection de l'enfance pour elle-même mais aussi protection de la société contre certaines dérives.

Voilà, mes chers collègues, le nouveau dispositif que je vous propose d'adopter dans ce rapport n° 7.

M. ALBIN, vous avez la parole.

M. ALBIN.- M. le Président, merci de me donner la parole. Je n'agiterai aucun chiffon rouge, contrairement à ce que vous avez voulu insinuer, et je n'ai pas plus de raisons idéologiques que vous concernant ce dossier. Toutefois, permettez-moi de ne pas partager votre optimisme quant à l'efficacité de ce dispositif qui, nous le savons, vous nous l'avez dit à plusieurs reprises depuis le début de la journée, vous est cher.

Comme vous, nous sommes extrêmement préoccupés par l'absentéisme scolaire et la pire des choses serait effectivement de ne rien faire.

Par contre, nous ne partageons pas votre vision des remèdes à y apporter. C'est pour cela que nous sommes totalement indignés par la position du gouvernement que vous soutenez et qui, dans le cadre de la réduction des dépenses publiques, supprime des milliers de postes dans l'Education nationale. Le non-remplacement chronique des enseignants est une des conséquences les plus visibles de cette politique. Cela n'est pas, selon nous, compatible avec la lutte contre l'absentéisme scolaire.

Par ailleurs, nous voyons au travers de votre budget une baisse significative de près de 18 %, soit 815 000 €, des crédits consacrés aux dépenses d'entretien et de réparation des collèges. Sans faire de lien malencontreux, cela ne traduit pas une volonté forte en matière d'éducation.

Dans le même temps, les lois successives qui encouragent les collectivités telles que la nôtre à financer les établissements privés, accentuent la différence dans l'accès au savoir. Cela revient à donner plus de chances à ceux qui ont les moyens d'aller dans des écoles avec un encadrement mieux adapté et à paupériser l'école publique, celle accessible à tous. Ce n'est pas ainsi que nous contribuerons à lutter contre l'échec et l'absentéisme scolaires. Vous préférez vous attacher aux conséquences plutôt qu'attaquer les causes.

Alors, pour masquer ces choix politiques, nous stigmatisons comme seuls coupables les parents en les menaçant de leur supprimer, en dernier ressort certes, les prestations familiales, s'ils n'assurent pas mieux leur rôle de parents. Un rôle encore plus difficile, et vous l'avez souligné, à assumer dans le cas de familles monoparentales où souvent, la mère seule doit tout faire et tout assumer. Nous les culpabilisons sans analyser les véritables raisons des difficultés qu'ils rencontrent. Pour peu que nous nous donnons la peine d'en rechercher les causes, et la plupart des acteurs de terrain le constatent, nous nous apercevons que dans la majorité des cas, ces situations résultent du chômage, de la précarité, des problèmes de logement, d'une forte concentration de population en difficulté dans des quartiers dépourvus de dispositifs d'accompagnement, ou en quantité insuffisante, et souffrant d'un manque d'équipements socio-collectifs.

Pour combattre ces problèmes, de vraies solutions existent selon nous : un emploi durable avec un salaire décent qui permette de vivre et de se structurer socialement, des cités à taille humaine qui assurent la mixité des populations dans des logements de qualité, une vie associative soutenue par les collectivités locales, qui assure l'émancipation au travers du sport, de la culture ou bien encore du soutien scolaire. Mais là aussi les chiffres sont éloquentes : le budget de fonctionnement consacré à la jeunesse (action socio-éducative et de loisirs) est en baisse de 2,6 M€ soit moins 23 %.

Faute de répondre à ces besoins, la seule réponse que vous apportez est le redéploiement des équipes de prévention spécialisée autour des collèges, délaissant ainsi les autres secteurs. Comme si

punir les pauvres, ceux qui sont en grande difficulté, en les enfonçant un peu plus dans ces difficultés, constituait la solution miracle et radicale pour remettre tout le monde dans le droit chemin. Pire encore, et vous venez de le réaffirmer, vous êtes à l'initiative d'une évolution législative de ce dispositif qui se passera de l'adhésion des parents pour sa mise en œuvre et dont l'issue seule et unique sera la suspension des allocations familiales. Autant dire une action vouée à l'échec et à l'accentuation des problèmes. La preuve en est, nous sommes le seul département à mettre en œuvre le CRP ; la quasi-totalité des autres départements en ignorent même l'existence. Mais, ici, que ne ferait-on pas pour plaire au prince ! Après les centres d'éducation fermés, les caméras, les portiques, le couvre-feu pour les mineurs, maintenant le développement à marche forcée des CRP.

Nous pensons, M. le Président, que les moyens consacrés à la mise en œuvre du CRP auraient été plus utiles s'ils avaient été consacrés à développer la prévention spécialisée, et c'est la raison pour laquelle nous n'approuverons pas le dossier que vous nous présentez.

M. Le Président.- Mme GOURDON vous avez la parole.

Mme GOURDON.- M. le Président, chers collègues, je ne voudrais surtout pas courir le risque de vous décevoir, je continuerai donc à désapprouver l'importance que vous donnez au contrat de responsabilité parentale qui est au cœur de ce rapport.

Vous dites qu'il n'a jamais été appliqué pour des raisons diverses. En fait, il existe des dispositifs éducatifs plus simples à appliquer, vous l'avez dit vous-même, qui ont prouvé leur efficacité et qui sont surtout moins répressifs dans leur finalité. C'est peut-être la suppression des allocations familiales, en bout de course, qui n'a pas convaincu les conseillers généraux de France.

Restons dans l'optique de la prévention.

L'absentéisme scolaire doit évidemment être combattu avec tous les moyens éducatifs dont nous disposons. L'enseignante que je suis n'ira pas vous contredire là-dessus, bien au contraire, et je confirme cette nécessité.

Par contre, j'ai noté de la nuance dans vos propos aujourd'hui par rapport à ceux des fois précédentes sur ce sujet. Vous avez rencontré des familles et vous avez été sensible, cela se voit, à leurs difficultés. Je pense comme vous qu'il faut s'interroger sur les causes aussi de cet absentéisme. Elles sont diverses : sociales, familiales évidemment, quelquefois psychologiques. Nous voyons aussi des enfants de bonne famille qui désertent les bancs de l'école. Je ne suis pas tout à fait convaincue qu'un traitement en six mois, comme il est proposé dans ce contrat, puisse être le meilleur moyen pour traiter en profondeur ce problème. Qu'advient-il ensuite de ces enfants ? Là vous avez des résultats satisfaisants, je veux bien le croire, mais que se passe-t-il après les six mois du contrat ? Que deviennent-ils ? Est-ce que quelqu'un d'autre les suit ?

Par contre, nous avons dans nos dispositifs l'aide éducative à domicile, par exemple, qui existe déjà, qui est un moyen efficace et qui a fait ses preuves, qu'il faudrait appliquer pleinement puisqu'il figure dans notre schéma départemental de l'enfance.

Or, en début d'année, vous avez porté un coup dur à l'AMFD06, association spécialisée justement dans cette aide éducative à domicile et qui a aujourd'hui disparu. Cette association a licencié une grande partie de ses personnels compétents, les TISF (techniciens d'intervention sociale et familiale), qui remplissaient ce rôle de prévention personnalisée dans les familles. Aujourd'hui, sur 48 TISF, 30 sont encore au chômage. M. le Président, si ma mémoire est bonne, vous vous étiez engagé en début d'année à les réintégrer. Ce n'est pas encore fait, ces 30 personnes sont au chômage depuis huit mois, que va-t-il se passer pour elles ? C'est une question.

Et pendant ce temps, qui s'occupe des familles dont elles avaient la responsabilité ? Qui s'occupe de ces jeunes dont elles surveillaient l'évolution ? C'est un grand pan de prévention effective et appliquée qui disparaît. Les contrats de responsabilité parentale ne feront peut-être pas tout à fait le même travail.

J'avais prévu de parler aussi sur le rapport n° 8 qui suit, je vais le faire quand même.

Le rapport n° 8 apporte le volet financier qui manquait au schéma de l'enfance mais reste cependant trop vague encore sur le financement des actions prévues dans le schéma. Par exemple, j'avais demandé quels moyens seraient mis en place pour la lutte contre les très fortes addictions des jeunes à l'alcool, la drogue..., pour la contraception, pour réduire le nombre de grossesses non désirées et d'IVG chez les adolescentes. Ces moyens ne sont toujours pas définis, ni ceux des autres actions, avec précision.

Pour conclure, dans notre département nous avons le couvre-feu pour les enfants de moins de 13 ans, la création d'un centre éducatif fermé, qui sont une certaine forme de prévention, mais aura-t-elle des effets effectifs et durables ?

Ce matin, un article du *Monde* annonce « coup d'arrêt du déploiement de la police de proximité ». C'est un dispositif destiné à améliorer la situation dans les quartiers sensibles et cette mesure disparaît à peine créée. Je trouve cela dommage et en contradiction avec le plan de prévention de la délinquance.

A notre niveau, il faut donc de toute urgence renforcer la dimension éducative de la prévention. Nous sommes bien dans le domaine de la prévention, je ne conteste aucunement l'existence de la répression. Je vous ferai une proposition : donnons beaucoup plus de force encore aux contrats locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) qui devraient exister dans toutes les communes mais qui n'existent pas toujours ou qui ne fonctionnent pas bien. Ces dispositifs associent tous les partenaires : la police, la gendarmerie, les équipes éducatives, la justice, les associations, la mairie... Ils peuvent jouer un très grand rôle lorsqu'ils sont réunis régulièrement.

Je formule une autre proposition : amplifions encore les actions de la politique de la ville dans les quartiers difficiles.

Alors, M. le Président, je crois que nous ferons de la prévention durable.

Je vous remercie.

M. Le Président.- M. MOTTARD, vous avez la parole.

Pensez aux économies d'énergie, il faut qu'on éteigne la lumière le plus tôt possible !

M. VICTOR.- Revenons demain !

M. Le Président.- Pourquoi pas ?

M. MOTTARD.- Sur ce dossier, j'avoue être un petit peu gêné parce qu'on est en plein déterminisme politique, on a le sentiment que vous communiquez beaucoup sur cette mesure qui concerne finalement très peu de cas, très peu d'enfants, uniquement pour déclencher une réaction pavlovienne de l'opposition et de la gauche...

M. Le Président.- Cela marche !

M. MOTTARD.- Nous ne pouvons quand même pas marcher sur nos valeurs, nous sommes donc bien obligés de répondre. Mais là, il y a un petit jeu politique un peu dérisoire parce qu'on est quand même dans l'idéologie pure, il faut bien le dire. On a ces contrats de responsabilité parentale, ma collègue a fait des efforts considérables pour vous répondre sur le fond et faire des contre-propositions, mais on sent bien que ce n'est pas le sujet. En réalité, il y a un dispositif qui est ce qu'il est, qui a des aspects intéressants, qui est défendu par une partie de la profession, critiqué par d'autres. Mais qui parlerait du contrat de responsabilité parentale s'il n'y avait pas au bout l'éventuelle suspension des prestations familiales, c'est-à-dire une mesure illusoire, tout le monde est d'accord pour le dire, qui renvoie à un fantasme de l'opinion publique sur la démission de certains parents que l'on devait combattre, que l'on ne peut combattre que par la répression. Si les choses étaient aussi simples, on le saurait et je prétends même qu'ici, pas un des élus qui ont quand même des expériences de terrain, ne pense que c'est aussi simple que cela. Pourtant, la mesure sera votée très largement et elle figurera à la une de *Nice-Matin* demain.

Si l'on veut rester vraiment dans le cadre de nos compétences, j'ai été frappé par le document de présentation du schéma de l'enfance, où l'on expliquait (ce sont vos services et quelque part sous votre signature, c'était donc votre propos) qu'en réalité l'absentéisme scolaire grimpait en même temps que les effectifs des établissements. Je dis simplement, en restant modestement à notre place, faisons notre boulot de conseil général, remplissons les objectifs du plan collèges avenir, moins de 700 collégiens par établissement, et nous travaillerons contre l'absentéisme scolaire.

Simplement au niveau de notre groupe, même si sur le rapport d'ailleurs dans son ensemble, parce qu'il n'y a pas que ce dispositif, y compris dans votre intervention orale, pour les neuf dixièmes il n'y avait pas vraiment de souci, il y a des pistes intéressantes. Je dirai qu'à proposition idéologique, et idéologique pesée et voulue, réponse symbolique : nous voterons contre ce rapport n° 7, mais j'ai le sentiment quand même que cela vous fera plaisir.

M. Le Président.- Non, pas du tout, croyez-moi. Je déplore que vous ayez sur cette question une position purement idéologique, parce que ce n'est pas moi qui suis dans l'idéologie, c'est vous ; quand je dis « vous », je parle des représentants des trois groupes.

Je ne sais pas si vous avez une idée du fléau social que représente l'absentéisme. Nous avons tenu récemment une réunion avec le recteur qui nous donnait des chiffres alarmants et qui, en plus, sont beaucoup plus élevés dans notre académie qu'ailleurs. Il évoquait ce chiffre tout à fait stupéfiant de 1 800 élèves qui disparaissent chaque année totalement de leur établissement scolaire, que l'on ne revoit plus. C'est quand même un problème, il y a une difficulté et il faut que nous nous y attelons. Ce n'est pas de l'idéologie. Nous pouvons toujours dire : ne faisons rien, ne bougeons pas, restons dans le cadre « pépère », tranquille habituel qui finalement vous convient bien. Je ne sais pas si ce ne sont pas aussi des raisons idéologiques qui font que finalement il est peut-être mieux pour vous électoralement d'entretenir ces situations, mais je vous renvoie le compliment. Je veux y apporter des réponses, je ne me résous pas à ce que 1 800 enfants des Alpes-Maritimes puissent sortir, sans que personne n'y trouve à redire, du système scolaire, comme je ne me résous pas à ce qu'un acte sur cinq de délinquance soit commis aujourd'hui par un mineur, avec une propension à augmenter d'année en année.

C'est un problème auquel nous sommes tous confrontés. Chacun a ses réponses. Bien sûr il y a les réponses qui relèvent de nos compétences : c'est la protection de l'enfance. Mme GOURDON, vous avez voulu faire un lien, je comprends que chacun a des messages à faire passer ici, vous avez rattaché l'AMFD à ce sujet, c'est un « cavalier », comme on dit à l'Assemblée nationale, qui n'avait absolument rien à voir avec ce sujet. Vous l'avez rattaché à l'action éducative à domicile, l'AMFD ne faisait pas de l'action éducative à domicile. Je vous le dis une nouvelle fois, si l'AMFD a fait

faillite, ce n'est pas de la responsabilité du conseil général. Il faut trouver les responsabilités ailleurs.

Fort heureusement, nous travaillons avec d'innombrables associations dans le champ social et elles ne font pas toutes faillite. Si celle-ci a fait faillite, il faut se tourner, et d'ailleurs c'est ce qu'ont fait les salariés, vers les responsables de cette association qui n'ont pas écouté ce que nous leur disions. Ce n'est pas pour autant que les missions qu'elle accomplissait ne sont pas remplies par les services sociaux du conseil général. C'était une mission d'accompagnement économique et social, pas une AED, et cette mission naturellement, et comment pourrait-il en être autrement, est poursuivie aujourd'hui par d'autres délégataires.

Par conséquent, Mme GOURDON cela était un peu éloigné du sujet, mais on vous donne acte que vous avez défendu les salariés de l'AMFD. Si vous vouliez que ce message passe, il est passé.

Pour autant, nous nous préoccupons toujours des salariés de l'AMFD. Je crois qu'il y en a une trentaine qui n'ont pas trouvé de solution, j'avais les chiffres ce matin, certains volontairement d'ailleurs parce que ce qui leur était proposé ne leur convenait pas, mais nous continuons à travailler sur ce dossier.

Que vous dire d'autre ? On est dans un débat où j'ai l'impression que vous ne voulez pas entendre ce que l'on veut dire. J'aimerais que vous rencontriez les deux associations qui mettent en place les CRP et vous verriez la pertinence, l'efficacité du travail qui a été fait, c'est un travail de qualité. Quant à la suspension des allocations familiales, je le dis, il faudra que l'on y vienne, peut-être pas dans ce cadre mais sûrement dans un cadre précis, parce que là aussi on ne peut pas avoir un enfant multirécidiviste quinze à dix-huit fois et toucher des allocations de l'Etat sans que l'on réagisse. C'est un devoir moral aussi, il faut que chacun prenne ses responsabilités et il faudra que nous les prenions en la matière. Les français ne peuvent comprendre et ne peuvent supporter cette situation où il y a démission, abandon, carence et, de l'autre côté, subvention, aide, assistance de l'Etat. C'est une étape où nous soutenons, une étape de protection, mais si elle n'est pas appliquée, il faudra qu'il y ait des mesures plus coercitives, en tout cas personnellement je ne me l'interdis pas, bien au contraire, parce que je crois que quelque part la meilleure des préventions reste encore la crainte de la sanction.

Mes chers collègues, ce débat étant terminé, je passe au vote.

Le dossier n° 7, mis aux voix, est adopté à la majorité absolue (opposition du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe « Gauche autrement »).

M. Le Président.- Je passe maintenant la parole à M. TABAROT pour la politique d'aide à l'enfance et à la famille.

8. BP 2010 - POLITIQUE AIDE À L'ENFANCE ET À LA FAMILLE

M. TABAROT.- Merci M. le Président.

C'est un sujet que nous avons largement abordé ce matin lors de votre intervention. Je vais simplement rappeler en termes budgétaires ce que la politique de l'aide à l'enfance et à la famille représente.

La politique de l'aide à l'enfance et à la famille est articulée autour de quatre programmes : la prévention, le placement, l'accompagnement social et les frais généraux qui couvrent tous les aspects de l'accompagnement et de la prise en charge médico-sociale de l'enfant et de sa famille.

Son coût pour 2010 s'élève à la somme globale de 97 781 000 €, dont 781 000 € en dépenses d'investissement et 97 000 000 € en dépenses de fonctionnement. 1 217 000 € sont inscrits en recettes de fonctionnement.

La loi du 5 mars 2007 a renforcé les compétences du conseil général en le désignant comme chef de file de la protection de l'enfance et en lui confiant le rôle de coordonnateur des différentes actions menées.

Au titre du programme « Prévention », le montant total des crédits inscrits au BP 2010 est égal à 26 112 000 € en dépenses et à 700 000 € en recettes.

Parmi les priorités du schéma départemental que nous avons adopté le 29 octobre 2009, figure le traitement de l'absentéisme scolaire avec la réorientation du dispositif de prévention spécialisée et le développement du contrat de responsabilité parentale (CRP) dont nous venons de parler. A ce propos, hier le principal d'un collège me demandait où en était la mise en place du CRP qu'il attendait véritablement avec impatience, avec des élèves qui avaient déjà, depuis le début de l'année, une centaine de demi-journées d'absence. Il pensait qu'une simple convocation de l'inspecteur d'académie demandant à l'élève s'il souhaitait venir s'expliquer sur ses absences ne serait pas suffisante pour le faire venir en classe.

Les différentes allocations versées au titre de l'aide sociale à l'enfance figurant en annexe 1 du présent rapport, ont été approuvées.

Pour le programme « placement enfants et familles », le montant total des crédits inscrits au BP 2010 s'élève en dépenses à 65 678 000 € et en recettes à 415 000 €.

En investissement, 756 000 € ont été inscrits en crédits de paiement dans le cadre de l'aide à l'investissement des établissements d'hébergement destinés aux enfants ainsi qu'à leur famille. Des autorisations de programme ont été prévues pour les opérations suivantes :

- la réhabilitation du foyer Montbrillant de l'association Rayon de Soleil ;
- la construction d'une structure d'accueil du foyer de l'enfance sur le domaine de l'enfance à La Trinité.

En fonctionnement, une somme de 64 922 000 € est inscrite au BP 2010.

Il est proposé également pour les établissements de fixer un taux d'évolution de 1,36 % sur les charges salariales, tout en reconduisant à l'identique les moyens alloués sur les autres postes budgétaires, soit un taux moyen d'évolution de 0,9 %.

Concernant le programme « accompagnement social », je vous rappelle que le montant total des crédits inscrit au BP 2010 s'élève en dépenses à 4 702 000 € et à 100 000 € au titre des recettes

L'accompagnement social intègre principalement la mise en œuvre de la mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP), que vous connaissez maintenant, prévue également par la loi du 5 mars 2007.

Un deuxième aspect de cette politique en matière d'accompagnement social concerne l'aide aux familles à domicile, notamment avec les techniciennes de l'intervention sociale et familiale (TISF), nous venons d'en parler, et avec les auxiliaires de vie scolaire (AVS).

Il vous est proposé de réévaluer le tarif départemental relatif à l'intervention des TISF et des AVS, conformément à l'augmentation prévue pour le programme d'hébergement, soit une augmentation de 0,9 % par rapport à 2009.

Concernant le programme « frais généraux de fonctionnement », nous vous demandons d'approuver l'inscription de 1 250 000 € en dépenses et de 2 000 € en recettes.

Enfin je vous annonce, nous en avons déjà parlé lors de l'adoption du schéma départemental, la création de l'observatoire départemental de la protection de l'enfance, placé sous l'autorité du président du conseil général, qui comprend des représentants du Département, de l'Etat et de l'autorité judiciaire, ainsi que des services, établissements et organismes qui participent à la protection de l'enfance. Je vous propose, lors d'une prochaine commission permanente, de constituer cet observatoire départemental et d'en préciser les modalités de fonctionnement.

M. Le Président.- Merci M. le Vice-président. M. ALBIN, vous avez la parole.

M. ALBIN.- Merci M. le Président.

J'essaierai de faire rapidement le tour de la question, nous étant déjà exprimés lors de la présentation du schéma départemental de l'enfance et de la famille. Au travers de ce budget, nous regrettons que les quelques propositions que nous avons faites n'aient pas été prises en compte.

C'est pourquoi je souhaiterais insister tout particulièrement sur la nécessité d'élargir rapidement les dispositifs de prévention spécialisée aux zones rurales que l'on pourrait qualifier de périurbaines et qui se situent hors du périmètre des CUCS. Nous avons formulé des propositions concrètes en ce sens. Des diagnostics et des préconisations ont été faits pour appréhender les difficultés posées par le glissement de la population urbaine et par l'évolution des comportements sur ces territoires. Il n'est pas tenu compte de ces situations, si ce n'est que vous concentrez quelques actions uniquement autour des collèges, dans le cadre de la lutte contre l'absentéisme scolaire. Nous aurions souhaité que le travail fait en concertation avec l'ensemble des professionnels de terrain soit pris en compte. C'est aussi la question de la prise en charge des publics des 16/25 ans qui se pose lorsque les contrats d'objectifs définis jusqu'alors ne les identifient pas comme des publics prioritaires, et nous le regrettons.

Autre point, il est à craindre que l'évolution limitée à 0,9 % des budgets de l'aide sociale à l'enfance, qui se situe en dessous du coût de la vie, se traduise par une diminution de la qualité des prestations fournies par les différentes associations.

Par ailleurs, la construction d'une nouvelle structure d'accueil sur un terrain de La Trinité où existe déjà un établissement de ce type pour des jeunes en difficulté, provoque une nouvelle fois notre inquiétude.

En effet, nous craignons que cette forte concentration de jeunes en difficulté ne génère des problèmes notamment dans le seul collège qui a vocation à tous les accueillir alors que les primaires pourraient être accueillis dans plusieurs écoles du secteur. Cela n'est pas de nature à nous rassurer quant à votre volonté de lutter efficacement contre l'échec scolaire, quand on sait que cet établissement a déjà du mal à intégrer les nouveaux élèves exclus de leur collège de référence.

Concernant l'aide aux familles à domicile, celles-ci peuvent bénéficier d'une TISF ou d'une AVS pour un quota d'heures maximum de 200 heures, renouvelable une fois si le quotient familial est inférieur ou égal à un SMIC et demi pour certains événements et dans certains cas que je n'énoncerai pas.

Ce qui n'est pas dit, c'est qu'une famille ne doit bénéficier d'aucune autre mesure éducative. Or, il serait parfois intéressant de pouvoir coupler ces aides pour que certaines familles se remettent à flot assez rapidement, par la conjugaison de mesures complémentaires. Ceci est valable pour les problèmes liés à des accidents de la vie ou à des phases plus aiguës et concernant d'autres cas dont les problèmes sont plutôt chroniques.

Enfin, 510 € par famille et par an, et de date à date, même si nous considérons que l'assistantat n'est pas une fin en soi, la réalité est que de plus en plus de familles n'arrivent plus à boucler leur fin de mois et que leurs enfants ne bénéficient pas de structures de droit commun, faute de moyens pour pouvoir accéder au sport, à des activités culturelles, etc. Nous sommes loin de l'égalité des chances.

Les conventions qui sont conclues, à compter du 1^{er} janvier 2010, uniquement pour une durée d'une année, représentent pour nous un risque. Nous vous avons déjà alerté, lors du changement de prestataires, sur les risques qu'une passation précipitée pouvait faire courir sur le maintien de la qualité de la prestation fournie aux familles. Nous pensions avoir été entendus, ce qui ne paraît pas être le cas. Comme vous le savez, les problèmes relatifs à la reprise des personnels qualifiés de l'ancien prestataire par les nouveaux sont loin d'être tous réglés alors que, pourtant, vous vous y étiez engagé. Tant que subsistera cette logique de pression mise sur les associations avec un renouvellement annuel au risque d'être déconventionnées, nous pensons qu'elles mobiliseront d'abord leur énergie à satisfaire les financeurs plutôt qu'à répondre aux attentes des usagers. Tout le monde doit aujourd'hui, dans la sérénité, s'engager à agir efficacement, surtout dans cette période de précarité croissante.

M. Le Président.- Merci. Plus d'autre intervention ? Je vous remercie.

Nous allons passer aux voix, cela n'appelle pas vraiment de réaction. Sur la prévention spécialisée, nous avons fait procéder à un audit en interne, M. ALBIN, et elle va être redimensionnée. Sur La Trinité, c'est une structure d'accueil non pas pour les enfants mais pour les parents. Quant aux 24 places du foyer de l'enfance, elles sont pour des enfants de 6 à 12 ans et non pour des collégiens.

Le dossier n° 8, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention du groupe socialiste et du groupe communiste).

9. BP 2010 - POLITIQUE AIDE AUX PERSONNES ÂGÉES

M. TABAROT.- Le budget s'élève à 168 679 000 € en dépenses et 54 931 000 € en recettes.

Cette politique recouvre quatre programmes : l'hébergement, le maintien à domicile, les frais généraux et la lutte contre la maladie d'Alzheimer.

Au titre de l'hébergement des personnes âgées, le département participe aux frais d'hébergement de 2 324 personnes et prend en charge la dépendance de 9 725 personnes. Le taux d'évolution des prix de journée en matière d'hébergement qui vous est proposé pour l'année 2010 est de 1,6 %, sachant que ce taux pourra être modulé par les différentes structures qui ont intégré les surcoûts liés aux travaux prévus dans le cadre de la signature de la convention tripartite. Il vous est proposé de fixer le tarif journalier forfaitaire appliqué aux établissements privés commerciaux à 51,70 €.

Deuxième point, le soutien aux investissements des EHPAD : afin d'aboutir à un tarif journalier moyen accessible à tous les résidents, les subventions d'investissement aux

établissements tant publics qu'associatifs seront votées en faveur des EHPAD qui présenteront un tarif journalier inférieur à 58 €.

Troisième point concernant l'hébergement : la récupération des recettes dues au titre de l'aide sociale et l'admission en non-valeur d'une créance de la commune de Contes.

Le taux d'évolution des tarifs de dépendance est fixé à 1,6 %.

La participation des bénéficiaires de l'APA en établissement : il vous est proposé désormais par rapport aux revenus, conformément aux dispositions légales, que pour les résidents hébergés antérieurement au 1^{er} janvier 2010, le régime d'exonération en vigueur en 2009 soit maintenu.

L'actualisation du schéma gérontologique : je vous rappelle que grâce à ce schéma nous avons pu créer 2 308 lits supplémentaires et transférer 555 lits d'établissements trop anciens vers des établissements neufs ; l'hébergement temporaire, qui n'existait pas, compte aujourd'hui 120 lits ; l'accueil de jour a été multiplié avec 203 places ; enfin les lits à l'aide sociale sont au nombre de 1 189. Il convient donc d'engager les travaux d'élaboration du prochain schéma qui sera notre feuille de route pour les années à venir.

Enfin le point 7 concerne l'évaluation et l'accompagnement des établissements d'hébergement. C'est un sujet qui vous préoccupe et vous avez récemment, M. le Président, visité un établissement avec M. le préfet. Je rappellerai que nous avons évalué cette année trente EHPAD qui ont bénéficié de notre démarche d'accompagnement et qu'en dehors de cela bien sûr un certain nombre de contrôles sont menés en commun avec la DDASS.

Pour 2010, il vous est proposé de renouveler cette opération d'amélioration des conditions d'accueil et de prise en charge de nos personnes âgées dépendantes.

Concernant le maintien à domicile, le nombre de personnes bénéficiant de l'APA à domicile au 31 octobre 2009 est de 14 258 ; il était de 14 723 à la même date en 2008. Si je vous donne ces deux chiffres, c'est parce que la stabilisation du nombre des allocataires constatée à la DM1 se confirme.

Au total, le programme de maintien à domicile nécessite une inscription en crédits de fonctionnement de 82,4 M€ en dépenses et de 32,7 M€ en recettes.

Sur les frais généraux de fonctionnement, je vous demande d'inscrire 1 380 000 € pour financer la participation au réseau gérontologique et aux CLIC ainsi qu'aux différentes études et expertises nécessaires à la mise en œuvre de notre politique pour les personnes âgées.

Point suivant : le programme Alzheimer. Depuis 2008, cinq projets de recherche ont été financés, portés par différents partenaires, à la fois le CNRS, le CHU de Nice et l'association de recherche méthodologique d'évaluation psychiatrique. Pour 2010, nous proposons d'inscrire 200 000 € pour la poursuite de ce programme.

Enfin je vous demande une petite modification du règlement départemental d'aide et d'action sociale sur différents points.

M. Le Président.- Merci beaucoup, M. le Vice-président. M. ALBIN, brièvement.

M. ALBIN.- Brièvement, M. le Président, aujourd'hui on peut dire que les objectifs que vous vous étiez fixés sont atteints. Vous avez favorisé la création de plus de 85 % de lits privés sur les 2 200 que prévoyait le schéma gérontologique. Cela veut dire que vous avez accru de façon

considérable le nombre de places dans des établissements où le prix de journée se situe aux alentours de 80 € en moyenne alors que la très large majorité des retraités disposent dans notre département de 36 € par jour pour vivre. On est loin, très loin d'offrir la possibilité au plus grand nombre de terminer sa vie dans la dignité.

Se cacher derrière les 20 % de lits habilités à l'aide sociale, c'est ne pas tenir compte du vécu et de la dignité de la grande majorité de personnes qui ne veulent pas se laisser déposséder de leurs biens acquis par le fruit de leur travail en ayant recours à l'aide sociale, avec ce que cela comporte au niveau du recours sur succession. Par votre choix de marchandisation de l'accueil des personnes âgées, vous contraignez leurs enfants à payer pour eux pour préserver la dignité de leurs parents.

Dans le même temps, vous fixez l'évolution du taux d'hébergement à 1,6 % pour 2010. Nous sommes satisfaits de la maîtrise du prix payé par le résident. Un taux qui est, malgré tout, bien supérieur au taux de revalorisation des retraites et pensions. Par contre, se caler sur cette même augmentation pour notre participation à la dépendance relève, selon nous, d'une mauvaise appréciation de la situation.

Les personnes accueillies dans les EHPAD sont de plus en plus dépendantes et la prise en charge de cette situation est nettement sous-évaluée pour leur apporter dignité et qualité de service. A en croire la presse locale, avec M. le préfet, vous entendez lutter contre la maltraitance des personnes âgées et l'on ne peut que vous en féliciter. Eh bien, cela commence par doter de moyens suffisants les établissements qui les accueillent afin de tendre vers un niveau d'humanité préconisé dans les conventions tripartites.

M. Le Président.- Je ne savais pas que vous aviez rejoint Ségolène ROYAL ! L'humanité, c'est comme la bravitude !

M. ALBIN.- Ne vous inquiétez pas, M. le Président, cela n'arrivera pas, je ne vous ferai pas ce plaisir !

M. Le Président.- Elle est sympathique.

M. ALBIN.- Vous avez raison. Mais permettez que là, on parle des personnes âgées.

Enfin concernant l'APA, nous constatons un durcissement des règles d'attribution notamment en rétablissant la participation financière des bénéficiaires.

Cela aurait pu se comprendre en période de vaches maigres que nous traversons, mais en fait cela résulte surtout du fait qu'une nouvelle fois, l'État n'honore pas ses engagements en ne versant aux départements que 30 % du financement de ce dispositif au lieu des 50 % initialement prévus. Ce matin, vous disiez que l'APA est une charge extrêmement lourde. Elle l'est d'autant plus qu'aujourd'hui l'État n'assume pas ses responsabilités en matière de financement. Je vais vous étonner, je suis d'accord avec le président de la République lorsqu'il dit qu'il faut tendre vers le cinquième risque, sauf qu'il ne faut plus attendre pour le faire si l'on veut réellement prendre en compte, comme il se doit, le vieillissement des personnes.

M. Le Président.- Vous inquiétez M. CUTURELLO ! Il a failli avoir un malaise vagal.

M. ALBIN.- Ce qui est certain c'est que pour 2010 vous prévoyez de réduire de 4 M€ les aides versées à domicile au titre de l'APA et cela n'est pas sans conséquence sur la prise en charge des personnes âgées demeurant à domicile.

Merci de m'avoir écouté.

M. Le Président.- M. ALBIN, très rapidement, je laisserai M. TABAROT répondre mais enfin, un dernier mot quand même, je ne peux pas vous laisser dire que l'on va diminuer de 4 M€. Nous sommes dans une prévision. Il y a eu l'année dernière en 2009 environ 600 allocataires bénéficiaires de l'APA en moins, pour des raisons diverses qui sont malheureusement essentiellement liées au décès de ces personnes. Contrairement à ce que nous pensions, et pour des raisons que parfois l'on a du mal à s'expliquer, il y a aujourd'hui moins d'allocataires de l'APA à domicile. Nous prenons acte de cette situation. Pourquoi voulez-vous que l'on mette 4 M€ de plus s'ils ne sont pas nécessaires ? Ce n'est pas quelque chose qui va être enlevé à chaque allocataire et si ce nombre repart à la hausse en début d'année, ce que j'espère par rapport à l'espérance de vie, nous en prendrons acte aux décisions modificatives. C'est une prévision budgétaire, ce n'est pas un choix de restreindre l'hébergement des personnes âgées comme vous le laissez entendre.

M. ALBIN.- Ce n'est pas l'hébergement, M. le Président.

M. Le Président.- L'APA sert à l'accueil à domicile, c'est une forme d'hébergement.

Qui souhaite intervenir ? Mme BOY-MOTTARD, vous aviez demandé la parole.

Mme BOY-MOTTARD.- Merci M. le Président.

J'interviendrai sur la question de l'hébergement et je commencerai par vous faire une demande. Je trouve que la politique d'évaluation et d'accompagnement des établissements d'hébergement, dans le but notamment de prévenir la maltraitance, est une bonne politique. Dans le cadre de ce dispositif interinstitutionnel, trente EHPAD ont déjà bénéficié de la démarche. Je suppose qu'à cette occasion une sorte d'audit a vraisemblablement été réalisé préalablement à l'adoption de certaines mesures. Pouvons-nous, peut être pas en public, je conçois que cela puisse poser quelques difficultés, connaître les EHPAD concernés par cette démarche, la liste des établissements qui par la suite feront l'objet de ce suivi, ainsi que les mesures que l'on va demander de prendre dans le cadre d'une démarche qualité ? Cela nous permettrait d'avoir une meilleure vision de l'état de nos établissements.

Est-ce concevable ?

M. Le Président.- Absolument, on vous communiquera ces éléments.

Mme BOY-MOTTARD.- Merci. Je poursuis.

Pour en revenir à l'hébergement de façon générale, nous enregistrons avec satisfaction la volonté de notre collectivité d'obtenir une maîtrise des prix de journée afin que l'offre des EHPAD soit en adéquation avec les ressources de nos concitoyens. Il me semble cependant que le problème des coûts est surtout lié à l'existence d'une grande majorité (les chiffres ont été donnés tout à l'heure par notre collègue) d'établissements privés à but lucratif, alors que les incitations à la maîtrise des coûts prévues dans le rapport concernent, si j'ai bien compris, les établissements habilités à l'aide sociale. Il ne faudrait pas que les contreparties qui leur sont demandées pour obtenir des aides à l'investissement soient trop dissuasives, si c'était le cas cela pourrait constituer un frein à certaines améliorations pourtant nécessaires. D'ailleurs, serait-il possible de savoir, de façon statistique, si jusqu'à présent on a enregistré des surcoûts importants du prix de journée dans ce type d'établissements suite à des investissements, s'il y en a eu beaucoup, de quel montant... ?

S'agissant des autorisations de création ou d'extension de places en EHPAD, je ne vais pas m'y attarder, on a toujours le même problème ; si le département a bien rempli les objectifs du schéma gérontologique de 2 200 lits, la question du financement de la partie soins qui incombe à l'État n'est toujours pas réglée, à moins qu'il y ait eu du nouveau récemment ?

M. TABAROT.- Cela arrive progressivement. Les engagements sont tenus pour l'instant.

Mme BOY-MOTTARD.- Bien. Pour l'instant en tout cas, une partie de ces lits ne devraient pas pouvoir en bénéficier, du moins on ne sait pas quand, alors même que les promoteurs, privés ou publics, ont déjà commencé les travaux et font preuve d'une belle confiance en la matière. Ces manquements de l'État sont d'autant plus regrettables que ces créations sont quand même censées donner le jour à un nombre d'emplois que vous avez évalués vous-même, M. le Président, à cinq cents.

Enfin une dernière chose, je comprends très mal que l'on continue à mettre autant d'argent dans des établissements, éloignés des zones littorales. C'est une remarque que j'ai eu déjà l'occasion de faire, j'ai bien l'intention de continuer. Passe pour Levens dont on nous parle ici, qui en effet n'est pas très éloigné de Nice, mais il est prévu - on le signale à peine dans ce rapport et on le retrouve plus loin - de reconstruire totalement, et je n'ai rien contre mon collègue M. THAON qui n'est plus là, l'EHPAD de Lantosque en augmentant ses capacités de 50 %, on passe de 40 lits à 60, avec une subvention d'un peu moins de 2 M€ de notre collectivité ; il s'agit d'un foyer d'accueil médicalisé pour adultes handicapés vieillissants. Je ne sais pas si l'on réalise bien ce que cela peut signifier pour les personnes en question, leur âge et leur handicap sont déjà des facteurs d'exclusion dans nos sociétés, et en plus on les éloigne des zones où des proches pourraient peut-être leur rendre visite. Ce n'est peut-être pas le bout du monde mais cela rend les choses compliquées.

M. Le Président.- Lantosque, ce n'est pas la Silésie ou la Sibérie !

Mme BOY-MOTTARD.- Non, mais c'est loin. Discutez autour de vous, il n'y a pas un mois où l'on ne me parle pas des difficultés pour les familles de chercher et de trouver des places à des prix abordables. Cela m'étonne que vous n'en entendiez pas parler, c'est vraiment un problème.

On me répond qu'il faut maintenir l'emploi dans le haut pays, je vous accorde que vous assumez pleinement cet unique objectif puisque ce dossier, ce n'est pas ici qu'il nous est proposé, mais dans le rapport qui relève de l'aménagement du territoire, plus particulièrement de solidarité territoriale.

Que nous ayons cette préoccupation à prestation égale, bien sûr, cela me semble tout à fait naturel, pourquoi pas, mais là ce n'est pas le cas, on dirait que les personnes âgées (la preuve, ce n'est pas dans le rapport concernant les personnes âgées) ne nous intéressent que par ce qu'elles peuvent apporter, en l'occurrence de l'emploi dans l'arrière-pays, alors que les choses essentielles qui devraient nous guider ce sont leurs besoins et leur intérêt, *a fortiori* quand ces personnes sont handicapées.

Je profite d'ailleurs de cette remarque pour insister sur la nécessité qu'il y aurait à faire de la création de places en zone urbaine une vraie priorité de notre prochain schéma départemental. Autant ce schéma a été une réussite sur l'obligation pour tout établissement de créer des lits habilités à l'aide sociale, même si évidemment ce n'est pas encore suffisant (les fameux 20 %), autant le critère de la création en zone urbaine, qui avait pourtant été retenu, est resté assez largement secondaire. Je vous le disais tout à l'heure, il est vraiment très fréquent d'entendre les familles se plaindre de la difficulté à trouver en ville, pas loin de chez elles en tout cas, des maisons de retraite, des EHPAD à un prix relativement abordable pour garder leurs anciens à proximité de chez elles.

A ce propos, M. le Président, puisque tous les intéressés vont être appelés à réfléchir sur le nouveau schéma, je tiens à vous informer que nous sommes nous aussi intéressés et que nous aimerions bien pouvoir être associés à la concertation qui s'annonce.

M. Le Président.- Merci Mme BOY-MOTTARD. Simplement, avant de passer la parole à Mme GOURDON là aussi je relève une profonde contradiction dans ce que vous dites. Vous ne pouvez pas, comme M. ALBIN, souligner que les lits qui ont été ouverts dans l'actuel schéma sont en grande majorité, ce qui est vrai, des projets privés - vous faisiez partie de la commission, ce n'est pas nous qui avons choisi des projets privés au détriment de projets publics, ce sont les projets qui sont arrivés, je ne peux que déplorer qu'il n'y ait pas eu assez de projets publics - et en même temps contester le seul projet public qui apparaît aujourd'hui avec celui de Lantosque.

M. ALBIN.- Le public c'est nous, M. le Président.

M. Le Président.- Lantosque est à 25 minutes du CADAM. Je vous invite à venir dans la Vésubie, ce n'est pas Bergues ! Venez dans le haut pays par la 6202 bis, qui sera prolongée demain. Il y a quelques travaux dans la Vésubie, mais on circule bien, M. CUTURELLO le sait d'ailleurs.

D'abord je veux vous dire qu'il n'y a pas d'augmentation de capacité à Lantosque et aujourd'hui les maisons de retraite dans la Vésubie comme ailleurs sont essentiellement occupées par des personnes résidant dans les villages, le même nombre de lits va donc subsister à Lantosque, c'est-à-dire 40 lits en EHPAD. Ensuite, c'est vrai qu'il y a la création d'un foyer d'accueil médicalisé pour personnes âgées dépendantes et notamment victimes de problèmes psychiatriques ; je crois sincèrement que ce besoin est utile et je remercie Jean THAON de porter ce projet parce qu'on a besoin de lits d'accueil pour adultes handicapés vieillissants et on n'en aura jamais assez. Alors, pour une fois qu'il y a un projet public, vous le critiquez au lieu de le soutenir, j'avoue être un peu désarçonné.

Mme GOURDON vous avez la parole.

Mme GOURDON.- Merci M. le Président.

Notre département connaît encore un déficit important de lits sociaux en établissement d'accueil des personnes âgées. Il existe une disproportion importante entre le nombre de demandeurs à faibles revenus et le nombre de places sociales correspondant à ces revenus. Un progrès a été réalisé, il est intéressant, mais je pense que l'on peut faire mieux.

J'ai utilisé le rapport qui a servi de base à votre schéma et j'ai trouvé des éléments chiffrés intéressants pour le futur.

Aujourd'hui déjà, notre département est le plus âgé de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur : 28 % des personnes qui y vivent ont plus de 60 ans et 12 % plus de 75 ans. En 2020, la part de ces personnes devrait augmenter. Selon la projection, il y aura 31 % d'habitants âgés de plus de 60 ans et 13 % âgés de plus de 75 ans, soit une augmentation globale de 23 %. Il faut donc en tenir compte dans tous nos schémas, cela me semble indispensable.

Du côté des ressources, nous avons plus de retraités pauvres au niveau départemental qu'au niveau national. Nous avons une forte concentration des ménages qui se trouvent près du premier plafond de l'APA, soit 640 € (12 %) et les revenus baissent encore après 70 ans (13 % de revenus inférieurs à cette somme).

Il faut tirer les conclusions de ces chiffres ; cela a été fait en partie tant sur la progression de personnes âgées que sur la faiblesse de leurs revenus. Ces conclusions concernent une grande partie de la population car, au-delà des personnes âgées elles-mêmes, c'est aussi leurs enfants qui sont concernés.

Je pense donc qu'il faut mettre les bouchées doubles pour rattraper ce retard très rapidement. Nous avons certainement des moyens pour cela.

Je vous fais deux propositions très fortes. On parlait à l'instant d'établissements publics mais notre vocation est sans doute aussi de mettre les moyens pour encourager, solliciter, favoriser la création d'établissements publics de retraite qui proposent des lits sociaux ; d'exiger un taux de lits sociaux non pas de 20 %, puisque nous sommes déjà arrivés à ce seuil, mais de 40 à 50 % pour les établissements privés que nous soutenons. Si nous appliquons une politique de cette nature pendant quelques années, je pense que nous arriverions rapidement à combler nos lacunes, à résorber la plupart des besoins et à créer des emplois.

J'ai trouvé d'autres chiffres très intéressants du côté des emplois : l'emploi induit par la dépendance progresserait d'ici 2020 d'environ 30 %, ce qui représenterait une hausse d'environ 4 000 emplois liés à la prise en charge des personnes âgées dépendantes. La création de 1 200 emplois serait nécessaire à domicile et de 2 800 emplois dans les institutions, plus le personnel médical. Je pense donc que la réflexion concernant l'emploi est intéressante et on pourrait la développer dans les organismes de formation.

Je ne m'étendrai pas sur le reste du rapport mais, globalement, sur ce budget social, nous consacrons 39,7 % de nos recettes de fonctionnement aux dépenses nettes d'aide sociale pour une moyenne nationale de 53,9 %.

Un certain nombre de choses sont faites, sans doute pouvons-nous faire mieux, surtout si nous entrons dans cette problématique des lits sociaux d'établissement public de retraite en proposant ces lits de façon plus privilégiée, et nous souhaiterions également être associés à la réflexion sur le futur schéma de gérontologie pour soutenir nos différentes propositions. Merci.

M. Le Président.- Merci Mme GOURDON. M. TABAROT, brièvement, quelques éléments de réponse si vous le souhaitez.

M. TABAROT.- Concernant les interventions de M. ALBIN et de Mme GOURDON je crois qu'il faut arrêter de stigmatiser le secteur privé dans ce département. Je crois que nous avons réussi à l'encadrer, ce qui n'est pas donné à tous les départements, en fixant d'abord à 15 % puis à 20 %, et je rappelle que l'on est aujourd'hui à 26 % de lits à un tarif équivalent à 50 €/jour, nous avons donc déjà beaucoup œuvré dans ce sens. Concernant le secteur public et associatif, nous l'avons privilégié lors des différentes commissions. Mme GOURDON vous le proposez aujourd'hui, c'est ce que nous faisons déjà depuis quelque temps.

Vous avez parlé des différents chiffres, ceux qui nous ont permis d'élaborer en 2005 le schéma gérontologique. Nous y travaillons avec l'observatoire pour les personnes âgées depuis de très nombreuses années et j'aimerais vous signaler que notre département, c'est vrai, a été le plus âgé de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur mais ça ne sera plus le cas dans quelques temps, nous serons le cinquième département le plus âgé de la région, nous aurons donc une évolution dans l'autre sens.

J'aimerais dire également à M. ALBIN que je suis ravi, pour la première fois, de l'entendre dire qu'il faut maîtriser l'évolution des tarifs des prix de journée dans l'intérêt des familles. A chaque fois il nous demandait l'augmentation de l'évolution des tarifs pour faire plaisir aux gestionnaires des différentes maisons de retraite. Vous avez enfin compris, il a fallu l'écrire noir sur blanc dans la délibération, que nous maîtrisons l'évolution des tarifs dans l'intérêt des familles.

Troisième point, M. ALBIN, vous avez parlé de l'APA, j'aimerais signaler que la prise en charge du ticket modérateur ne se justifie plus pour les nouveaux entrants mais du fait tout simplement de la signature des différentes conventions tripartites dans 196 ou 197 établissements.

Un petit mot sur ce qu'a dit Mme BOY-MOTTARD, le projet de Lantosque est un projet public, un projet mixte entre personnes âgées et handicap, un projet moderne, novateur et qui existait déjà dans le haut pays. Par ailleurs les lits octroyés lors du précédent schéma l'ont été très majoritairement sur le littoral. Vous avez la volonté, M. le Président, pour le prochain schéma, de pouvoir situer géographiquement les futurs lits et de faire un certain rééquilibrage entre l'est et l'ouest du département, notamment en prévoyant un certain nombre de lits dans la commune de Nice. Voilà ce qui a été évoqué.

J'aurai peut-être l'occasion de le dire pour la prochaine délibération, je suis particulièrement heureux d'avoir à rapporter des budgets qui sont en augmentation au niveau du social, c'est très rare. Vous faisiez un comparatif avec d'autres départements, il y a très peu de départements qui augmentent de 4 % sur le social, c'est à signaler. En tout cas merci au président et à toute son équipe d'avoir arbitré favorablement sur toutes ces questions budgétaires.

M. Le Président.- Merci M. le Vice-président. Je mets aux voix ce rapport.

Le dossier n° 9, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention du groupe socialiste et du groupe communiste).

M. Le Président.- M. TABAROT toujours pour la politique d'aide aux personnes handicapées. Je rappellerai sur ce rapport que j'ai eu des demandes de parole de deux minutes du groupe « Gauche autrement », de deux minutes du PS et de trois minutes du PC, je vous demande de respecter ces temps de parole.

10. BP 2010 - POLITIQUE AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES

M. TABAROT.- Je vais également essayer de le présenter en deux minutes.

92,4 M€ en dépenses pour ce budget concernant les personnes handicapées et 13,5 M€ en recettes.

Quatre programmes composent cette politique : l'aide à l'hébergement, le maintien à domicile, l'accompagnement social et les frais de fonctionnement de la MDPH.

Cette action concerne 3 626 personnes au titre du maintien à domicile et 1 178 personnes au titre de l'hébergement en structure d'accueil spécialisée.

Concernant l'aide à l'hébergement, l'investissement est de 1 M€ en crédits de paiement, répartis de la manière suivante : 300 000 € pour le foyer d'accueil médicalisé qui sera géré par l'ADAPEI pour les personnes handicapées vieillissantes et 700 000 € pour les opérations initiées en 2009.

Je ferai un rapide bilan du schéma pour le handicap. Deux appels à projets : le premier a été lancé en août 2007 et a permis d'autoriser 451 places en établissement, dont 70 pour handicapés vieillissants et dix services d'accompagnement à domicile. Le deuxième appel à projets lancé en juillet dernier va permettre de compléter notre dispositif avec 100 places en établissement et trois services d'accompagnement à domicile. Les objectifs qui ont été fixés par le schéma sont aujourd'hui plus qu'atteints.

Concernant le fonctionnement, les crédits, 56,9 M€, sont destinés à couvrir les frais d'hébergement des personnes handicapées placées dans les foyers d'accueil médicalisés, les foyers de vie, les foyers d'hébergement, les centres de jour ou admises en accueil familial.

Concernant le maintien à domicile, 2 306 personnes bénéficient encore de l'allocation compensatrice tierce personne, chiffre en baisse par rapport à la montée en puissance de la PCH qui concerne 1 320 personnes (en hausse de 97 %).

Les crédits de fonctionnement s'élèvent à 31 M€ en dépenses et à 10,9 M€ en recettes qui proviennent notamment de la CNSA.

Concernant l'accompagnement social, depuis 2007 notre collectivité complète les effectifs des AVS qui relèvent de l'Éducation nationale ; trente-cinq AVS itinérants sont financés par notre département et recrutés par les PEP 06.

Les crédits de fonctionnement sont de 820 000 € pour cette opération.

Enfin le fonctionnement de la MDPH : elle dispose d'un budget propre et est constituée en GIP depuis 2005. Les dépenses sont de 2,6 M€ et les recettes assumées par le conseil général couvrent différentes missions : les missions d'évaluation de la PCH, les évaluations en compensation des personnes handicapées en lien avec le PACT ARIM ; une subvention d'équilibre est versée par le département à la MDPH. Enfin, à compter de 2010, seront aussi comptabilisées les dépenses mandatées par les autres directions du département en matière de frais de fonctionnement et d'entretien des locaux.

En contrepartie, la MDPH rembourse au département l'ensemble des dépenses qui auront été imputées sur ce programme. Il en découle une recette évaluée à 1,5 M€ dont nous avons parlé lors de la dernière commission permanente.

M. Le Président.- Merci M. TABAROT.

Mme MOTTARD, pour deux minutes.

Mme BOY-MOTTARD.- C'est mon président qui me rationne en temps de parole !

Je voudrais avant toute chose souligner l'excellent travail qui est fait par la MDPH et son personnel qui sont pourtant confrontés à une augmentation globale des demandes, notamment s'agissant des enfants, et également les efforts faits par notre collectivité puisque les aides à l'hébergement des personnes handicapées progressent ainsi que les aides au maintien à domicile.

Si notre collectivité peut s'honorer en matière de handicap de tenir pour l'essentiel ses engagements, ce n'est malheureusement pas le cas de l'État, malgré ce que vous avez pu dire tout à l'heure sur la PCH, cela a des conséquences sur notre politique et, c'est bien là le plus important, sur les personnes qui sont en situation de handicap, on peut le constater à deux niveaux.

S'agissant du fonctionnement de la MDPH, l'État s'était engagé à laisser en place le personnel dépendant des anciens services de la Cotorep et de la CDES, ou à compenser financièrement le départ de ceux qui rejoignaient leur corps d'origine, qui partaient en retraite, etc. Il ne l'a pas fait entièrement en 2008 puisque plus de 93 000 € manquent ; il ne l'a pas fait en 2009 pour je ne sais quel montant, on devait d'ailleurs nous communiquer un montant avant la réunion d'aujourd'hui et je n'ai rien vu venir ; je ne sais pas si d'autres groupes ont eu communication de cet élément. Il en va de même pour le fonds de compensation du handicap auquel l'État n'a pas contribué en 2008 pas plus qu'il ne le fera en 2009 ; la CAF non plus.

On peut toujours faire valoir qu'il ne s'agit pas d'un désengagement de l'État dans la mesure où les engagements existent bien et que, on nous le dit souvent, constitutionnellement ils doivent être respectés, mais c'est un peu jouer sur les mots et, en tout état de cause, il faut bien que cet argent soit trouvé quelque part, car les besoins ne peuvent pas forcément attendre le bon vouloir de l'État ; et, « quelque part » jusqu'à présent c'était notre collectivité. Personnellement cela ne me gênait guère tant qu'il n'y avait pas la crise, je ne fais pas une fixation d'ordre idéologique sur la question, tant que les besoins existants peuvent être satisfaits. Mais, avec la crise et la baisse de nos ressources, on sait bien qu'il est de plus en plus difficile de faire face à nos propres obligations et responsabilités, s'il faut en plus combler les défaillances de l'État cela va vite devenir infaisable. Et, ce qui pose le problème, encore une fois ce n'est pas le principe mais ceux qui vont avoir à en souffrir sont les personnes en situation de handicap parce que ce retard qui est pris par l'État a certaines conséquences, peut-être l'abandon de certaines actions envisagées.

C'est ainsi par exemple que l'on a pu constater lors de la dernière réunion de la Comex (commission exécutive) de la MDPH, que des dossiers en instance déposés avant le 1^{er} janvier 2008 dans l'ex-SIVA n'ont pu être finalisés faute de crédits suffisants affectés par l'État, alors qu'il s'était engagé sur le principe d'une participation financière.

Dans le même sens, je voudrais partager avec vous une inquiétude dont ont pu me faire part certains membres de la commission des droits et de l'autonomie.

M. Le Président.- Vous êtes à six minutes.

Mme BOY-MOTTARD.- Non ! Il n'y en a vraiment plus pour longtemps.

Pour ma part je n'en fais pas partie, je crois qu'il y a un seul élu sur les quatre représentants du département, c'est notre ami Philippe TABAROT qui y apporte beaucoup de constance. Cette inquiétude dont certains membres m'ont fait part - j'aimerais que vous me disiez si elle est fondée - tient à un sentiment qui a pu être ressenti lors des dernières réunions de la commission des droits : il a pu sembler à certains que notre collectivité, par l'intermédiaire de ses représentants, se soit montrée beaucoup plus frileuse dans la reconnaissance ou dans l'importance des droits qu'elle ne l'était auparavant, ceux-ci étant attribués, dans l'esprit de ceux qui m'en ont parlé, à la baisse de nos ressources, d'aucun pensant qu'il aurait pu y avoir des instructions en ce sens. Est-ce le cas ? Je n'en suis pas persuadée, mais en tout cas, si vous pouviez lever ce genre de doute, je crois que ce serait une bonne chose.

Enfin, deux remarques à propos de l'intégration des enfants handicapés.

Selon les chiffres qui nous ont été donnés par l'inspection académique et malgré l'aide appréciable qu'a constituée la prise en charge des trente-cinq AVS itinérants par notre collectivité, le compte n'y est pas puisque, selon l'inspection académique, 120 demandes sur 843 n'ont pu être satisfaites ; il y a peut-être 60 contrats aidés en plus mais qui ne changent pas fondamentalement les choses. ;.

Par ailleurs, dans un autre domaine, c'est une proposition que je souhaiterais faire, dans l'esprit de la loi de 2005, l'intégration en milieu ordinaire des enfants souffrant de handicap devrait également être envisagée, en plus de l'accueil scolaire, sur les plages horaires consacrées aux loisirs (après la classe, le mercredi, le week-end, etc.).

C'est fatigant de parler avec tous ces gens qui papotent autour !

M. Le Président.- Mme BOY-MOTTARD, vous êtes à presque dix minutes.

Mme BOY-MOTTARD.- J'ai assez peu parlé dans cette assemblée par rapport à certains, quand même.

M. Le Président.- Vous avez parlé presque une heure sur ces trois rapports, on ne peut pas non plus multiplier. Si chaque élu parle une heure, excusez-moi...

Mme BOY-MOTTARD.- Alors je vais conclure.

Je résume très simplement ma proposition : ne serait-il pas possible de prévoir une chose qui n'existe pas aujourd'hui et qui pourtant figure au moins dans l'esprit du texte de 2005, des auxiliaires de vie affectés aux loisirs des enfants en situation de handicap pour que, après l'école, le week-end, le mercredi, éventuellement, ils puissent être intégrés en milieu ordinaire comme ils le sont à l'école ? Pour l'instant ils ne le peuvent pas, ils sont ou chez leurs parents, ou dans des établissements spécialisés. Je crois qu'il faudrait réfléchir à des solutions en ce sens.

Je vous remercie tous de votre manque d'attention.

M. Le Président.- Mme GOURDON pour deux minutes.

Mme GOURDON.- Ce sera bref, je n'interviens pas tellement sur ce rapport mais sur l'information. Nous sommes déçus parce que nous avons longuement exprimé en commission permanente le désir d'avoir des informations supplémentaires, des chiffres, un tableau des effectifs sur la MDPH notamment, sur la non-participation de l'État, nous n'avons pas les montants, nous avons donc demandé des documents pour préparer cette session, on nous avait dit en commission que nous les aurions avant cette réunion et nous ne les avons pas eus, c'est pourquoi nous sommes très déçus.

M. Le Président.- Comme je ne peux pas supporter votre déception, Mme GOURDON je vous fais porter immédiatement la réponse que j'ai signée hier, vous devez donc l'avoir à votre courrier, il y a la même pour M. VICTOR, pour qu'il n'y ait pas de jaloux, et pour Mme MOTTARD.

Mme GOURDON.- C'est vrai qu'on en avait besoin pour ce dossier.

M. Le Président.- Je vous les communique. Il suffit de demander !

M. ALBIN, vous avez la parole.

M. ALBIN.- Vous venez de répondre à Mme GOURDON sur ce que nous voulions dire, je rajouterai en un mot que nous constatons réellement que la compensation de l'État à l'euro près est une vaste tromperie, simplement faite pour nous faire avaler l'amère pilule du transfert de charges, parce qu'aujourd'hui, dans ce cas, on apprécie réellement comment les choses se font. Mais si vous nous donnez le tableau, cela nous permettra d'y voir plus clair.

M. Le Président.- Vous l'avez.

M. TABAROT.- Deux petits mots. L'État nous doit de l'argent, il va nous le payer comme il l'a fait concernant le RMI et le RSA. Par rapport à ce qu'a dit Mme BOY-MOTTARD, j'aimerais préciser que le taux d'accord de la commission des droits des Alpes-Maritimes, donc de la CDAPH, est supérieur à la moyenne nationale. C'était à préciser également.

J'aimerais rappeler que la MDPH a résorbé le stock des dossiers en instance de traitement de l'ex-Cotorep qui était particulièrement important ; enfin que les délais de traitement sont inférieurs

en moyenne aux quatre mois réglementaires ; on a encore quelques améliorations à apporter au niveau de la PCH.

En dehors des documents que vous avez envoyés, M. le Président, nous avons proposé la dernière fois à la commission permanente de recevoir un représentant de chaque groupe à la MDPH et la visite est prévue pour le 13 janvier prochain.

M. Le Président.- Merci M. TABAROT. Je mets ce rapport aux voix.

Le dossier n° 10, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention du groupe socialiste et du groupe communiste).

M. Le Président.- Nous avons passé avec les rapports de M. TABAROT, 484 M€ de budget, ce qui nécessitait, c'est vrai, un peu de temps.

La parole est au doyen BENCHIMOL pour la politique de santé.

11. BP 2010 - POLITIQUE SANTÉ

Pr. BENCHIMOL.- Mes chers collègues, je suis particulièrement heureux de présenter ce rapport qui illustre encore une fois la politique tout à fait innovante et ambitieuse de notre collectivité en matière de santé.

Ce rapport vous propose de voter un budget de 6 935 000 € de crédits et il génère 311 000 € de recettes. Il s'articule autour de six axes :

- les missions déléguées
- les vaccinations
- la lutte antivénérienne et antituberculeuse
- les dépistages organisés du cancer du sein et du cancer colorectal
- la prévention des conduites addictives, en particulier à l'intention des jeunes
- les frais généraux

Ceci est tout à fait classique dans notre collectivité. Ce qui était innovant il y a quatre ans c'est l'appel à projets santé que nous renouvelons cette année à hauteur de 3 M€ en investissement, dans les domaines suivants : les innovations techniques et technologiques pour doter les établissements publics et privés du département de nouveaux appareils dans le domaine médical et scientifique, avec une note particulière pour la lutte contre le cancer et la lutte contre la maladie d'Alzheimer, les deux plans nationaux voulus par le président de la République.

Une innovation, le président y a fait largement allusion dans son discours inaugural ce matin : le synchrocyclotron, machine qui viendra enrichir le cyclotron dédié uniquement au traitement des tumeurs de l'œil par faisceau peu profond. Nous avons l'opportunité, grâce au leader mondial de la fabrication des cyclotrons, de pouvoir bénéficier à Nice d'un prototype de synchrocyclotron qui permet d'avoir un faisceau plus profond permettant de traiter des tumeurs inaccessibles au faisceau de radiothérapie conventionnel, sans détruire les tissus avoisinants, ce qui est considérable ; cela nous permettra de concurrencer la plate-forme de Saclay et d'être la première ville au monde à disposer de ce prototype qui, de plus, présente des intérêts en matière écologique et de développement durable. Il sera installé dans le périmètre de l'OIN, sur le site du cyclotron à la Lanterne qui appartient au centre Antoine Lacassagne.

Le programme de télémédecine fait partie maintenant du paysage de la santé de notre département à hauteur de 300 000 € .

Autre programme : le pôle d'excellence rurale. Pour répondre à une question posée ce matin sur la baisse de l'investissement dans ce domaine, je dirais simplement que les opérations labellisées dans le cadre du pôle d'excellence rurale santé et technologie se terminent au 31 décembre 2009 ; les nouveaux appels à projets seront lancés lors du premier semestre 2010 et dans cette attente, nous inscrivons une somme de 50 000 € pour pouvoir poursuivre le développement de ce pôle d'excellence rurale.

Enfin le dernier programme concerne les frais généraux de fonctionnement dont la principale mesure porte sur la vaccination de nos collégiennes de 3^e contre le papillomavirus, afin de prévenir le cancer du col de l'utérus.

Je vous remercie.

M. Le Président.- Merci M. le Doyen. Qui souhaite intervenir ? M. ALBIN et M. DAMIANI.

M. ALBIN.- Très brièvement, effectivement comment ne pas se réjouir que le corps médical des Alpes-Maritimes dispose demain des technologies les plus avancées pour mieux soigner. Cela nous vaut certes d'être cités en exemple au niveau national, mais cela a aussi pour conséquence de transférer la santé publique au bon vouloir des politiques locales, alors que cette même santé publique relève de la solidarité nationale et doit selon nous être financée dans le cadre du système universel de protection sociale. Il est profondément injuste de faire appel au contribuable local pour avoir un système de santé plus performant, car cela revient à dire que l'on favorise la médecine à deux vitesses.

M. Le Président.- En tout cas nous serons dans la première vitesse, c'est ce dont on peut se réjouir. Nous sommes élus des Alpes-Maritimes, c'est un choix volontaire, vous pourriez nous reprocher d'être en retard, mais nous reprocher d'être en avance, je trouve votre intervention quelque peu paradoxale ! Il y a une santé universelle qui est prise en charge et, volontairement, pour le coût d'un rond-point, nous allons installer un centre de protonthérapie qui est le premier au monde. Cela va nous coûter 5 M€, c'est le coût d'un rond-point.

M. ALBIN.- Dans la Creuse ils n'ont pas droit au même service.

M. Le Président.- Même si c'est notre compétence de faire des routes, quand on met en balance le peu de moyens budgétaires que cela va mobiliser par rapport à l'impact en matière de santé publique que cela va générer, je crois que l'on peut revendiquer la fierté d'avoir mis en place avec Daniel BENCHIMOL, sous l'autorité de Christian ESTROSI, les appels à projets santé : 15 M€ ont permis de faire avancer la recherche et les équipements de soins. On franchit une étape supplémentaire, on continue sur l'appel à projets, on va aussi sur cette magnifique innovation technologique que l'on va annoncer avec Christian ESTROSI lundi matin au centre Antoine Lacassagne, et puis il y a aussi les campagnes de vaccination, là nous sommes dans nos compétences, il y a la vaccination des collégiennes de 3^e aussi - c'est une innovation, on l'a voulue - contre le papillomavirus qui fait des dégâts énormes, c'est un choix volontaire, vous y êtes opposés, nous le revendiquons, et même si c'est un peu hors compétence, je suis fier que l'on puisse faire cela, c'est peut-être la plus grande fierté des mesures que nous votons aujourd'hui.

Me BALARELLO.- Il ne faut pas oublier également, et nos collègues de l'opposition semblent l'oublier, que nous sommes une ville universitaire avec une faculté de médecine. Il est important pour notre faculté de médecine d'élever son niveau.

M. Le Président.- M. DAMIANI, vous avez la parole.

M. DAMIANI.- Merci M. le Président.

Concernant ce rapport n° 11, la politique santé, nous avons bien noté qu'en 2010 nous consacrerons près de 7 M€ (4 M€ en investissement et 3 M€ en fonctionnement) à la politique santé.

Nous avons bien noté également que les crédits sont en baisse de 21 % ce qui représente près de 2 M€, mais il est vrai qu'il ne s'agit pas d'une compétence obligatoire pour le conseil général.

Nous voterons favorablement ce projet. N'allez pas croire que mon groupe m'a mandaté pour vous être agréable, M. le Président, mais enfin, ce sont les circonstances qui s'y prêtent.

M. Le Président.- Le hasard !

M. DAMIANI.- Nous voulons voter ce rapport tout simplement parce que la politique du département axe ses efforts, et le Pr. BENCHIMOL en a parlé de manière très complète, sur des programmes qui nous tiennent particulièrement à cœur tels que les missions déléguées santé, programme qui vise à prévenir les infections sexuellement transmissibles, ou encore le cancer et bien d'autres maladies.

Figure également dans ce projet le pôle d'excellence rurale, et j'ai bien noté les arguments du Pr. BENCHIMOL qui dit que nous attendons l'évaluation en fin d'année, malgré tout nous nous inquiétons de cette baisse spectaculaire puisque nous n'avons plus que 50 000 € au lieu de 400 000 €, soit huit fois moins que ce qui était initialement prévu en 2009, mais vous m'avez expliqué les raisons de cette baisse.

Néanmoins une question se pose, celle du devenir de ce pôle, la baisse des crédits laissant supposer que les besoins n'existent plus. Vous allez sans doute me répondre que non, mais je vous laisserai me donner des explications complémentaires.

Je voudrais simplement, dernière remarque, évoquer le plan de couverture du département par des défibrillateurs. Même si cela ne figure pas dans le budget, en tout cas je ne l'ai pas vu, ce plan semble-t-il est poursuivi en 2010 alors qu'il était prévu que nous fassions une pause et surtout une évaluation afin de pouvoir redémarrer dans de bonnes conditions.

La question est toute simple : où en sommes-nous de ce bilan et quel est le montant des crédits prévus en 2010 pour assurer la poursuite de ce plan ?

M. Le Président.- Merci M. DAMIANI. Avant de passer la parole au doyen BENCHIMOL, je vous remercie pour la teneur de vos propos. Je crois vraiment que s'il n'y avait qu'un rapport dans cette séance qui devrait recueillir notre unanimité, c'est bien celui-là. En tout cas je veux personnellement remercier Daniel BENCHIMOL pour l'implication qu'il prend dans ces dossiers et bien sûr pour l'immense concours, compte tenu de son expérience, de ses compétences et de la référence internationale qu'il constitue, qu'il nous apporte ; c'est une chance de le voir siéger dans notre hémicycle et je veux lui exprimer ma gratitude.

Pr. BENCHIMOL.- Merci M. le Président.

Concernant la baisse de 2 M€ de crédits, de 5 M€ à 3 M€, je peux vous donner une réponse très simple : avec 15 M€ en trois ans, on a pu apurer les besoins majeurs des principales équipes innovantes, en particulier de notre CHU. Compte tenu des difficultés financières que la collectivité

a traversées cette année,. nous avons estimé qu'avec 3 M€ nous pouvons répondre en 2010 à toutes les demandes essentielles dans le cadre de ce que nous avons défini, c'est-à-dire l'innovation technique et technologique pour abonder les plates-formes technologiques médicales et scientifiques, et également en privilégiant les deux axes lutte contre le cancer et lutte contre la maladie d'Alzheimer.

Concernant le devenir du pôle d'excellence rurale, un des fleurons de ce qu'a fait cette collectivité depuis quelques années. ne pensez pas que notre président va se désengager, après le discours inaugural de ce matin, sur l'égalité territoriale et l'égalité d'accès à toute offre et en particulier à celle de soin, ne pensez pas que nous allons nous désengager de notre ruralité en matière de santé et d'équipements technologiques. Non, c'est uniquement 50 000 € pour continuer à fonctionner sur ce pôle d'excellence rurale en attendant les projets labellisés sur lesquels on veut candidater. L'une des dernières actions, avec les « e-valises » que nous avons distribuées dans le haut pays, est la démonstration éclatante de l'engagement voulu par la collectivité et notre président en matière d'offre de soins dans nos zones rurales.

Après une première vague, de nouveaux défibrillateurs arrivent, bien moins chers. Des appels d'offres seront à nouveau lancés pour continuer d'équiper notre département qui, je vous le rappelle, est aujourd'hui le mieux équipé de France en défibrillateurs semi-automatiques externes. L'une des dernières actions a été d'équiper la ville de Nice qui ne l'était pas. Depuis que la nouvelle municipalité a été mise en place effectivement le plan départemental de déploiement des défibrillateurs a pu s'appliquer également sur le territoire de Nice avec l'implantation de soixante défibrillateurs, si bien que la ville de Nice est aussi l'une des grandes villes les mieux dotées de France.

M. Le Président.- Merci Pr. BENCHIMOL. Je mets aux voix ce rapport.

Le dossier n° 11, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention du groupe communiste).

M. Le Président.- Je vous remercie, mes chers collègues, nous n'avons pas l'unanimité mais presque.

M. AZINHEIRINHA pour le dispositif RMI-RSA.

12. BP 2010 - DISPOSITIF RMI-RSA

M. AZINHEIRINHA.- M. le Président, mes chers collègues, il s'agit de vous présenter les grandes orientations pour l'année 2010 du dispositif RMI-RSA, avec trois programmes :

- une enveloppe budgétaire totale en augmentation de 10 M€ par rapport à l'année dernière, puisque c'est une somme de 119 700 000 € qui est consacrée au dispositif RMI-RSA, la part la plus importante étant bien évidemment la part allocataires avec une somme de 97 400 000 € pour un nombre d'allocataires que l'on a évalué à environ 23 600 par mois ;
- bien entendu le maintien du programme départemental d'insertion de notre PDI à hauteur de 17 300 000 € ;
- enfin le dernier volet, le programme « activations » pour le financement des aides aux employeurs d'allocataires en contrat aidé ; il s'agit des futurs contrats uniques d'insertion.

A ce sujet, M. le Président, mes chers collègues, nous avons une note au rapporteur puisque les modalités pratiques de mise en œuvre du contrat unique d'insertion viennent de nous être communiquées par les services en début de semaine, et nous devons vous autoriser à signer au nom du département la convention annuelle d'objectifs et de moyens pour mettre en œuvre précisément ces nouveaux contrats uniques d'insertion qui recouvrent à la fois les contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) dans le secteur non marchand et les contrats initiative emploi dans le secteur marchand.

M. Le Président.- Merci beaucoup pour la brièveté de cette présentation qui n'en était pas moins de très grande qualité et exhaustive.

M. ALBIN, vous avez la parole.

M. ALBIN.- M. le Président, je serai aussi bref que le rapporteur et je pense que vous apprécierez l'intervention que je vais faire. Je n'en mettrai pas ma main à couper mais quand même...

Le dernier volet de mes interventions concernant les affaires sociales sera lié à ce dispositif qui, aussi bien dans son esprit que dans les faits, a pour conséquence d'accroître la précarité, le travail à temps partiel et la flexibilité, à faire baisser le coût du travail produit et surtout à faire payer les pauvres eux-mêmes.

Au-delà de votre présentation budgétaire qui acte là encore un déficit de plus de 5 M€ entre l'évolution des dépenses et des recettes (autrement dit des compensations de l'État) il s'agit d'une véritable arnaque.

Sous couvert de réinsertion par le travail, on va demander aux bénéficiaires d'intégrer la totalité de leurs ressources (livret A, économies diverses...) bien que modestes, pour calculer le montant de l'indemnité versée. Du jamais vu ! C'est comme si l'on nous demandait de déclarer notre patrimoine avant que nous soit versée notre indemnité de conseiller général.

M. Le Président.- C'est le cas d'ailleurs.

M. ALBIN.- Pour vous, pas pour les petits élus que nous sommes.

M. Le Président.- Si, quand on est élu, on a une déclaration de patrimoine à faire.

M. ALBIN.- Je n'en ai pas, je n'en ai donc pas besoin !

M. Le Président.- C'est obligatoire, au risque d'inéligibilité, M. ALBIN. Précipitez-vous, on ne voudrait pas vous perdre !

M. ALBIN.- On ne nous l'a jamais demandé, on doit considérer que nous sommes près du seuil du RSA !

Mieux encore, pour ceux qui ont la chance de trouver un petit boulot, ils devront s'acquitter de la taxe d'habitation et de la redevance audiovisuelle dès 2011. Vous en conviendrez, M. le Président, c'est faire peu de cas de la situation de ces personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté, soit avec moins de 817 € par mois.

Voilà, M. le Président, une mesure sociale qui relève du 19^e siècle et que nous avons eu raison de dénoncer. Pour nous, l'intégration sociale, c'est pouvoir vivre du fruit de son travail. C'est pourquoi nous voterons contre ce dispositif RMI-RSA et ce rapport n° 12.

M. Le Président.- Vous me rassurez, M. ALBIN, vous m'avez inquiété au départ, je me suis dit il faiblirait en fin de journée ! M. DAMIANI.

M. DAMIANI.- Il ne m'appartient pas, M. le Président, d'apprécier la pertinence du dispositif, il est ce qu'il est, mais de vérifier que sa mise en œuvre est effective dans le département et comment ce dispositif est mis en œuvre.

Je constate que les crédits sont en forte hausse : plus de 10 M€ de crédits, soit une augmentation de 9 %. Il s'agit du deuxième plus important budget des affaires sociales et vous prévoyez une croissance supplémentaire en 2010.

Vous dénombrez +10 % de foyers bénéficiaires du RSA et vous soulignez que les prévisions 2010 sont basées sur ces données avec une évolution du nombre d'allocataires de + 3%. Vous insistez aussi sur les problèmes liés à la gestion des dossiers par Pôle Emploi et c'est sur ce point que je souhaite intervenir.

M. le Président, nous avons eu l'occasion de discuter avec ces personnels. Sans être excessif, je crois qu'une partie de ces agents du Pôle Emploi sont au bord de la crise de nerfs tant la surcharge de travail va *crescendo* et risque d'être totalement insupportable dans les prochains mois si rien n'est fait.

Nous vous avons interpellé sur les difficultés liées à cette surcharge de travail compte tenu de la progression des allocataires, 12 000 nous dit-on sont concernés à moyen terme, il apparaît donc que leur situation va encore se dégrader.

Il ne faudrait pas que les contrats aidés qui vont fortement se développer - et il ne s'agit pas pour nous de contester cette disposition que nous soutenons - viennent se substituer au travail des agents du conseil général qui, faut-il le rappeler, démontrent au quotidien une compétence et un dévouement exemplaires.

J'aimerais que sur ce point nous ayons quelques assurances de votre part.

M. Le Président.- Merci M. DAMIANI. M. AZINHEIRINHA, quelques éléments de précision ?

M. AZINHEIRINHA.- M. ALBIN, nous avons eu cette même discussion à la commission où nous étions tous les deux, où vous m'avez bien précisé d'ailleurs qu'il ne s'agissait pas de la mise en œuvre du dispositif dans le département des Alpes-Maritimes que vous mettiez en cause mais plus le principe du RSA lui-même au niveau national, et c'est vrai qu'il ne nous appartient pas ici de débattre de ce dispositif mais simplement d'en donner les moyens.

J'ajouterai simplement, et cela a été souligné par M. DAMIANI, que la traduction ici dans les Alpes-Maritimes, et nous vous en remercions M. le Président, c'est 10 M€ supplémentaires. C'est vrai que l'on peut regretter l'augmentation du nombre d'allocataires, je fais quand même remarquer que malgré l'augmentation de ce nombre, nous maintenons la même enveloppe pour le programme départemental d'insertion qui permet de mettre en œuvre des accompagnements d'insertion et notamment au niveau de l'insertion sociale, puisque sur ces 17 M€ ce sont 7 M€ qui sont consacrés à toutes les aides de parcours et d'insertion sociale. Je regrette que vous ne puissiez pas le souligner. Je vous laisserai, M. le Président, répondre à la question sur le Pôle Emploi.

M. Le Président.- Merci. Sur Pôle Emploi, nous avons pris note de votre position, M. DAMIANI, cela ne relève pas de la compétence du conseil général.

M. CUTURELLO.- Vous êtes député, non ?

M. Le Président.- Il faudrait savoir à qui vous vous adressez, mais j'en prends bonne note en tant que parlementaire, je relaierais votre intervention à l'Assemblée nationale.

Me CONCAS.- Certainement avec succès !

M. Le Président.- Absolument.

Je mets aux voix ce dossier.

Le dossier n° 12, mis aux voix, est adopté à la majorité absolue (opposition du groupe communiste).

13. BP 2010 - FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT, AIDES AUX TERRITOIRES ET AIDES AUX JEUNES EN DIFFICULTÉ

M. AZINHEIRINHA.- Le rapport suivant concerne à la fois le fonds de solidarité pour le logement, un dispositif que nous connaissons bien, qui sera cette année doté de 4 700 000 €, de l'aide aux territoires et des deux programmes que sont le CUCS et le plan quartier. Ces deux derniers contribuent d'ailleurs à la mise en œuvre de la politique de la ville dont parlait tout à l'heure Mme GOURDON dans le cadre du contrat de responsabilité parentale où l'on s'étonnait qu'il n'y ait pas d'autres mesures d'accompagnement ; vous les trouvez dans ce rapport-ci. Et enfin, je terminerai par le fonds départemental d'aide aux jeunes et le soutien aux foyers des jeunes travailleurs pour un montant de 1 850 000 €

M. Le Président.- Merci beaucoup. Je mets aux voix ce rapport.

Le dossier n° 13, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

14. BP 2010 - POLITIQUE DU LOGEMENT

M. COLOMAS.- Ce rapport présente la politique du logement dotée pour 2010 de 50 M€ en autorisation de programme et de 36 M€ en crédits de paiement.

C'est un rapport extrêmement important avec deux nouveautés : d'une part le pacte foncier 06, d'autre part la nouvelle réglementation.

Il est inutile de rappeler que le logement reste une priorité pour notre collectivité, bien qu'il ne soit pas d'une compétence directe.

Cette décision consiste à confirmer la politique actuelle et, surtout, à la renforcer sur cinq axes :

- le soutien à la production de logements sociaux
- la rénovation des centres anciens
- la rénovation des logements vacants dans le parc public
- l'aide à l'accession
- l'amélioration de l'habitat

Le pacte foncier est une initiative de l'État. Il s'agit d'une action concertée avec différentes collectivités, associations et administrations qui s'engagent à identifier des réserves foncières pour créer des logements. L'engagement du conseil général dans ce pacte foncier se développe sur plusieurs points. Il s'agit tout d'abord de fournir des données à l'observatoire foncier, puis de participer à certaines réserves, d'aider les communes de manière à faire baisser le surcoût foncier, de mobiliser des interventions des bailleurs et des particuliers, et enfin, grâce à notre statut de bailleur social, de faire des opérations de logements exemplaires.

Pour ce qui concerne l'évolution de la réglementation, je précise que depuis 1990, cette réglementation a été modifiée plusieurs fois : en 2003, 2004, 2005, 2008. Nous gardons et renforçons l'objectif dans quatre directions : accentuer nos aides dans les opérations de renouvellement urbain - je vous rappelle qu'il y a plusieurs opérations très importantes dans le département, je citerai l'Ariane et Saint-Augustin mais il y en a d'autres du côté de Grasse et de Cannes - ; faire baisser le prix du foncier qui gêne beaucoup la création de logements sociaux dans le département ; essayer de maintenir les loyers, faire en sorte qu'ils n'augmentent pas ; et agir de manière à ce que les charges en fonction du développement durable soient assez uniformes.

Il s'agit ensuite des aides aux organismes, vous en avez le détail dans votre document.

Nous avons aussi les aides aux particuliers et je préciserai qu'à compter du 1^{er} janvier 2010, l'intervention du prêt logement 06 s'ajoutera au prêt à taux zéro (PTZ) ; et puis bien entendu l'aide qui va se poursuivre pour les logements vacants.

Il y a aussi certaines décisions en matière de subventions exceptionnelles qui sont détaillées dans la délibération, avec un tableau qui présente très clairement les comparaisons entre les dispositions anciennes et la nouvelle réglementation.

M. Le Président.- Merci M. le Vice-président. Qui souhaite intervenir ?

M. VICTOR.- M. le Président, je ne m'étendrai pas sur le constat, seulement une observation, ce qui semble être dans votre rapport, la prise en compte d'une réalité d'autant plus grave, cela fait malheureusement je ne sais combien d'années que nous alertons sur cette question. Nous nous engageons dans les grands axes sur une politique importante, plus de 36 M€, imaginons si toutefois la compétence générale devait être supprimée au département, qu'advierait-il de notre intervention concernant cette contribution ?

Nous enregistrons avec satisfaction qu'afin de réduire les coûts fonciers, et Honoré COLOMAS vient de le rappeler, nous aurons une intervention un peu plus conséquente de mesures incitatives pour les communes, et je vous rappelle qu'il y a trois ans que nous avons fait cette proposition. Intérêt aussi pour tout ce qui peut être le soutien au renouvellement urbain.

J'en viens à une question. On nous annonce maintenant ce pacte foncier. Très sincèrement, je me demande si ce n'est pas, selon le terme que l'on emploie souvent, une nouvelle usine à gaz que l'on est en train de mettre en place alors qu'existent des établissements publics fonciers. Ce qui nous est annoncé dans le dossier est tellement vaste que l'on peut très sincèrement s'interroger sur le fonctionnement pour améliorer cette recherche de terrains afin de rattraper - si tant est que ce soit possible, on nous dit 7 000 demandes en attente annuellement et on ne construira que 1 500 à 1 700 logements - notre retard en la matière.

Je dirai encore une chose, on a pu constater avec intérêt le rééquilibrage entre les aides qui étaient accordées aux particuliers et maintenant les aides accordées à des organismes pour du logement social. En même temps, je regrette que l'on n'ait pas reporté la différence que l'on a pu

constater entre les deux façons de faire, l'argent économisé en quelque sorte, pour intensifier un peu plus notre intervention sur le logement social.

Enfin dernier mot, et je sais que c'est une question qui est souvent venue, j'aurais aimé voir dans ce dossier comment nous nous impliquons dans le développement du logement pour étudiants, alors que c'est effectivement le grand absent dans ce rapport.

M. Le Président.- M. CUTURELLO, vous avez la parole.

M. CUTURELLO.- Merci M. le Président.

C'est un secteur très important et qui intervient pour beaucoup dans la vie de nos concitoyens qui ont de plus en plus de difficultés, vous le savez et vous le soulignez dans le rapport, à trouver un logement à un prix raisonnable.. Notre intervention dans ce domaine, même si ce n'est pas une compétence obligatoire de notre assemblée, est donc importante et elle a d'ailleurs été affirmée à plusieurs reprises par votre prédécesseur comme quoi il fallait quasiment (je reprends ses termes) un « plan Marshall » sur le logement.

Pour ce qui est du rapport lui-même, le pacte foncier est un rappel d'engagement et de principe de la part d'un certain nombre d'acteurs qui peuvent intervenir dans ce domaine. On ne va pas faire de procès d'intention mais on sait combien c'est difficile, car qui dit dégager du foncier pour faire du logement social dit que l'on soustrait du foncier pour faire autre chose de beaucoup plus rémunérateur, et nous savons bien que dans ce domaine les intérêts privés sont extrêmement puissants ; ce sera donc un vrai pari.

Sur l'évolution du prêt au logement tel qu'il a été proposé en commission permanente, pourquoi pas, nous l'avons analysée. Par contre dans votre rapport et dans le budget, on constate une baisse ; quand on ajoute la section d'investissement en matière de logement qui baisse de 8 % et la section de fonctionnement qui baisse énormément, de quasiment 60 %, on arrive à une réduction des engagements du département dans le domaine du logement de 10 %. Je trouve que c'est beaucoup et j'aurais aimé que ce secteur soit davantage préservé, c'est pourquoi nous exprimons des réticences et nous ne pouvons approuver cette restriction dans un secteur où, encore une fois, les efforts doivent être décuplés.

D'autant que, je l'ai dit ce matin dans mon propos, je suis extrêmement inquiet quant à l'atteinte des objectifs fixés par la loi SRU dans notre département puisque la première collectivité à avoir présenté son programme local de l'habitat, la communauté urbaine Nice Côte d'Azur qui comprend à peu près la moitié du département, entérine - ce qui est inacceptable dans cette proposition - le fait que l'on ne rattrapera jamais le retard accumulé depuis le début de l'application de la loi SRU. Et, au bout du processus, c'est-à-dire en 2020 si les objectifs du programme local de l'habitat tels qu'ils ont été définis par la communauté urbaine sont atteints, dans ce périmètre il manquera encore 10 000 logements en matière de logement locatif social, et si l'on reporte cela sur l'ensemble du département, cela fait à peu près 20 000 logements. C'est une manière de contourner la loi et ce n'est pas acceptable, je tenais à le redire pour vous alerter, M. le Président.

Je le redis fortement et, par rapport aux réductions de crédits qui sont dans le budget, nous nous abstiendrons sur ce dossier.

M. Le Président.- Merci M. CUTURELLO.

Très brièvement, concernant les chiffres, je souligne que nous étions, au niveau du budget logement en 2004, à 1,6 M€ par an ; nous sommes mortés en 2009 à 40 M€ par an. Le plan

Marshall qu'avait évoqué Christian ESTROSI a donc bien été mis en place puisque les subventions ont été multipliées par vingt-cinq dans notre assemblée en trois exercices budgétaires.

Je veux souligner que nous avons investi 75 M€ pour très exactement 17 439 logement de 2005 à 2009. On peut toujours dire que ce n'est pas assez. Ce chiffre de 20 % qui a été lâché était-il réaliste ? Plutôt que de se baser sur cet objectif, bien sûr cela demeure un objectif mais qui était totalement utopiste, il faut quand même voir aujourd'hui d'où l'on vient et l'effort qui est fait. L'augmentation de toutes les collectivités est permanente, et d'ailleurs des maires qui sont proches de vos idées soulignent eux-mêmes en privé combien ces objectifs dans leur commune sont inapplicables et irréalistes. Ce sont des objectifs, vous parliez ce matin des objectifs optimistes, là ce n'était pas être optimiste, c'était rêver !

M. CUTURELLO.- C'est une nécessité, pas un objectif.

M. Le Président.- En tout cas nous avons pris nos responsabilités : 17 500 logements sociaux ; sur les aides aux particuliers, près de 15 000 logements aidés pour 95 M€. Aujourd'hui, cet effort est quand même conséquent.

Le budget diminue de 10 % en raison du dispositif du prêt à taux zéro qui me paraît, et je vais vous l'expliquer, plus efficace : par le prêt à taux zéro, on bonifie les intérêts, c'est un prêt de 15 000 € pour les primo-accédants dans l'ancien; ce sont les mêmes critères sociaux que ceux qui bénéficiaient de notre aide à l'accession, vous vous le rappelez, c'était une subvention de 4 000 € depuis les nouveaux critères mis en place après le mois de novembre 2008, avant c'était 8 000 € : 10 000 € pour les jeunes et 6 000 € par ailleurs. On bonifie ce prêt, cela nous coûte en moyenne, selon les conventions passées avec quatre organismes bancaires (Caisse d'épargne, Crédit mutuel, la BPCA et le Crédit foncier), selon les taux en vigueur aujourd'hui (mais c'est une moyenne puisque cela dépend de la durée du prêt, le taux est plus bas s'il est sur dix ans et plus élevé s'il court sur vingt ans), 4 900 € de bonification pour un prêt sur quinze ans qui est la durée de 90 % des prêts sollicités. Le coût de ce dispositif pour le conseil général sera de 4 900 €, à comparer aux 4 000 €. C'est donc un effort supplémentaire. En revanche, nous allons payer la prise en charge de cette bonification d'intérêts sur cinq exercices budgétaires pour un montant de 986 €. L'année dernière, nous avons eu 7,7 M€ d'aide aux particuliers, nous ne les aurons plus cette année, ce qui explique très exactement et mathématiquement la baisse de 10 %. Nous sommes donc à peu près à moyens constants avec une augmentation sur les opérations de renouvellement urbain et sur le soutien aux bailleurs sociaux.

M. GINESY.- M. le Président, un point qui peut paraître de détail dans ce dossier d'importance mais qui, à mes yeux, n'est pas véritablement un point de détail, et j'ai été sensibilisé par un certain nombre de collègues. Je pense que nous sommes passés sur l'habitat rural, j'ai eu l'occasion de m'en expliquer en commission, d'une situation où nous étions très larges sur l'ensemble des dossiers pour la rénovation de l'habitat rural - ce qui participe d'ailleurs à la reconstruction de nos centres de villages permettant une meilleure concentration de l'habitat, un meilleur entretien de nos villages, tout en facilitant d'ailleurs la création de logements pour actifs - à une situation où nous sommes sur un critère très restrictif puisque nous proposons de réserver des subventions aux résidences principales.

J'avais sollicité les services pour que l'on trouve une rédaction intermédiaire entre la situation antérieure et la situation nouvelle proposée, cela n'a pas pu se faire, je pense que c'est une question de temps. Je vous propose que l'on puisse en commission permanente prendre la décision d'accompagner une nouvelle réglementation et de ne rien changer pour l'instant parce que je crois que nous nous trouverions dans une situation qui véritablement poserait quelques problèmes, notamment pour les maires des communes rurales.

M. Le Président.- Très bien. M. le premier Vice-président, nous avons évoqué ce matin cette question. L'argumentation que vous soutenez me paraît tout à fait recevable et pertinente. Pour accéder à votre demande, je vous propose que nous revenions aux critères qui sont en vigueur aujourd'hui sur l'aide à l'habitat rural, que nous déléguions à la commission permanente le soin d'établir de nouveaux critères - je sais que l'opposition s'était aussi inquiétée de ces nouveaux critères - et que nous regardions ensemble, notamment sur les questions des résidences secondaires, quels seront les critères d'aide. Pour l'heure, on reste sur les critères actuellement en vigueur. Cet alinéa qui prévoyait la modification de notre réglementation est donc supprimé, si vous voulez bien en prendre note. Même si l'on n'a pas distribué de note, l'amendement oral de M. le député GINESY est validé.

Mme BOY-MOTTARD.- Personnellement je trouvais que ce n'était pas une mauvaise mesure puisque je me suis plainte un certain nombre de fois, en commission, des exagérations qu'il pouvait y avoir à subventionner ainsi les façades de tous les immeubles des résidences secondaires des stations de ski. Je pense qu'effectivement l'élément soulevé par notre collègue GINESY est en partie vrai, mais en partie seulement ; s'il s'agit de faire de la location saisonnière et que l'on exonère aussi ceux qui font de la location saisonnière, je ne vois pas ce que cela va changer ; par contre s'il s'agit d'exonérer les propriétaires qui loueraient éventuellement à des actifs, à des personnes qui sont sur place, sur la durée, là oui, c'est quelque chose que l'on pourrait prendre en considération. Sinon, j'étais assez favorable à la mesure.

M. Le Président.- D'accord. Ce sont ces éléments que je vous propose d'examiner assez rapidement en commission permanente.

M. COLOMAS.- Je voudrais simplement préciser que l'association des maires des Alpes-Maritimes est signataire du pacte foncier 06 et va s'engager pour favoriser la recherche de terrains pour la construction.

M. Le Président.- C'est une garantie supplémentaire, l'usine à gaz dont M. VICTOR craignait l'édification ne verra pas le jour.

M. VICTOR.- On en reparlera.

M. Le Président.- Volontiers. Je mets aux voix.

Le dossier n° 14, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention du groupe socialiste et du groupe communiste). Mmes BANDECCHI, GIUDICELLI, SATTONNET et MM. ALBIN, ASSO, BALARELLO, CALZA, CESARI, CIOTTI, COLOMAS, COULLET, CUTURELLO, FRERE, GINESY, GUMIEL, LEROY, LISNARD, MANFREDI, MASCARELLI, TUJAGUE, REVEL et VELAY ne prennent pas part au vote.

M. Le Président.- M. GINESY, pouvez-vous nous présenter le rapport sur l'aménagement numérique du territoire ?

15. AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE

M. GINESY.- M. le Président, mes chers collègues, à l'invitation d'un certain nombre de collègues, je vais m'efforcer d'être rapide, précis et concis, néanmoins c'est un sujet qui me paraît éminemment important et je vous remercie d'en avoir fait un des sujets phares dans votre propos d'introduction de cette séance particulièrement importante sur le vote du budget.

En effet, vous avez été sensible au fait que, au 30 novembre 2011, nous passerons de la télévision analogique à la télévision numérique et, de ce fait, un certain nombre des habitants des Alpes-Maritimes, en particulier ceux de la zone de la moyenne montagne et de la haute montagne, mais également de certaines zones du littoral, seraient touchés. Quand je dis « seraient touchés », cela signifie que le numérique ne passerait pas partout, même si la couverture dans un premier temps était annoncée par le CSA à 92 % de la population, dans un deuxième temps, grâce aux interventions des parlementaires, et avec le président Eric CIOTTI nous sommes allés rendre visite à la direction du ministère de Nathalie KOSCIUSCO-MORIZET et obtenu un certain nombre d'avancées avec tous les collègues qui se sont mobilisés sur ce sujet, pour obtenir un taux de couverture de 98 %. Mais il n'en reste pas moins vrai que la vision de l'aménagement du territoire, du service à nos contribuables, est de pouvoir dire qu'il y a une trentaine d'années, voire une quarantaine d'années, nous avons apporté un service à tout le monde sur le plan de la télévision et que, sous prétexte d'améliorer le service télévisuel avec quinze chaînes supplémentaires et une bonne qualité avec le numérique, des citoyens n'auraient plus accès à la moindre télévision parce qu'avec le numérique c'est tout ou rien, soit on a de la grande qualité, soit on a un écran noir.

Pour éviter cela, M. le Président, vous avez souhaité que l'on élabore un plan départemental et je ne peux que m'en réjouir. Ce plan départemental suit trois principes :

- la prise en compte des éléments de l'État, ce que fait le CSA, le fonds gouvernemental qui sera débloqué pour apporter des aides aux habitants, des aides pour l'installation des satellites, des aides pour les collectivités ;
- des études préalables qui seraient réalisées par nos services pour conduire à un arbitrage technique entre la nécessité de la parabole ou bien la possibilité de remettre en état un certain nombre de relais de télévision, puisqu'aujourd'hui nous savons que quarante et un relais dans les Alpes-Maritimes seraient abandonnés ;
- l'indispensable accompagnement de proximité des populations, spécialement les plus fragiles ou les plus isolées.

Je dirai donc qu'il s'agit pour nous d'un plan départemental particulièrement novateur adapté à la télévision mais également au schéma de développement numérique du territoire avec le haut débit, puisqu'on sait là aussi que les nœuds de raccordement en zone d'ombre, dont le conseil général a accompagné le financement pour certaines collectivités, ont permis à notre population d'avoir accès au haut débit, à l'internet. Mais un accès à 512 kb/s aujourd'hui n'est plus suffisant, et avec l'arrivée de la triple offre, le triple play avec la télévision, la téléphonie et le numérique ; il faut avoir une certaine vigilance et c'est ce que nous proposons dans ce plan départemental avec le déblocage de 100 000 € pour le suivi de la télévision et 100 000 € pour le numérique, avec toutes les applications que nous pouvons mettre en œuvre (portail 3D, etc.).

Voilà, M. le Président, mes chers collègues, un plan qui me paraît très important.

M. Le Président.- Très bien. Pas d'intervention sur ce rapport ? Je vous remercie. Je le mets aux voix.

Le dossier n° 15, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

M. Le Président.- M. REVEL pour le rapport relatif à l'opération d'intérêt national de la plaine du Var.

M. VICTOR.- Je vous fais une proposition, M. le Président, avant de passer la parole à M. REVEL.

M. Le Président.- Honnête j'espère ?

M. VICTOR.- Bien entendu.

Dans l'intérêt de tout le monde, si vous vous engagiez à ce que nous ayons un moment de séance publique sur ce dossier au tout début de l'année, je suis prêt, et nous économiserons du temps les uns et les autres, à ne pas faire mon intervention et l'on reporte cela effectivement en début d'année, si cela vous intéresse.

M. Le Président.- Je ne veux pas mobiliser une assemblée plénière uniquement sur ce sujet en début d'année. Je veux bien que l'on ait un débat en commission en début d'année si vous le voulez, mais compte tenu de la logistique liée à la réunion d'une assemblée plénière, je veux bien qu'à la prochaine assemblée plénière, normalement c'est la DM1, en juin...

M. VICTOR.- Non, non.

M. Le Président.- Cela fait sans doute un peu tard. Mais dites quelques mots. Je souhaite que l'on ait un débat.

M. VICTOR.- D'accord.

M. Le Président.- Intervenez, mais peut-être pas trop longtemps parce qu'on nous annonce la neige à 18 h, il y a la panne électrique, je vais me renseigner auprès du parc national du Mercantour pour voir si les meutes de loups ne sont pas annoncées non plus ! En tous cas il faut se dépêcher, cela se dégrade. M. REVEL, rapidement.

16. APPROBATION DU PROTOCOLE RELATIF À L'OPÉRATION D'INTÉRÊT NATIONAL DE LA PLAINE DU VAR

M. REVEL.- Mesdames, messieurs, mes chers collègues, je crois que le rapport qui vous est présenté, si vous l'avez lu, devrait couper tous les effets à l'opposition, car tout y est. Tout ce qui s'est passé depuis la création de l'OIN y figure.

Dans sa séance du 19 juin, l'EPA, la communauté urbaine Nice Côte d'Azur, la communauté de communes des Coteaux d'Azur et la communauté de communes de la vallée de l'Estéron ont établi le protocole qui fait l'objet de ce rapport.

De quoi s'agit-il ? C'est ce que j'ai dit en commission : dans la bible, Jean-Baptiste sur le bord du Jourdain baptisait les gens en disant « je vous baptise d'eau mais celui qui viendra après vous baptisera du Saint-Esprit » ; le protocole c'est saint Jean-Baptiste et nous attendons avec impatience la convention d'objectifs qui va tout fixer. Si vous avez lu ce protocole, mesdames, messieurs, mes chers collègues, vous devez être capables de comprendre tout ce qui s'est passé.

L'opposition dit que l'on fait les choses sans le lui dire, mais il n'y a rien de fait, rien n'est précis encore. Je ne vais pas vous lire les 300 pages du protocole, mais ce sont des objectifs :

- définir les axes stratégiques qui guideront la démarche en matière d'aménagement, d'urbanisme, d'économie, de formation, de recherche, d'habitat et de développement durable ;
- fixer le processus et le calendrier d'élaboration du futur contrat de développement.

C'est l'objectif de la plaine du Var. Pour l'instant, il n'y a rien.

Que s'est-il passé entre-temps ? On a lancé des appels d'offres pour avoir une grande étude de définition avec un cabinet d'urbanisme, d'architectes, qui a été choisi et qui va rendre en fin d'année ou en début d'année 2010 ses conclusions sur ce que l'on peut faire sur la plaine du Var. A ce moment-là, il est prévu que tout le monde puisse y participer : des comités d'experts, un comité d'aménagement urbanisme cadre de vie auquel vous pouvez participer, un comité économie emploi formation recherche auquel vous pouvez participer, un comité réseaux internationaux Union pour la Méditerranée auquel vous pouvez participer, et un comité d'experts sur le développement durable Eco-vallée, auquel vous pouvez participer aussi. Mais, pour l'instant, nous allons discuter de vos idées sur l'OIN mais il n'y a rien de bien précis ni de bien défini.

Bien entendu, on a parlé ce matin du MIN, tout le monde savait que la gare multimodale serait implantée à la place du MIN. Dans un premier temps on repousse peut-être un peu les limites du MIN pour faire la place à une petite gare multimodale et le MIN sera déplacé ailleurs. Il y aura le grand stade, certaines choses sont prévues, mais l'essence même, le *primum movens* de l'opération d'intérêt national n'est pas encore défini. Une étude de définition pour le faire est en cours, je voulais vous proposer de discuter de tout cela lorsque nous aurons en face de nous cette étude de définition, chacun pourra alors s'exprimer, avec bien entendu le conseil d'administration dont je ne suis plus le président, étant atteint par la limite d'âge.

M. VICTOR, de nombreuses personnes, y compris dans la majorité, ont fait observer qu'elles ne savaient pas ce qui allait se passer dans l'OIN ; je ne vais pas vous dire « nous non plus », mais il faudra attendre d'avoir des études sérieuses qui nous permettent d'avancer pour pouvoir en discuter.

M. Le Président.- Très bien, merci M. REVEL. M. VICTOR, vous avez la parole.

M. VICTOR.- Nous voilà amenés à débattre et à voter sur une opération dont le contenu a déjà été déterminé ailleurs, sans que nous ayons pu auparavant participer à son élaboration et encore moins connaître le mandat que les représentants du département avaient lors du vote sur le protocole.

Ceci précisé, venons-en au contenu de cette opération.

La basse vallée du Var a subi pendant plusieurs décennies un aménagement sans aucune cohérence, conduisant à un développement anarchique, au détriment de la qualité de vie des habitants. La DTA en a fait le constat et la droite départementale fustige ce qui s'est fait les décennies précédentes dans la plaine du Var comme si elle n'était pas aux commandes du département depuis des décennies.

Laisser perdurer cette situation nous paraissait inacceptable. Nous avons donc approuvé la mise en place d'une opération d'intérêt national. Nous y avons vu l'opportunité de mettre en œuvre une politique de développement et d'aménagement respectant l'ensemble des contraintes environnementales, sociales et économiques, dans une logique de développement durable. Une démarche en rupture complète avec les pratiques antérieures.

Ces intentions s'exprimaient dans le projet de protocole qui précisait (je cite) qu'il « s'agit de permettre la création d'un espace de vie et de prospérité remarquable, respectueux des équilibres naturels, au service des populations qui vivent et y vivront ».

Cependant, le protocole approuvé comprend des objectifs et des actions en contradiction avec cette volonté.

L'objectif premier affirmé de l'OIN est que la Côte d'Azur (je cite) doit « continuer à figurer au rang des métropoles les plus compétitives et les plus attractives en Europe » (page 1).

A l'inverse d'une démarche de développement durable, fondée sur la solidarité entre les territoires, la compétition entre les territoires conduit à une concentration des pouvoirs et des activités économiques autour de quelques pôles, engendrant des déséquilibres territoriaux, sociaux et économiques.

A l'échelle du département, concevoir la plaine du Var comme une « vitrine » du développement durable risque ainsi de conduire à concentrer les financements sur ce territoire au détriment du reste du département avec lequel les synergies économiques et sociales ne sont pratiquement pas évoquées. C'est comme si le territoire de l'OIN devait devenir une île où l'aménagement du territoire serait exemplaire, dans un département où prédominent les incohérences majeures et les retards en termes d'aménagement, d'équipements et de services publics.

En ce qui concerne le développement économique, à part une référence à l'association avec Sophia-Antipolis (page 10), il s'agit uniquement d'activités tournées vers l'international concernant essentiellement le tertiaire supérieur. Ce type de développement économique favorise une démographie exogène (comme à Sophia-Antipolis), le mitage du moyen pays et accentue le déséquilibre par rapport à la présence de la fonction production, très peu présente dans le département.

A Sophia-Antipolis, l'ensemble du département n'a pas su répondre aux besoins générés par ce développement démographique (logement, transports collectifs, routes...). Dans le même temps, le déséquilibre par rapport à la présence de la fonction production, très peu présente dans le département, est accentué.

Le manque de diversité des activités économiques est un facteur de fragilité pour l'ensemble du département. Ce point avait été souligné dans la DTA. Le projet d'Eco-vallée risque de renforcer ce déséquilibre des activités économiques.

L'agriculture, et là je cite, ce n'est pas banal d'ailleurs : « les espaces agricoles font partie des espaces durs, destinés à évoluer en vue d'une meilleure valorisation et d'une adaptation au schéma général de développement durable de la plaine » (page 8).

Ainsi, les espaces agricoles ne sont pas protégés et seront déplacés, voire supprimés, s'il est économiquement rentable d'y mettre une autre activité économique.

Pour nous, il est indispensable au moins de préserver et de consolider l'agriculture existante dans la plaine du Var, qui représente la plus grande réserve agricole du département.

Le fleuve : chaque fois que les contraintes de sécurité l'autoriseront, une réappropriation par l'aménagement de ses berges sera privilégiée (page 6). Il s'agit donc d'artificialiser au maximum le fleuve, quitte à tordre ces contraintes.

Le logement (page 11) : alors que le département souffre d'un grand retard (nous venons d'en débattre) en logement locatif social, le logement évoqué concerne le logement pour actifs, au service du développement de l'emploi qui, si les choix économiques se confirment, sera en grande partie exogène. Mais comment répondre aux besoins d'aujourd'hui pour toute la population de notre département ?

Les équipements : IRD2, grand stade (on se demande bien pour qui et pour quoi faire, ou alors on le sait trop bien), centre d'exposition et commercial sont cités dans le protocole.

Une véritable démarche de développement durable voudrait qu'un schéma global de développement et d'aménagement soit élaboré avant de décider de l'implantation de tout équipement. La décision d'implanter ces équipements (en tout cas pour ce qui est déjà annoncé) sans étude d'impact au moins à l'échelle du territoire de l'OIN, sans la moindre concertation avec la population de ce territoire, est en contradiction avec une démarche de développement durable.

Les décideurs départementaux agissent là comme ils l'ont toujours fait par le passé : la plaine du Var est utilisée comme réservoir foncier pour des projets de prestige, sans prise en compte de l'impact pour la population (déplacements, consommation d'énergie, consommation de l'eau, production de déchets...).

La démocratie : il est vrai que des idées sont contenues dans le protocole, on attend toujours qu'elles soient effectivement mises en exercice.

L'objectif de la démarche « démocratique » du protocole n'est pas de définir avec la population et ses représentants quel type de développement ni quels équipements (autrement, ce protocole aurait été largement diffusé et amendé pour une élaboration en concertation avec ceux-ci) mais de faire en sorte, au travers de comités de projet que « l'ensemble des habitants et des usagers deviennent eux-mêmes porteurs du projet » (c'est dans le texte) mais *a posteriori* et non pas *a priori*.

M. Le Président.- Il faut conclure, M. VICTOR.

M. VICTOR. - Je conclus.

Le comité de projet sera à l'OIN ce que sont les conseils de développement aux intercommunalités : le plus souvent des alibis de démocratie, avec des participants choisis pour ne pas faire trop de critiques aux conseils communautaires.

Pour nous, l'OIN doit faire l'objet d'un projet de développement et d'aménagement soumis à la population au travers d'un grand débat public.

Ainsi, à y regarder de plus près, le développement durable se révèle être pour le projet d'Eco-vallée un habillage de façade, opportuniste et démagogique, utilisé pour arriver à faire admettre ses projets. Il ne s'agit pas de répondre aux besoins des habitants, à un souci de rééquilibrage des territoires. Derrière l'alibi du développement durable, l'objectif reste avant tout de concrétiser la métropole Côte d'Azur.

Nous persistons à croire que la mise en œuvre d'un projet d'une telle ampleur doit faire l'objet d'un grand débat public.

Il est grand temps d'en finir avec les aménagements subis et de s'engager sur un nouveau projet collectif de développement, volontairement cohérent et ancré sur ce qui est viable pour cet espace et ses habitants.

Merci.

M. Le Président.- Merci. Nous sommes généreux quand même, M. VICTOR.

Je n'ai rien à ajouter à ce qu'a dit excellemment M. REVEL. Nous sommes au stade de la réflexion, des débats, le contrat d'objectifs viendra en son temps. Ce n'est pas ce type de

contribution qui va faire avancer le débat, M. VICTOR. Je ne sais pas où sont les propositions. Eco-vallée est en train d'avancer...

M. VICTOR.- Un débat public, c'est la première grande proposition.

M. Le Président.- Les débats publics c'est généralement pour enterrer les dossiers. On est là pour les faire avancer, ils avancent, étape par étape : première étape, sécurisation du fleuve Var qui attendait depuis trente ans, on est en train de la faire ; on est en train d'aménager le schéma routier de la plaine du Var qui lui aussi, et beaucoup de votre responsabilité, était bloqué depuis vingt ans, on avance avec la finalité et la finalisation de la 6202 bis ; une grande étude de définition internationale va donner le cadre de réflexion et de décision aux élus, elle a, et c'est heureux, recueilli les candidatures des plus grands cabinets d'urbanisme et d'architecture au monde qui travaillent aujourd'hui sur un schéma d'aménagement ; il y a une étude sur le pôle multimodal avec la SNCF, RFF et tous les partenaires concernés ; on a engagé le déplacement du MIN, je l'ai dit ce matin. Il y a du concret. Il y a un éco-quartier qui démarre, le président de l'université Nice Sophia-Antipolis réfléchit à la mise en place de l'Institut du développement durable ; et le grand emprunt dont je n'ai pas cru voir que vous l'avez soutenu, peut peut-être nous donner une extraordinaire opportunité de créer une ambition supplémentaire et de faire grossir cet institut du développement durable qui pourrait devenir demain un de ces grands campus qu'a annoncés le président de la République autour du développement durable, et le cabinet du ministre de l'Industrie y travaille déjà.

Ces dossiers avancent. Aujourd'hui nous sommes au stade des études, comme toutes les opérations d'intérêt national c'est long, c'est compliqué ; pour Euroméditerranée, avant d'avoir les premières réalisations, cela a mis peut-être dix ans.

En tout cas j'attendais de vous des propositions mais je ne les vois pas, c'est toujours des critiques, les mêmes idées un peu récurrentes. On sait que des erreurs ont été commises, c'est la raison pour laquelle il y a un établissement public, ce n'est pas vous qui l'avez fait, c'est Christian ESTROSI qui l'a souhaité lorsqu'il était ministre délégué à l'Aménagement du territoire, nous pouvons tous nous en réjouir, et il faut maintenant attendre de recevoir ces études, conjuguer nos efforts et notre réflexion. Ce protocole d'ailleurs a été approuvé par la Région, sauf erreur de ma part, il a donc fait l'objet d'une négociation assez ouverte, en tout cas à tous les partenaires qui siègent au conseil d'administration de l'OIN.

M. DAMIANI.- M. le Président, je viens d'apprendre que le président REVEL a travaillé pendant deux ans et que, pendant ces deux ans, rien n'a été décidé, c'est la raison pour laquelle il a décidé de prendre sa retraite !

M. Le Président.- Ce n'est pas deux ans.

M. DAMIANI.- En tant que président de l'OIN, j'entends bien.

M. REVEL.- Je ne répondrai pas.

M. DAMIANI.- Le groupe socialiste aurait bien voulu voter favorablement sur ce protocole que vous nous soumettez ce soir, mais nous allons finalement nous abstenir, même si sur le principe je ne suis pas de ceux qui s'opposent à cette initiative, bien au contraire, une initiative qui vise à structurer, à organiser, à maîtriser un secteur à enjeux dans un département où, on le sait, les espaces de développement sont rares, où lorsqu'on distrait les zones protégées, les zones soumises à aléas, au PPR inondation ou éboulement, les zones handicapées par leur topographie, il n'existe plus que 10 % environ de la superficie susceptible d'être exploitée. Au nom d'une gestion économe de

ces sols, il convient donc de faire très attention et ce projet d'opération d'intérêt national vise à remplir ce cahier des charges.

Lorsqu'on voit ce qui se passe depuis des décennies avec le développement totalement anarchique de cet espace à enjeux - il suffit de suivre la route des Plans-de-Gattières en partant du pont de la Manda où des zones normalement affectées à l'agriculture ont été totalement dévoyées, et remplacées par des parcs de stationnement automobile à perte de vue - 'il était temps que l'autorité publique intervienne, et même de manière autoritaire s'il le fallait. J'en suis tout à fait convaincu.

Ceci dit, il est nécessaire à mon avis de faire taire un certain nombre de rumeurs la plupart du temps infondées et de malentendus, par l'explication, le dialogue, l'échange, par un véritable débat, d'abord dans cet hémicycle, cela me paraît évident, et ensuite avec les parties intéressées. J'entends notamment que nous nous adressions aux propriétaires fonciers, aux propriétaires de terres agricoles, qui refusent de se voir spolier (parce qu'ils estiment que ce sera le cas) et qui s'organisent en associations de défense. Le moment venu, je ne demande pas que nous organisions le débat début janvier puisque nous n'aurons peut-être pas l'ensemble des éléments, mais le moment opportun je vous serais vraiment reconnaissant de bien vouloir engager cette discussion aussi bien avec les élus qu'avec les associations de défense ou la population tout simplement.

M. Le Président.- Bien sûr, je pense qu'il faudra le faire le moment venu, d'ailleurs avec tous les acteurs, et je pense que l'on pourrait y associer toutes les collectivités qui siègent au conseil d'administration.

Je souligne et je vous précise, mais je l'ai déjà dit, que le conseil régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur, dans lequel je crois vous êtes représentés, a approuvé ce protocole le 10 juillet 2009.

Je mets donc aux voix ce protocole.

Le dossier n° 16, mis aux voix, est adopté à la majorité absolue (opposition du groupe communiste, abstention du groupe socialiste). MM. CIOTTI, FRERE et REVEL ne prennent pas part au vote.

M. Le Président.- M. MASCARELLI, pour le rapport économie, tourisme, attractivité du territoire.

17. BP 2010 - POLITIQUE ÉCONOMIE, TOURISME, ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

M. MASCARELLI.- Comme son nom l'indique, il s'agit d'un rapport extrêmement vaste, qui survole tous les domaines d'activité qui ne sont pas spécifiquement de notre compétence et auxquels nous avons encore le droit de nous intéresser puisque la clause de compétence générale nous le permet. Ce rapport touche à la fois à l'aménagement du territoire, à l'agriculture, au tourisme et au soutien aux entreprises industrielles et commerciales.

Je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'en faire le détail, je suis sûr que chacun d'entre nous en a fait son miel, M. le Président.

M. Le Président.- Tout le monde l'a lu.

M. MASCARELLI.- Je voudrais simplement insister sur deux points particuliers qui ont fait l'objet de discussions assez vives lors de la commission.

Le premier est la suppression d'une aide que nous apportons depuis très longtemps dans l'accès au crédit des très petites entreprises, aide qui apparaît être complètement dépourvue de visibilité, ce qui ne veut pas dire que nous supprimons l'aide aux très petites entreprises mais que nous allons définir, avec le concours - et c'est ce qui est nouveau - de la chambre des métiers, une meilleure utilisation des sommes consacrées précédemment à cette aide.

Le deuxième point, répondant à une préoccupation notamment de Jacques VICTOR, est d'insister sur la motivation essentielle du conseil général dans ces opérations ne relevant pas réellement de sa compétence. Cette motivation essentielle porte sur la création et la préservation d'emplois. Nous constatons que, si nous ne le faisons pas nous-mêmes, ceux qui en ont la compétence directe ne le font pas forcément pour nous et nous ne pourrions apporter un véritable service à ce territoire dans le domaine de l'emploi qu'en favorisant tout l'écosystème pouvant conduire à la création d'entreprises, quel que soit le niveau de cette création d'entreprises. Bien sûr nous n'avons pas pu endiguer totalement les effets de la crise mais nous avons créé plus de 1 100 emplois dans le département au cours de l'année qui vient de s'écouler, avec plus de 39,5 M€ d'investissements générés, dont 28 M€ dans des programmes de recherche et développement qui représentent l'avenir.

Si je prends un instant ma casquette de président de Team Côte d'Azur, ce qui m'interdira de participer au débat par la suite, il y a quand même eu vingt-sept décisions d'implantation dans le courant de cette année, qui représentent 571 emplois sur trois ans et 75 M€ d'investissements générés également sur trois ans.

M. Le Président.- Merci beaucoup M. MASCARELLI. Me CONCAS, vous avez la parole.

Me CONCAS.- Merci M. le Président.

Le propos est très agréable à entendre, il n'est peut-être pas exactement le reflet de ce qui s'est dit lors de cette commission, je me permettrai sommairement de donner quelques éléments de complément.

D'abord j'ai été surpris de trouver l'évocation des dossiers économie et des dossiers tourisme dans la même structure. Je me suis dit : on est sur quelque chose d'innovant, on va créer une synergie entre l'économie et le tourisme. Et puis, à la lecture, je m'aperçois qu'il ne s'agit que d'une simple compilation de traitement de texte et d'une fusion de deux dossiers complètement distincts.

Le premier constat que nous avons fait avec MM. MASCARELLI et GUMIEL, est que nous ne disposons pas d'un tableau de bord de l'activité économique du département des Alpes-Maritimes. Les conseillers généraux que nous sommes ignorent, ne serait-ce que pour l'année 2009, quel est le nombre de créations d'entreprises, quel est le nombre de redressements ou de liquidations judiciaires, quelles sont les procédures de sauvegarde d'entreprise, quelles sont les difficultés générées, avons-nous des éléments liés aux plans de continuation et enfin, soutenir l'activité économique est une nécessité, mais encore faut-il que nous puissions cartographier les secteurs d'activité dans lesquels la demande justifie l'intervention du conseil général.

On m'a répondu que tout ceci était de la compétence de la chambre de commerce, j'entends bien, mais si nous voulons utilement intervenir sur ce dossier, on me l'a dit en commission et je pensais que Jean-Pierre MASCARELLI le reprendrait dans son propos, on avait envisagé collectivement et à l'unanimité la mise en place d'un tableau de bord de suivi de l'activité économique. C'est le premier volet.

Deuxième volet, le dossier tourisme, là aussi je m'attendais à quelque chose d'un peu original, d'autant que l'on a aussi débattu au sein de cette commission sur la filière cheval telle qu'elle est

développée au sein de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Il faut savoir que cela est générateur d'un chiffre d'affaires extrêmement important, puisque ce sont 140 M€ consacrés pour une population très désireuse de pouvoir pratiquer cette activité, qui se décline sur le plan économique ; je pensais trouver la synergie entre tourisme et économie à la faveur de la filière cheval. En effet, celle-ci concerne la biologie, mais aussi les métiers du cheval - que ce soit la maréchalerie ou les métiers scientifiques - le tourisme équestre, avec le sport de cheval de compétition et de loisir. C'est tout un ensemble de choses qui, au moment où je m'exprime, sont un peu négligées. J'ai entendu au sein de la commission un désir de révéler enfin une étude sur ce dossier ; rassurez-moi, président MASCARELLI, dites-moi et confirmez ce que vous avez dit en commission, à savoir qu'une étude sera faite sur cette question.

Les Bouches-du-Rhône sont ravies de pouvoir s'enorgueillir de 11 000 chevaux, 140 M€ de chiffre d'affaires, avec une filière extrêmement pointue, incluant l'âne de Provence, le cheval de Camargue, ainsi que tout le travail fait avec les ânes et les poneys sur le handicap.

Nous avons mille et une choses à faire...

M. Le Président.- On sait bien que le conseil général des Bouches-du-Rhône a des pratiques cavalières !

Me CONCAS.- Ne le dites pas en souriant, je vous assure que c'est un dossier extrêmement important.

M. MASCARELLI.- M. le Président, j'ai voulu être synthétique et je le regrette, j'aurais dû revenir plus en détail sur ce qui s'est dit lors de la commission. C'est vrai, pour l'information des élus que nous sommes, avoir à intervalles réguliers une exploitation des tableaux de bord établis par la chambre de commerce et d'industrie peut s'avérer très intéressant. Et c'est ce que nous proposons de faire ; informer aussi un peu mieux les élus des résultats des actions que nous entreprenons dans des domaines très divers, ce qui sera aussi très intéressant. Mais il faut arrêter de dire qu'il y a l'économie et le tourisme. Il y a une économie industrielle et une économie touristique, qui sont les deux « mamelles » de notre département, si j'ose m'exprimer ainsi.

M. Le Président.- Merci. Ceci dit, Me CONCAS, je partage le raisonnement que vous avez formulé sur l'opportunité et l'intérêt de développer le tourisme équestre, c'est en effet un secteur très porteur et il faut qu'on accélère sur ce dossier ; je partage les propositions que vous formulez.

Sur l'observatoire, M. MASCARELLI vous l'a dit, bien entendu on peut toujours faire mieux. Nous participons dans le cadre de notre convention de partenariat avec la CCI au financement de l'observatoire Sirius de l'économie départementale qui nous communique les chiffres. J'ai cru aussi comprendre que la collectivité, qui a une compétence première en matière de développement économique est la région. Je vous invite donc - je crois que vous avez des liens particuliers avec l'exécutif de cette collectivité - à souligner qu'il serait peut-être opportun qu'elle mette en place un tableau de bord pour chacun des départements qui la composent, puisqu'il s'agit de sa compétence première et que, par souci de simplification, pour éviter que ce millefeuille devienne indigeste, il faut que ceux qui ont les compétences premières d'un domaine puissent l'appliquer pleinement.

Nous n'avons pas de compétence première en matière économique, c'est la région - elle le revendique suffisamment pour le rappeler - qui la détient.

M. REVEL.- Je voudrais rappeler, M. le Président, que nous avons posé la première pierre d'un centre hippique pour handicapés lourds à Saint-Laurent-du-Var, avec une machinerie pour monter les enfants sur les chevaux. Nous vous inviterons à venir voir le centre lors de son inauguration, parce que c'est quelque chose de merveilleux.

Me CONCAS.- C'est le premier pas, il est extrêmement important.

M. Le Président.- Il faut que l'on inaugure la carrière, elle sera prête le 22 février.

M. GINESY.- M. le Président, un simple complément d'information. J'avais eu l'occasion d'indiquer à Me CONCAS que le plan départemental de randonnée équestre était en préparation dans nos services. Il nous sera présenté au mois de janvier et une première version utilisable sera prête pour le mois de juin 2010.

M. Le Président.- Voyez que les choses avancent.

Je mets aux voix ce dossier.

Le dossier n° 17, mis aux voix, est adopté à l'unanimité (M. MASCARELLI ne prend pas part au vote).

M. Le Président.- M. VELAY, pour le rapport sur les transports.

18. POLITIQUE TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS

M. VELAY.- M. le Président, mes chers collègues, j'emploierai un terme cher à notre collègue Alain Frère, ce rapport nous présente l'emblématique politique des transports et des déplacements de notre collectivité. Tout un programme est décrit dans ce texte : les lignes régulières de transport, notre politique du ticket à un euro qui remporte un très grand succès, le travail que nous faisons avec la communauté urbaine Nice Côte d'Azur pour avoir une carte orange, sans oublier la partie ferroviaire de ce dossier, les études préliminaires de la ligne à grande vitesse avec une convention qui nous est proposée, la modernisation de la ligne Nice-Digne, les études de la phase 2 de la voie littorale ainsi que la poursuite de la voie Nice-Breil.

J'ai terminé. C'est vrai que ce rapport mériterait plus de temps.

M. Le Président.- Y a-t-il des interventions ?

M. ALBIN.- Une intervention rapide, M. le Président. Tout d'abord pour se féliciter, tous ensemble, que la tarification appliquée aujourd'hui au niveau du réseau TAM produise les effets souhaités, notamment une fréquentation importante de ce mode de transport. Cette décision a porté ses fruits de manière conséquente.

Deuxième point, nous sommes quand même surpris de constater dans le budget que vous nous présentez en matière de transports une baisse significative, notamment dans le domaine des transports scolaires : moins 30 % de crédits consacrés à ce secteur pour 2010. Nous ne comprenons pas pourquoi, parce que les transports scolaires doivent continuer à exister, à moins que des circuits ne soient supprimés. Nous notons également moins 9 % de crédits pour le transport des usagers.

Par ailleurs, il nous paraît inopportun dans notre réflexion, au moment où se tient le sommet de Copenhague, de ne pas nous pencher, en matière d'aménagement du territoire, sur le fret. Même si cela ne relève pas de notre compétence, il me semble que nous aurions dû avoir cette réflexion, notamment pour pouvoir réserver des espaces qui nous permettraient dans le futur - un futur proche, nous le souhaitons - de réaliser des plates-formes logistiques afin d'éviter la prolifération des poids lourds. Nous disons cela parce que, tant qu'il y a encore quelques espaces disponibles à l'entrée des grandes agglomérations, il nous paraît intéressant de pouvoir les réserver pour y installer soit des embranchements ferroviaires, soit des arrivées par semi-remorques à la périphérie des villes, afin de

limiter la circulation de gros-porteurs dans les villes et d'assurer uniquement une distribution. Cela peut d'autant plus intéresser les grandes surfaces qui se multiplient et qui, elles, sont consommatrices de transports massifiés.

Je pense donc qu'il serait bien d'intégrer cette donnée dans notre réflexion en matière de transport car même si le transport fret n'est pas de notre compétence, l'aménagement du territoire lui relève de nos attributions.

M. Le Président.- Merci. M. LUCA.

M. LUCA.- Un petit mot, comme j'ai déjà eu l'occasion de vous en faire part ; si nous pouvons dans le domaine du transport, et en particulier du transport scolaire, veiller à l'accessibilité pour les enfants handicapés, notamment sur les implantations de nos arrêts, ainsi que par le renouvellement progressif de bus adaptés, cela nous éviterait d'autres problèmes liés à ces transports d'enfants handicapés. Une orientation plus forte dans ce domaine, qui nous est de plus en plus réclamée, apparaît souhaitable et je sais que vous y souscrivez.

M. Le Président.- Nous y travaillons.

M. ALBIN, il n'y a pas diminution des crédits sur les transports scolaires ; il y a une diminution budgétaire qui correspond à un ajustement entre les deux exercices budgétaires car nous avons pour objectif de faire diminuer les coûts, mais, bien entendu, il n'y a aucune altération de la qualité ou même des moyens mis en place. Il s'agit simplement d'un ajustement comptable entre les deux exercices budgétaires, parce que se trouvaient dans l'exercice 2009 des dépenses un peu liées à l'exercice 2008, que l'on ne retrouve pas en 2010.

Sur la politique globale des transports, il y a une baisse globale qui est aussi liée à la mutualisation avec Nice Côte d'Azur ; c'était l'objectif qui va nous conduire à une diminution de coûts.

De façon très générale, je souligne, je l'ai dit ce matin, je n'y reviendrai pas, la révolution que va apporter cette année la carte unique des transports. Je dis aussi que dans le cadre du renouvellement de nos neuf délégations de service public sur les lignes de transports départementaux qui sont toutes renouvelables en 2011, nous préparerons le renouvellement de ces modes d'attribution, nous réfléchirons d'ailleurs aux modes les plus pertinents, pour intégrer notamment ce que vient de dire Lionnel LUCA, sur l'amélioration des transports pour les personnes handicapées.

Me BALARELLO.- M. le Président, en ce qui concerne le transport ferroviaire, je me félicite des améliorations apportées sur la portion de ligne entre Nice et Breil, mais vous connaissez le problème...

M. Le Président.- La « virgule » ?

Me BALARELLO.- Non, ce n'est pas de la « virgule » dont je veux vous parler aujourd'hui, mais de quelque chose de beaucoup plus urgent, dont je vous ai entretenu et dont j'ai entretenu vos services, notamment ceux qui s'occupent des transports ferroviaires.

La France et l'Italie ont procédé au changement de leurs autorails ou automotrices respectifs. A l'heure actuelle, ces automotrices, tant les françaises que les italiennes, ne peuvent plus circuler sur le territoire de l'autre pays. Pour quelle raison ? J'ai étudié la question de près, parce qu'il y a beaucoup de paroles et d'articles de presse à ce sujet, et il apparaît que pour faire circuler les automotrices françaises en Italie, il faut obtenir l'aval d'un institut public qui se trouve à Florence,

et réciproquement pour l'Italie, il faut avoir l'aval d'un institut public qui se trouve à Amiens. Or, les deux fabricants impliqués n'ont pas sollicité d'autorisation des instituts. J'ai d'ailleurs à disposition deux lettres en ce sens de leurs directeurs.

Je crois, M. le Président, qu'il faudrait prévoir de donner délégation à la commission permanente pour se préoccuper de ce problème qui est important. Je sais que ce sujet relève de la compétence régionale. Je sais également que la région PACA, la région Piémont et la région Ligurie se sont réunies dernièrement à Turin sur ce problème, mais elles ont simplement demandé une prolongation du délai d'une année pour permettre aux autorails de circuler. Je pense que le conseil général se doit de s'informer sur ce problème et c'est la raison pour laquelle vous pourriez donner délégation à la commission permanente pour le faire.

M. Le Président.- Très volontiers, c'est une bonne proposition, j'y souscris naturellement. J'ai saisi moi-même M. BUSSEREAU, le secrétaire d'État aux Transports, de cette situation qui est quelque peu ubuesque et qu'il faut résoudre dans les meilleurs délais.

Je mets aux voix ce rapport.

Le dossier n° 18, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

M. Le Président.- M. VELAY pour le rapport n° 19, à la place de M. CESARI.

19. PORT DÉPARTEMENTAL DE NICE - MODE DE GESTION

M. VELAY.- Ce rapport vise à donner un accord de principe sur la création éventuelle d'une société portuaire pour le port de Nice, selon les dispositions prévues par la loi, et à donner à la commission permanente la possibilité de faire avancer ce dossier très lié à la chambre de commerce et d'industrie.

M. Le Président.- Merci. Me CONCAS.

Me CONCAS.- Une phrase. Société portuaire pourquoi pas, mais pour y faire quoi ? Je vous rappelle que nous attendons les études d'implantation d'un port de commerce au large de l'aéroport de Nice, et j'ai cru comprendre dans le quartier du port que vous connaissez particulièrement bien, que ces études étaient négatives. Serait-il possible d'en avoir connaissance pour que l'on tire définitivement un trait sur cette espérance et que l'on se mette, au sein de la commission consultative de l'environnement, que vous devriez réunir dans les tout prochains jours, à réfléchir sur les aménagements du bassin Lympia ?

Rien à dire sur la société portuaire, mais dites-moi ce que l'on va en faire. Merci.

M. Le Président.- Bien entendu, nous allons travailler pour une meilleure relation avec la chambre de commerce et notamment, je l'ai dit publiquement et je l'ai dit surtout lors du conseil portuaire, pour améliorer les conditions de qualité d'environnement dans ce quartier du port, au regard notamment de la très forte augmentation du trafic avec la Corse qu'a connue le port de Nice au cours de la saison écoulée, puisqu'il a atteint un record historique : près de 900 000 passagers en 2009 et 252 000 véhicules. Cela a été ressenti dans le quartier et s'avère tout à fait insupportable au niveau actuel, ce que d'ailleurs la CCI a bien voulu reconnaître, elle en a donné acte. J'ai engagé des démarches, nous aurons une réunion le 22 décembre avec les autorités portuaires qui relèvent de l'État, pour faire en sorte que le trafic de nuit et notamment les quarante-quatre escales qui avaient été organisées « semi clandestinement » avec la Corse puissent être totalement interdites cette année.

Quant aux études sur l'aéroport, je vous communiquerai les premiers éléments dont je dispose qui, il est vrai, sont assez peu optimistes, ne concluent pas à l'absence de faisabilité d'un port à l'aéroport mais posent le principe de grandes difficultés et la nécessité, pour les surmonter, de coûts budgétaires qui seraient très élevés.

Aujourd'hui, il y a les contraintes d'approche liées à la navigation aérienne, les contraintes liées à la plate-forme aéroportuaire puisqu'il y a une approche par radar qui est contradictoire avec l'arrivée de bateaux d'une certaine dimension, du moins d'une certaine hauteur. Pour lever cette contrainte qui n'est pas insurmontable, il faudrait une approche par satellite ; celle-ci existe déjà dans certains aéroports, il est semble-t-il prévu qu'elle arrive sur la plate-forme aéroportuaire niçoise ou sur les plates-formes aéroportuaires françaises dans dix à quinze ans ; il y a donc quand même cet obstacle. Ensuite il y a la nécessité, que conclut l'étude technique, d'aller plus loin encore dans l'étude des sols.

Aujourd'hui, je le dis très clairement, pour moi la faisabilité en l'état actuel des données scientifiques dont nous disposons par rapport à ces études me paraît très délicate ; je ne veux pas dire qu'elle est impossible, rien n'est impossible, mais en termes d'avantages coûts et budget, je pense que ce projet n'est pas réalisable à moyen terme.

Je mets aux voix.

Le dossier n° 19, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

M. Le Président.- M. ROSSI pour la politique de solidarité territoriale.

20. BP 2010 - POLITIQUE SOLIDARITÉ TERRITORIALE

M. ROSSI.- M. le Président, mes chers collègues, ce rapport comprend quatre grandes parties.

La première partie est propre aux modifications du règlement départemental des aides aux collectivités, d'abord dans le développement durable et l'éco-conditionnalité comme première règle, ensuite dans les nouvelles modalités destinées au subventionnement des ouvrages concernant l'eau, l'assainissement et le pluvial. Sur ce point particulier, vous pourrez lire utilement la note au rapporteur qui donne des précisions issues de la commission qui a examiné ce dossier. Le point suivant concerne les constructions scolaires et les nouvelles modalités de prise en compte. Ensuite sont évoqués l'internet haut débit sur les territoires non desservis et, enfin, le déclenchement des avalanches. Voilà pour le premier volet de ce rapport.

Le deuxième volet concerne le programme de l'agence de l'eau 2009 avec trente et une subventions pour un montant de 1,5 M€.

Nous avons ensuite les avis de principe pour les opérations de plus de 210 000 € pour lesquelles nous avons cinquante-six dossiers pour 15 M€ et un certain nombre d'observations particulières dont vous prendrez connaissance dans la note au rapporteur.

Le dernier point concerne l'adhésion du département au SICTIAM, de façon à permettre notamment la création d'un portail de la commande publique.

Voilà, M. le Président, l'essentiel de ce rapport. Bien entendu, nous trouvons en annexe un certain nombre de listes qui vous donnent le détail de toutes les subventions et de tous les dossiers étudiés.

M. Le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions ?

M. CUTURELLO.- Il est question dans ce rapport, au point 1 et au point 2, nous en avons discuté en commission, de limiter l'impact de l'évolution des coûts, en particulier pour certaines constructions et particulièrement les constructions d'écoles ; il était signalé qu'il y avait une augmentation substantielle des coûts, encouragée par des taux de subvention élevés et l'absence de plafond de dépenses conventionnelles. Il y avait donc une liste de plafonds : 150 000 € par classe pour une construction neuve, 70 000 € par classe pour une extension, 100 000 € pour une cantine. En commission, il avait été souligné que cela produisait de grandes inégalités, en particulier pour les communes situées en moyen et haut pays, où les coûts sont plus élevés, évidemment, que sur le bord de mer. Une note au rapporteur nous a été communiquée en séance concernant ce point et j'aimerais être sûr d'en avoir bien compris le sens. Il est dit :

« De même il convient de préciser dans le paragraphe concernant les constructions scolaires : que les plafonds proposés sont des plafonds de subventions et non de dépenses subventionnables, qu'ils sont applicables au nombre d'unités pédagogiques concernées et que les réhabilitations sont subventionnées au taux du barème communal dans la limite de ces plafonds. »

Cela remet-il en cause les plafonds qui ont été communiqués dans la première version, ou bien cela veut-il dire que les plafonds concernent uniquement le montant des subventions et non pas les travaux subventionnables ? Cela est quand même très important, cela représente une différence considérable. Notre vote sera fonction de la réponse apportée.

M. Le Président.- Avant de vous répondre, je passe la parole à M. GUEGUEN, président de la commission des finances, qui a beaucoup travaillé sur ce point.

M. CUTURELLO.- Nous en avons beaucoup discuté.

M. GUEGUEN.- En effet, nous en avons beaucoup discuté à l'occasion de la commission des finances. Aujourd'hui, nous avons un règlement qui nous rappelle que, hors zone montagne, la construction neuve est subventionnée à 70 000 €, les extensions à 60 000 €, les cantines à 60 000 €. Pour la montagne, il s'agit de l'application du barème habituel.

Nous proposons que pour toutes les zones du département, cela soit porté à 150 000 € par classe pour une construction neuve, 70 000 € pour l'extension et 100 000 € pour la cantine ; on voit déjà l'augmentation très conséquente que cela peut représenter.

Nous pouvons faire la requête suivante et je pense qu'elle sera acceptée : effectivement pour qu'il n'y ait pas de disparité trop importante dans les zones dites « montagne », et cela représente beaucoup de communes qui ont été répertoriées ainsi, il est proposé de passer à une tarification de la même manière, c'est-à-dire avec un montant subventionnable plafonné à 200 000 € par classe, 100 000 € pour l'extension et 150 000 € pour la cantine.

M. CUTURELLO.- C'est un ajout à la note au rapporteur ?

M. GUEGUEN.- C'est à rajouter à la note au rapporteur qui a été distribuée en séance.

M. Le Président.- C'est une proposition. La note au rapporteur précisait, parce qu'il y avait eu interrogation sur le montant de la subvention, qu'il s'agissait bien de 150 000 € de subvention et non de la dépense subventionnable, mais M. GUEGUEN nous propose de monter ces plafonds.

M. GUEGUEN.- 200 000 € pour une classe quand il s'agit d'une construction neuve, 100 000 € quand il s'agit d'une extension et 150 000 € pour la cantine.

M. Le Président.- Voilà, on augmente chaque montant de 50 000 €.

M. CUTURELLO.- Merci de la précision.

M. Le Président.- Cette précision étant apportée, je pense que M. GINESY ne doit pas prendre part au vote puisqu'il préside le SICTIAM, de même que les administrateurs de cet organisme.

Le dossier n° 20, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (M. GINESY ne prend pas part au vote).

Mme SATTONNET, pour le rapport sécurité.

21. BP 2010 - POLITIQUE SÉCURITÉ

Mme SATTONNET.- M. le Président, ce rapport présente le montant total des crédits affectés en 2010 à la politique de sécurité publique, cette sécurité publique qui contribue à la fois à la qualité de vie des habitants des Alpes-Maritimes mais aussi à celle des millions de visiteurs que ce département accueille chaque année.

Les objectifs de cette politique de sécurité sont de placer à la fois la protection du citoyen au cœur d'un pôle de prévention, mais aussi de lutter contre les risques portant atteinte aux personnes, aux biens et à l'environnement.

Cette politique s'articule autour de plusieurs axes :

Tout d'abord, le plan de sécurité immobilier relatif aux gendarmeries, commissariats, ouvrages de sécurité civile.

Pour couvrir ces dépenses d'investissement, une dotation de 2 625 000 €, dont 500 000 € pour les acquisitions de matériels de sécurité, est inscrite au BP. Cela se situe dans le cadre d'un plan pluriannuel 2004-2011. Sont en travaux actuellement pour un investissement de 28 910 000 € : la gendarmerie de Puget-Théniers, la gendarmerie de Vence, la gendarmerie de Menton (réhabilitation). Sont en projet avec un début de livraison en avril 2010 : la gendarmerie de Villeneuve-Loubet et celle de Saint-Vallier.

Le deuxième axe est la création du centre éducatif fermé départemental. Le terrain de ce centre éducatif départemental fait l'objet aujourd'hui d'une procédure de déclaration d'utilité publique portant modification du POS. Il est donc proposé que le Département engage 100 000 € de crédits de paiement pour l'exécution de la procédure de DUP valant modification du POS.

Concernant la contribution du Département au service départemental d'incendie et secours, la participation financière pour l'exercice 2010 concernant les dépenses d'investissement dans le cadre du plan pluriannuel immobilier est fixée pour 2010 à 1 375 000 €. La participation aux dépenses de fonctionnement pour le SDIS est de 72 550 000 €.

Enfin, le dernier axe concerne l'amélioration de la sécurité de proximité : mise à disposition au profit des services de police et de gendarmerie de différents matériels destinés à faciliter leur travail, par exemple des salles d'audition pour les mineurs, équipées pour l'enregistrement, ou encore la mise à disposition de la police scientifique de matériels très spécialisés (vidéosurveillance avec transmission numérique). Il est donc proposé de poursuivre cette politique de mise à

disposition de moyens et, pour couvrir les dépenses correspondantes, de réserver une dotation de 500 000 €.

M. Le Président.- Merci Mme SATTONNET. Me CONCAS, vous avez la parole.

Me CONCAS.- Je vous remercie, M. le Président. Nous allons nous abstenir sur ce dossier pour deux raisons : la première en raison de l'émotion suscitée pour Antoine DAMIANI, qui a le cœur bien accroché, lorsqu'il a lu comme nous en page 374 : « Il restera ultérieurement à réaliser la gendarmerie de Carros, pour un montant de 7,6 M€, dès lors qu'un foncier constructible sera mis à disposition par la commune ». Ce n'est pas la règle du jeu. Je pense qu'il s'agit d'une erreur matérielle qu'il faudra rectifier en séance. Lorsqu'on implante des gendarmeries, le foncier est maîtrisé et acquis par le Département.

M. Le Président.- Pas systématiquement.

Me CONCAS.- C'est ce que l'on fait dans 90 % des cas. Des baux emphytéotiques ont été régularisés.

M. Le Président.- S'agissant des dernières implantations de gendarmeries que nous avons réalisées, notamment celle de Saint-Vallier, la réglementation demandait que désormais les communes fournissent le terrain. Cela a été fait pour Saint-Vallier notamment, et pour Pégomas je crois également.

Me CONCAS.- La commune de Carros n'a pas de disponibilité et lorsque ceci est indiqué dans le rapport, cela suppose en amont qu'il y ait eu un débat.

M. Le Président.- Pour Vence également, nous avons déposé la première pierre ; Mme SATTONNET peut nous le confirmer, cela a été difficile parce que la commune a mis du temps pour trouver un terrain qui était compliqué lui-même. C'est une règle qui, dans les dernières réalisations que nous avons faites - je ne veux pas dire d'erreur mais je crois qu'elle est inscrite dans nos critères - concerne les projets. Mais nous verrons avec M. DAMIANI. Le problème à Carros était la localisation, mais nous réfléchissons ensuite pour voir comment financer le projet.

Me CONCAS.- Il n'est pas là pour compléter le propos, mais si l'on pouvait se réserver la possibilité de rentrer dans le détail, ce serait bien volontiers.

Deuxième chose, toujours aussi sommairement, sur ce que l'on appelle désormais la vidéoprotection et qui était anciennement la vidéosurveillance, je vous renvoie respectueusement aux études de Scotland Yard et à celles de Laurent MUCCHIELLI.

M. Le Président.- Dont on connaît la neutralité ! Enfin, neutralité... c'est un euphémisme, neutralité à votre égard. Il a des thèses que je conteste totalement sur la sécurité. Il a une explication sociale de la sécurité où pour lui tout va bien. En tout cas, ce n'est pas une référence en ce qui me concerne.

Me CONCAS.- Ce qui m'intéresse, ce sont les études de Scotland Yard.

M. Le Président.- Et il en est de même pour toute la police et tous les spécialistes des questions de sécurité.

Me CONCAS.- M. le Président, s'il est démontré dans les rangs de l'opposition que la vidéosurveillance est utile, on le vote, mais au moment où je m'exprime, ce n'est pas démontré.

Que vous dit Scotland Yard ? Scotland Yard vous dit : la difficulté rencontrée est que lorsque l'on pose une caméra, il faut recruter un fonctionnaire de police derrière pour analyser les images, ce qui suppose du recrutement. Et cela va en contradiction avec *le Monde* de ce jour, où je lis : *Le budget 2010 de l'État* (celui que vous avez évoqué) prévoit la suppression de 2 000 postes dans les rangs de la police. Il est donc compliqué de vouloir implanter des caméras sans mettre le personnel derrière. C'est déjà une première difficulté.

La deuxième difficulté soulevée est que le taux d'élucidation des affaires est extrêmement faible, parce que la vidéo fonctionne très bien pour les parkings, mais qu'elle fonctionne très peu, voire quasiment pas dans les rues, surtout lorsque la délinquance est une délinquance impulsive, ce qui peut être le cas de l'agression sexuelle ou du vol à l'arraché par exemple, où le délinquant n'a pas de rationalité du tout : dès l'instant où il agit dans la pulsion, le simple fait de voir une caméra lui est complètement indifférent, il commettra le geste. Dès l'instant où nous n'avons pas cette démonstration, je trouve que 500 000 € c'est beaucoup.

Voilà l'explication de cette abstention.

M. Le Président.- En plus, ces 500 000 € ne sont pas réservés à cela, Me CONCAS, vous avez mal lu. Ils sont aussi prévus pour des équipements réservés à la police et à la gendarmerie.

D'abord je vais vous répondre sur la vidéoprotection. Vous évoquez un rapport de Scotland Yard. Je sais qu'il y a en Grande-Bretagne deux millions de caméras de vidéoprotection et que, rien que sur la ville de Londres, il y en a plusieurs dizaines de milliers. Grâce à la présence des caméras, les attentats de Londres ont été élucidés, c'est d'ailleurs ce qui a suscité l'implantation de ces caméras en France. Je suis en conséquence sceptique sur le fait que l'on ait installé deux millions de caméras et que Scotland Yard dise que cela ne serve à rien ! Cela a en tout cas servi à l'élucidation des attentats de Londres dans des délais record.

Il y a un rapport, auquel je vous renvoie, réalisé par l'inspection générale de l'administration du ministère de l'Intérieur - peut-être n'est-ce pas une référence pour vous - qui conclut au fait que dans les communes où il y a de la vidéoprotection, la délinquance baisse en moyenne de 20 %. J'ai procédé cette semaine, dans le cadre de la LOPSI dont je suis le rapporteur, à l'audition de plusieurs acteurs de la sécurité, notamment plusieurs représentants syndicaux, et le délégué du syndicat national des officiers de police, plutôt classé à gauche, soulignait lui-même, à une question posée par l'un de vos collègues membres du groupe socialiste - en l'occurrence M. URVOAS, secrétaire national à la sécurité du PS - qu'il était obligé de reconnaître que la vidéosurveillance, ou vidéoprotection, était un élément extrêmement utile pour prévenir la commission d'actes délictueux ou pour élucider des faits. La vidéoprotection a donc un effet sur la prévention parce que, quand on est filmé, on a généralement plutôt tendance à éviter de commettre un délit devant la caméra, ce qui est aussi un élément d'élucidation assez important pour l'enquête.

J'étais lundi au lycée du Parc impérial, dont je visitais le système informatique, pour le suivi duquel nous avons d'ailleurs recruté un TOS, suite à une petite polémique intervenue (ce recrutement aurait plutôt dû être réalisé par la Région, mais nous l'avons géré). Je regardais les vingt et une caméras installées sur place, et la gardienne TOS me racontait, avec le proviseur M. CERAMI, que la semaine précédente une agression à l'arme blanche avait été immédiatement arrêtée, grâce à ce matériel : en effet, cet agent du conseil général avait visionné cette caméra, prévenu la police et la personne avait été interceptée.

C'est un élément parmi d'autres. Je crois que, incontestablement, nous ne pouvons pas nier l'efficacité, la pertinence, l'utilité de ces dispositifs que nous subventionnons par ailleurs puisque, dans nos critères d'aide aux communes, nous intervenons à hauteur de 20 % pour les communes urbaines. Et, dans ce cadre, nous répondrons, c'est d'ailleurs un avis de principe, à la demande de la

ville de Nice, qui va devenir la première ville de France en nombre de caméras, ce dont je me réjouis parce que ce sera un élément de sécurisation extrêmement important. Nous subventionnerons ce montant à hauteur de 20 % c'est-à-dire, puisque je crois que l'appel d'offres était de 3 M€...

Me CONCAS.- 7 M€.

M. Le Président.- Oui, le budget était de 7 M€ et l'appel d'offres a retenu une entreprise pour un montant de 3 M€, soit deux fois moins ; la subvention sera donc de 600 000 €.

Pour le reste, c'est nouveau, Me CONCAS, nous prenons une initiative aujourd'hui, dans le cadre de discussions que j'ai eues avec le contrôleur général BOURNIQUEL et avec le colonel PETILLOT, nous allons aider la police et la gendarmerie. Vous allez me dire que c'est hors compétence et que cela ne nous regarde pas, je sais. Votre discours est récurrent, mais nous allons aider la police, comme nous l'avions fait pour la lutte contre les vols à la portière où nous avons acheté des balises, des caméras, des ordinateurs, en favorisant son équipement en matériels, notamment de police technique et scientifique. Nous avons une ligne de crédit. Une sorte d'appel à projet sera lancé, comme cela avait été le cas dans d'autres domaines et nous allons travailler pour que la police et la gendarmerie nationales nous donnent les éléments les plus utiles et les plus pertinents pour les aider. C'est notre contribution, peut-être modeste, à l'amélioration de la sécurité dans le département.

M. ALBIN.- Un mot pour justifier notre vote.

En ce qui nous concerne, notre abstention sera motivée par le fait que vous prévoyez la réalisation d'un centre d'éducation fermé, position sur laquelle nous sommes toujours opposés. Nous n'approuverons en conséquence pas ce dossier.

M. Le Président.- Très bien. Je mets aux voix.

Le dossier n° 21, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention du groupe socialiste et du groupe communiste).

M. Le Président.- Je vous remercie. M. VEROLA pour le rapport sur la culture.

22. BP 2010 - POLITIQUE CULTURE

M. VEROLA.- Le budget général de la politique de la culture pour l'année 2010 est de 19 630 000 €, contre 20 970 000 € l'année dernière (la question nous avait été posée en commission) du fait de la suppression de l'ADEM et de la refonte de « 06 en scène ».

Ce budget s'articule autour de quatre parties : les événements culturels, le patrimoine culturel, les subventions culturelles et l'entretien des bâtiments.

Les événements culturels reposent essentiellement sur « les Soirées estivales » et « C'est pas classique ». Dans les deux cas, l'augmentation du nombre de spectateurs a été d'environ 10 %. Concernant « C'est pas classique », la nouveauté pour l'année 2010 réside dans l'orientation de la manifestation sur l'année de la Russie. Il y aura de ce fait un choix d'œuvres en rapport avec les compositeurs français et russes.

S'agissant du patrimoine archéologique, la nouveauté cette année consiste en un plan de signalétique pour les cent monuments les plus emblématiques de notre département.

Concernant les archives départementales, pour l'année 2010, l'exposition portera sur « Nice et la maison de Savoie », compte tenu du 150^e anniversaire du rattachement du comté de Nice à la France.

La médiathèque départementale, qui alimente cent trente-neuf bibliothèques, a connu une augmentation des spectateurs du festival du conte de 20 %.

De même, s'agissant des musées départementaux, le musée des Arts asiatiques a vu sa fréquentation augmenter de 20 % et le musée des Merveilles de 5 %. À propos du musée des Arts asiatiques, je vous invite à visiter l'exposition, inaugurée hier soir, sur « l'Inde éternelle », exposition double puisque sont présentés des peintres modernes indiens et des photos de Mme Suzanne Held ; cette exposition de peintres nous a valu le don au musée de sept tableaux et de trois statuettes de très grande valeur. Il s'agit là d'un don très important. Nous sommes en train de recueillir un certain nombre de dons pour le musée des Arts asiatiques, qui a longtemps tourné un peu en rond mais se développe de façon importante.

Quant aux subventions culturelles, elles feront l'objet d'une des premières commissions permanentes. Les subventions culturelles, et je laisserai Bernard ASSO vous parler du cinéma, s'articulent autour de 10 600 000 €.

Le dernier volet porte sur l'entretien et les travaux dans les bâtiments communaux pour l'amélioration de la qualité énergétique, les handicapés, etc.

M. MOTTARD.- L'heure n'est pas à un grand débat sur la politique culturelle, on peut s'en douter. Simplement, et nous aurons peut-être l'occasion de revenir là-dessus lors de la prochaine commission permanente, sur la question des subventions, l'an dernier il avait été décidé de geler en quelque sorte les dossiers, c'est-à-dire de ne pas accepter de nouveaux dossiers - ce qui en matière de culture pouvait peut-être se concevoir sur une année, mais à la longue était peut-être stérilisant, nous en avons discuté en commission. Or, il s'avère que concernant un certain nombre de dossiers, parce que les manifestations ne se reproduisent plus, parce que l'association a disparu ou pour d'autres raisons, des fonds vont libérer, qui permettront d'abonder de nouveaux dossiers. Je crois qu'il est extrêmement important que le moteur redémarre, en quelque sorte, et que les créateurs, les gens de culture puissent retrouver dans le conseil général un interlocuteur, y compris si ce sont de nouveaux acteurs ou de nouvelles activités. J'espère qu'à la prochaine commission permanente nous aurons l'occasion de creuser cet aspect-là.

M. Le Président.- A ce sujet, très brièvement, nous individualiserons les subventions lors des commissions permanentes. Il est prévu un volume pour les subventions identique à celui octroyé l'année dernière, en tenant compte du fait que l'ADEM étant désormais départementalisée, les 900 000 € que nous lui accordions n'ont plus lieu d'être. Nous regarderons, dans le cadre des arbitrages - et ce sera un travail de la commission permanente, je le dis très clairement - les cas des gros organismes qui avaient été les « victimes » de cette nécessité de réduire un peu la voilure, lesquels devront à nouveau être sollicités pour continuer l'effort qu'ils ont fait. Je ne pense pas qu'aucun d'entre eux ait été mis en péril, bien au contraire. Je crois qu'ils ont pu s'adapter sans que la qualité culturelle qu'ils émettent soit affectée et je suis persuadé que cet effort, au moins comparable, sera modulé dans le cadre de cette enveloppe.

Nous votons notre budget presque trois mois et demi plus tôt que celui de l'année dernière. Nous pourrions donc cette année, ce qui avait aussi généré un peu d'incertitude l'année dernière, communiquer assez vite aux organismes culturels le montant sur lequel ils pourront compter pour 2010, sachant que là encore, si les droits de mutation rentrent à un niveau plus important que celui que nous avons programmé, il serait éventuellement possible de faire lors de la DM1 ou la DM2 des compléments, si cela s'avère nécessaire. Je ne suis pas fermé aujourd'hui à une évolution. Je ne peux

pas vous dire que nous allons revenir au montant de 2008, représentant 20 603 000 € de dépenses de fonctionnement pour la culture. Nous avons dépensé 18 516 000 € l'année dernière à ce titre, et aujourd'hui nous en sommes exactement au même niveau en faisant soustraction de l'aide à l'ADEM ; il s'agit aussi d'un rattrapage, car cela correspond au montant en vigueur en 2006, que nous avons par la suite beaucoup augmenté. Nous revenons à des niveaux qui me paraissent compatibles avec le maintien de la qualité culturelle.

Me ASSO pour le cinéma.

Pr ASSO.- Mes chers collègues, pour le cinéma, le fonds de soutien qui depuis 2006 a investi 2,5 M€, a permis l'aide à des longs métrages, des fictions et des documentaires, c'est un succès. Nous avons pour le BP 2010 une légère diminution avec 450 000 €, dont 150 000 € du CNC, mais il est probable qu'il y aura une opportunité à la DM1.

Le cinéma itinérant se maintient avec le succès qui est le sien, trois communes viennent d'y adhérer : Saint-André-de-la-Roche, Bendejun et Belvédère.

Voilà, mes chers collègues, ce que l'on peut dire sur la politique du cinéma qui est maintenant dans sa phase de croisière.

M. Le Président.- Merci pour votre investissement dans cette politique essentielle.

M. ALBIN, vous avez la parole.

M. ALBIN.- M. le Président, jusqu'à présent l'action culturelle de notre département a été fort appréciable et appréciée de tous. Je crois que cela fait partie des budgets que nous avons toujours votés et cela depuis maintenant de nombreuses années. Or, aujourd'hui, malgré les propos, que vous voulez rassurants, concernant les évolutions possibles du budget de la culture, nous ressentons une volonté de réduire et même nous constatons une réduction des moyens qui lui sont consacrés, et nous savons pertinemment qu'en période de crise c'est toujours la culture qui est sacrifiée en premier.

Nous ne souhaitons pas nous orienter dans cette voie et, pour la première fois depuis bien longtemps, nous nous abstiendrons sur ce budget de la culture, non pas que nous soyons hostiles à tout ce qui se fait, je viens de le dire, mais parce que nous sentons une amorce de désengagement de notre collectivité dans le domaine de la culture.

Me CONCAS.- Pour prolonger la réflexion pertinente de Noël ALBIN, nous sommes également dans cette même logique d'abstention.

Avec Georges ROUX et Bernard ASSO, nous étions réunis à la faveur d'une commission éducation de la DM2 pour réfléchir ensemble sur une belle, grande et audacieuse politique du livre dans le département. Nous en avons discuté. Je crois que le sénateur BALARELLO y était tout à fait favorable. Et là, en étudiant en détail le dossier culture, l'on s'aperçoit que ce sont toutes les aides culturelles que nous faisons à l'intention des communes pour les bibliothèques et pour les médiathèques qui constituent, pour une bonne part, la réduction de dépenses constatée de plus de 2 M €. Cette démarche ne s'inscrit donc pas à l'évidence en faveur du livre et c'est tout à fait regrettable.

Nous avons toujours voté les budgets culture, mais là nous sommes obligés de sortir une sorte de carton jaune avec une abstention vigilante.

M. Le Président.- Je ne vous savais pas un arbitre, Me CONCAS !

Nous ne diminuons rien sur la culture. Je crois que tout le monde doit participer à l'effort collectif et les grands organismes culturels aussi. Quant au livre, nous menons une politique exemplaire, qui je crois est l'une des plus performantes parmi les départements, au niveau de notre médiathèque laquelle connaît un très grand succès. Nous avons ainsi mis en place sur le territoire départemental des médiathèques qui sont financées par le conseil général, dont le personnel est pris en charge sur le budget général du conseil général. Il s'agit là d'une politique extrêmement riche et dynamique puisque nous allons dans toutes les vallées, dans tous les coins du département. Des médiathèques sont installées en montagne, qui connaissent un extraordinaire succès, à Valberg notamment ou à Saint-Martin-Vésubie.

Je veux donc apaiser vos inquiétudes. Je veux aussi remercier le Dr FRERE, qui n'est pas là, était présent avec nous ce matin, mais est parti en déplacement. Je veux le remercier comme je remercie Auguste VEROLA et Bernard ASSO pour la qualité de cette politique. Alain FRERE est un ambassadeur extraordinaire de cette culture départementale. Vous avez souligné les efforts qui ont été faits : 20 M€ de budget pour la culture, c'est un effort extrêmement conséquent. Je n'ai pas exactement les chiffres ici, mais ce montant devait être de l'ordre de 10 à 12 M€ en 2003 ; en quelques années il a donc été quasiment doublé. Aujourd'hui, il y a des difficultés économiques, nous demandons donc un petit effort à tout le monde, sans toucher bien entendu à l'essentiel, à nos manifestations et au subventionnement des petites associations qui n'ont pas été affectées. Sincèrement, je remercie les acteurs culturels qui ont joué le jeu et qui se sont adaptés à cette nouvelle donne.

M. MOTTARD pour terminer sur ce dossier.

M. MOTTARD.- Je souhaite rappeler que les petites bibliothèques, le livre et les archives ont un statut un peu particulier, puisque ce sont des compétences obligatoires de notre collectivité.

M. Le Président.- Nous les assumons.

M. MOTTARD.- Je veux conclure sur la question du cinéma, puisque je suis un fervent partisan du fonds de soutien. Je pense qu'il s'agit d'une politique culturellement pertinente, mais qui recouvre aussi des dimensions économique et de communication.

La bonne volonté est mal récompensée : je voulais démontrer précisément l'importance de ces retombées économiques, que je sais nombreuses, et cela fait bien une dizaine de jours que je suis à la recherche de ces chiffres auprès des services. Malheureusement, je n'ai pas réussi à les obtenir en temps voulu. Mais cela ne m'empêche pas de confirmer et de dire que la promesse ou l'engagement de remonter au niveau de l'an dernier, grâce à la DM1, est extrêmement important parce qu'encourager le fonds de soutien ne relève pas simplement de la politique culturelle.

M. Le Président.- Mes chers collègues, je vous remercie. On vous fera naturellement passer ces éléments.

M. VEROLA.- Je m'aperçois que, pour la première fois que je présente le budget de la culture, nos collègues s'abstiennent ; je crois qu'il est préférable qu'Alain FRERE assure la présentation !

M. ALBIN.- Au contraire, nous le défendons !

M. Le Président.- Je mets aux voix ce rapport.

Le dossier n° 22, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention du groupe socialiste et du groupe communiste).

M. Le Président.- Je passe la présidence à M. GINESY, car je dois m'absenter quelques instants. Je lui cède provisoirement le fauteuil.

M. GINESY.- Je l'entends bien ainsi, M. le Président !

M. Le Président quitte la séance à 18 h 15 et laisse la présidence de séance à M. GINESY.

M. GINESY.- Nous en sommes au dossier n° 23 et je cède la parole à M. PAUGET pour la partie sport et à M. VIAUD pour la partie plan jeunes avenir.

23. BP 2010 - POLITIQUE SPORT ET JEUNESSE

M. PAUGET.- Merci M. le Président.

Il s'agit de vous présenter la politique sportive et à destination de la jeunesse du département et, comme vous venez de le dire, je vous propose que la partie plan « jeunes avenir 06 » soit rapportée par notre collègue Jérôme VIAUD.

En ce qui concerne la politique sportive, je voudrais rappeler qu'il ne s'agit pas d'une compétence obligatoire du conseil général et que, malgré cela, nous avons une politique particulièrement ambitieuse depuis déjà plusieurs années. Concernant l'année 2010, ce sont plus de 11 M€ qui seront consacrés à l'ensemble de ces dispositifs.

Globalement, les masses budgétaires sont les mêmes que l'année dernière : nous allons retrouver l'ensemble des aides sous forme de subventions au monde sportif du département pour 8 600 000 € ; les initiatives sportives départementales avec les deux plans que l'on connaît bien, qui sont le plan voile et mer et le plan ski et montagne pour 1 364 000 € ; ainsi que le fonctionnement des quatre écoles départementales du conseil général, trois dans les stations de ski ainsi que celle du port de Saint-Jean-Cap-Ferrat, pour un montant de 1 304 000 €.

Je voudrais rappeler et souligner quelques chiffres concernant notamment nos dispositifs départementaux : près de 4 000 jeunes du département, 2 500 écoliers et 750 collégiens ont pu apprendre et pratiquer le ski grâce au dispositif montagne et ski ; plus de 7 500 collégiens ont pu être initiés et pratiquer la voile grâce à notre plan voile et mer ; je citerai aussi une opération tout à l'honneur du conseil général, le plan « Handivoile », que nous avons développé depuis quelques années, qui est quasiment unique en France, et permet à plus de 600 personnes handicapées, jeunes et moins jeunes, d'apprendre et pratiquer la voile.

M. le Président, je vous propose de passer la parole à notre collègue Jérôme VIAUD pour la partie plan « jeunes avenir 06 ».

M. GINESY.- Merci M. PAUGET. C'est bien d'avoir souligné cet échange mer/montagne pour tous publics. M. VIAUD, vous avez la parole.

M. VIAUD.- Je vous remercie.

Mes chers collègues, je voulais avant tout remercier le président Eric CIOTTI de m'avoir proposé de devenir chargé de mission délégué à la jeunesse, et c'est à ce titre aujourd'hui que j'interviens. Je voudrais lui exprimer toute ma reconnaissance car cela me permet d'apprendre beaucoup à ses côtés, à vos côtés M. le premier Vice-président, et aux côtés de chacun de mes collègues.

Je vais présenter ce rapport 23, qui a fait l'objet préalablement d'une réunion de travail en commission, et je voudrais remercier ici mon ami Eric PAUGET, qui a présidé celle-ci. Je voudrais remercier aussi Me CONCAS et M. VICTOR, car cette commission était très intéressante. Nous y avons travaillé, débattu et avons évoqué aussi le tourisme équestre, je voulais le souligner. Cette commission s'est bien déroulée et j'espère que l'ensemble des groupes pourront aujourd'hui voter positivement ce rapport en faveur de la jeunesse départementale.

Depuis son démarrage en octobre 2006, le plan « jeunes avenir 06 » regroupe des mesures volontaristes et innovantes à destination de l'ensemble de la jeunesse et de la jeune génération azuréenne. Il me semble important de le rappeler ici, mais aussi pour les internautes qui nous suivent sur internet.

L'enveloppe globale dédiée à ce programme « jeunes avenir 06 » représente pour l'année 2010 un montant total de 2 300 000 €, permettant le financement des actions retenues au titre de « jeunes 06 en forme », « carrefour santé jeunes », « soutien 06 », « liberté 06 » et « jeunes locataires 06 », soit pas moins de 13 273 jeunes bénéficiaires durant l'année 2009.

Je voudrais à ce titre saluer le travail des services départementaux et d'Eric GOLDINGER.

Je tiens aussi à saluer la mise en place du prêt à taux zéro qui aidera, j'en suis sûr, bon nombre de jeunes pour l'accession à la propriété dans le département des Alpes-Maritimes.

Pour conclure, je vous propose, concernant le plan « jeunes avenir 06 », d'approuver la poursuite de l'action du département en faveur de la jeunesse ainsi que la réglementation applicable aux mesures du plan « jeunes avenir 06 », présentée en annexe, qui annule et remplace les précédentes à compter du 1^{er} janvier 2010.

Je vous propose également de valider la réglementation, présentée en annexe, relative à la mise en œuvre de la politique en faveur du sport et de la jeunesse.

Je vous propose enfin de donner délégation à la commission permanente pour :

- suivre et mettre en œuvre les projets relatifs à la politique jeunesse et notamment pour se prononcer sur de possibles évolutions des mesures du plan « jeunes avenir 06 » ;
- arrêter le détail de la réglementation relative aux subventions ;
- répartir les subventions et aides de l'ensemble du secteur de la jeunesse, valider les conventions correspondantes et autoriser le président du conseil général à les signer au nom du Département.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette politique sport et jeunesse sont inscrits au budget départemental. Je vous propose de délibérer.

M. GINESY.- Merci cher collègue. Je me réjouis de votre nomination par le président sur cette délégation particulièrement importante du plan « jeunes avenir 06 ». Vous faites un beau tandem avec Eric PAUGET !

J'ai une demande de prise de parole de Me BALARELLO et Me CONCAS.

Me BALARELLO.- Très brièvement, M. le Président, en commission nous avons longuement discuté de tout cela, et nous avons demandé que soient ajoutés dans les activités de

montagne notamment les sports équestres, et Me CONCAS est de mon avis à ce sujet, ainsi que le VTT.

M. GINESY.- Je pense qu'il n'y a aucun problème à ce que l'on rajoute en séance ces deux sports, qui seront pris en compte suite à votre intervention orale.

Me CONCAS.- C'est vrai qu'il est très agréable de travailler au sein de cette commission, les échanges sont de qualité et, à l'évidence, les élus ont envie d'avancer ensemble. Je le mets au crédit d'Eric PAUGET qui, lorsqu'il a évoqué les dossiers sport, et il l'a fait d'ailleurs avec une totale transparence, a souhaité modifier ce qui avait été dit à la faveur de la DM2 - et que nos collègues le retiennent bien, que ce soit clair dans l'esprit de chacun : quand un sportif de haut niveau remporte un podium – en référence à la jurisprudence Alain BERNARD pour 10 000 ou 15 000 € me semble-t-il - cette somme ne va pas en direction du club mais en direction du sportif ; la question est importante, car nous avons collectivement commis cette erreur qui consistait à penser que le club allait percevoir cette somme, alors qu'Alain BERNARD bénéficie d'un sponsoring allant bien au-delà de l'aide que peut lui consentir le conseil général. Nous avons rectifié cette anomalie qui servira pour l'évocation d'autres dossiers.

Nous avons également demandé à Eric PAUGET, qui a validé sa position à ce sujet, un bilan de la manifestation Louis Vuitton Cup, que nous avons soutenue. Il est peut-être un peu tôt pour en avoir le retour, mais si l'on pouvait peut-être, en débat en DM1, avoir des éléments tangibles sur le plan de l'impact de cette manifestation, tout ceci serait parfait.

Le commentaire est également tout aussi pertinent au bénéfice de Jérôme VIAUD, avec lequel nous avons eu des échanges de très bonne qualité, mais il a eu la courtoisie à l'instant, au moment où il s'est exprimé, de ne pas évoquer la difficulté qui va conduire le groupe socialiste à s'abstenir sur ce dossier. En effet, s'agissant du plan qui soutient les jeunes en direction de l'aide au permis de conduire, initialement nous votions 250 € par jeune habitant le département. Tout ceci est tombé désormais à 100 €. Ce qui nous chagrine c'est que le Département puisse avoir des difficultés financières et que l'on tente de les combler au préjudice de jeunes gens qui ont besoin d'un coup de pouce pour le permis.

Le malheur veut que ces deux dossiers très importants soient fusionnés en une seule procédure. Je ne vois donc pas comment je peux faire autrement que m'abstenir, en disant à l'un comme à l'autre merci pour la qualité du travail effectué.

M. GINESY.- Merci pour ce témoignage au bénéfice de nos collègues qui montre véritablement la dynamique engagée dans cette commission et son travail fructueux. Par ailleurs, nous comprenons bien vos demandes, pour certaines qui ont été entendues et enregistrées, pour d'autres qui vous seront communiquées puisqu'aujourd'hui le bilan du trophée Louis Vuitton Cup n'est pas définitivement arrêté ; dès qu'il le sera, nous vous le communiquerons lors de la prochaine décision modificative. En réalité, c'est la ville de Nice qui a été subventionnée et l'on attend son retour sur le sujet.

D'autres interventions ?

M. MOTTARD.- Je voulais moi aussi féliciter le jeune et dynamique chargé de mission en ce qui concerne la jeunesse et je voudrais mettre un peu en pratique son enthousiasme parce que, dans les dossiers « jeunes », il y a certes l'histoire de l'aide au permis de conduire, qui a quand même connu beaucoup d'effets d'aubaine les années passées et pour laquelle une subvention sous condition de ressources serait certainement une bonne chose. Mais nous avons aussi le dossier des jeunes locataires, un peu en voie d'extinction, puisque l'aide est passée de 300 € à 200 €, pour représenter maintenant 150 €. Je souhaiterais que notre jeune collègue mette son enthousiasme au

service de cette cause, et que l'on remonte la pente parce que, pour le coup, c'est un dossier extrêmement important pour les jeunes de notre département.

M. GINESY.- M. VIAUD, voulez-vous répondre ?

M. VIAUD.- Simplement, pour rebondir sur le permis de conduire, l'aide aujourd'hui en vigueur est effectivement soumise à des conditions de ressources, ce qui constitue quelque chose de nouveau, pour apporter plus d'équité et pour aider les personnes qui en ont le plus besoin.

M. GINESY.- Je pense que c'est une avancée là aussi. Vous connaissez tous le contexte des droits de mutation qui se sont effondrés, qui nous ont obligé à nous replier ; Me CONCAS, nous n'avons pas replié nos dépenses uniquement sur l'aide au permis de conduire, il y a eu une réduction globale sur tous les secteurs, c'est un effort qui est demandé à tous. Parallèlement, je crois que ce que vous avez imaginé avec la condition de ressources pour obtenir cette aide est une bonne chose.

Je mets aux voix ce rapport présenté sous la houlette de messieurs PAUGET et VIAUD.

Le dossier n° 23, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention du groupe socialiste).

M. GINESY.- Je passe la parole au Dr ROUX pour les rapports relatifs à l'éducation.

24. COLLÈGES NUMÉRIQUES - LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION POUR L'ÉDUCATION (TICE) DANS LES ÉTABLISSEMENTS DES ALPES-MARITIMES : ENTRE PRAGMATISME ET INNOVATION DANS LE CADRE D'UNE VISION GLOBALE

Dr ROUX.- Le présent rapport a pour objet de mettre en lumière la politique volontariste du département en matière de technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement.

L'éducation de notre jeunesse dans les collèges en particulier est en train de vivre une véritable révolution numérique. Dans ce contexte, les élèves maîtrisent mieux l'outil numérique que leurs parents et même que certains de leurs professeurs, ce qui pose le problème de l'évolution de la fonction et du métier d'enseignant. Face à cette inéluctable évolution, notre mission de collectivité engagée avec l'Éducation nationale consiste à équiper les collèges volontaires de matériels, d'outils logiciels et de procédures de gouvernance.

Par assemblage de ces briques successives, nous assistons aujourd'hui à la naissance du collège numérique du 21^e siècle dans les Alpes-Maritimes.

Aussi, il vous est proposé d'entrer définitivement dans l'ère du collège numérique grâce à un effort financier exceptionnel de 4 M€ dont 1,7 M€ au titre du plan de relance, somme engagée dès novembre 2009 et qui se poursuivra tout au long de l'année 2010.

Les actions du conseil général se déclinent en trois grands axes :

1) Le programme « TECH 06 » : il s'agit avant tout de matériel informatique. Je rappelle que nous avons déjà 9 500 ordinateurs, 2 200 vidéoprojecteurs, mais l'année 2010 doit encore étoffer ce parc informatique pour que nous atteignons un ordinateur pour cinq élèves au lieu d'un pour sept actuellement. Il s'agit aussi de lancer la visioconférence entre établissements distants sur l'arc méditerranéen.

2) Le programme « @gora 06 » : ce programme ouvre le collège dans l'espace et le temps. Il s'agit de l'espace numérique de travail, portail d'accès aux applications des collèges, qui permet aux professeurs, élèves, parents, administration, TOS d'échanger des messages ou des documents pédagogiques pendant ou en dehors du temps scolaire, sept jours sur sept, à n'importe quelle heure. C'est aussi un outil apprécié contre l'absentéisme, le président en a parlé ce matin, et aussi contre la grippe A. Quarante et un nouveaux collèges seront équipés en ENT dans l'année scolaire et la totalité des établissements en fin de l'année civile 2010 (et non pas en 2012 comme vous avez pu le lire dans les conclusions de ce rapport).

L'éclatante réussite de l'ENT dans les Alpes-Maritimes est la résultante d'une volonté d'adhésion exemplaire des enseignants et de l'administration de chaque établissement, mais aussi de la créativité et du dévouement sans faille de l'équipe de la direction éducation que je tiens à saluer.

3) Le programme « Ressources 06 » : il apporte du contenu aux ENT, il permet aux enseignants de disposer de ressources pédagogiques numériques. L'aspect le plus abouti en est le livre numérique. Je vous rappelle qu'avec le ministre de l'Éducation nationale, le président Eric CIOTTI a décidé d'engager le département dans l'expérimentation du manuel numérique aux collèges René Cassin et Pierre Bertone ; c'est une initiative en classe de 6^e qui non seulement contribue à l'allègement des cartables, mais s'avère aussi un excellent outil pour élèves en difficulté.

Je voudrais dire à mon collègue Marc CONCAS qu'il ne s'agit pas pour autant d'abandonner le livre papier. Nous continuons d'ailleurs à encourager l'incitation à la lecture par un soutien important aux initiatives émanant des associations ou des médiathèques, mais aussi au travers du programme « initiative collèges 06 ».

L'année 2010 verra enfin la création d'un portail numérique des savoirs, base de données qui regroupe les ressources artistiques, culturelles et patrimoniales des Alpes-Maritimes, projet sans précédent avec l'Éducation nationale, la DRAC et le Département, ainsi qu'une participation active du Centre départemental de documentation pédagogique (CDDP). Le collège du 21^e siècle est né dans les Alpes-Maritimes par la qualité de son architecture, bien sûr, mais aussi par sa qualité numérique et sa consommation responsable.

Je vous demande, mes chers collègues, d'approuver la poursuite du contenu de ces trois grands axes et de prendre acte que les crédits nécessaires sont inscrits sur les programmes du budget départemental, soit 2,2 M€ en investissement et 1,03 M€ en fonctionnement.

M. GINESY.- On enchaîne sur le rapport n° 25.

25. BP 2010 - POLITIQUE ÉDUCATION

Dr ROUX.- Il s'agit d'une politique importante qui mobilisera, en 2010, 69 865 000 € soit 39 200 000 € en investissement et 30 665 000 € en fonctionnement.

Six programmes au service des collégiens du département :

1) Le programme de constructions neuves, à hauteur de 9,5 M€.

Le nouveau collège d'Antibes-les-Pins, qui remplace le collège à structure métallique La Rostagne, démarre en 2010. Quatre autres collèges sont à l'étude : Vence, Pégomas, Nice nord et Saint-Isidore, ainsi que l'extension de collèges existants, dont Saint-Blaise à Saint-Sauveur-sur-Tinée.

2) Le programme des réhabilitations, à hauteur de 7 M€, avec des réhabilitations lourdes comme le collège Ségurane à Nice et des réhabilitations de demi-pension également. Il est important de signaler que ces opérations s'inscrivent dans le cadre de la politique de maîtrise de l'énergie, isolation thermique des façades, utilisation des énergies renouvelables. Nous suivons maintenant cette piste en matière de réhabilitation.

3) Le programme de maintenance et d'entretien, à hauteur de 6 M€, avec la sécurité, la mise aux normes accessibilité handicapés et la maîtrise énergétique.

4) Le programme gymnases, discuté en commission, à hauteur de 14 M€.

L'année 2009 a vu la livraison de cinq gymnases : Picasso à Vallauris, Capron à Cannes, Jules Romain à Nice, la Bourgade à La Trinité, ainsi que la réhabilitation de celui du Parc impérial. L'année 2010 verra la construction du gymnase Jean Salines à Roquebillière, le démarrage du gymnase du collège Ludovic Bréa à Saint-Martin-du-Var et la réhabilitation de celui du collège de l'Eganaude à Biot. D'autres études seront poursuivies avec la ville de Nice concernant les anciennes concessions Peugeot et Renault pour équiper les collèges Jean Giono et Jean Rostand, et pour la construction et la réhabilitation de quatre autres gymnases dont les Bréguières à Cagnes-sur-Mer.

Actuellement, le principe général consiste à construire des gymnases strictement adaptés aux besoins des collèges, c'est-à-dire des gymnases de type B (30 m x 20 m), sauf si des communes, pour des raisons d'homologation à certaines compétitions, désirent un type C (40 m x 20 m) et acceptent d'en financer le surcoût.

Je voudrais citer rapidement un cas particulier : le collège Vernier, qui ne dispose pas d'équipement sportif, mais pourra utiliser les futures salles de sport prévues au programme d'aménagement urbain de la gare du Sud.

5) Le programme de fonctionnement des collèges : 20,05 M€ dont 2,2 € en investissement et 17,85 M€ en fonctionnement.

Je vous rappelle que la participation de fonctionnement des soixante-douze collèges publics s'élève à 11 M€, que le forfait d'externat pour les collèges privés sous contrat et la participation aux travaux d'investissement de ces dix collèges, dans les limites de la loi Falloux, représentent 700 000 €.

6) Je terminerai par le programme de vie scolaire, qui est un programme important qualitativement, s'élève à 8 250 000 €, dont 500 000 € en investissement et 7 750 000 € en fonctionnement, et porte sur des actions éducatives auxquelles nous tenons beaucoup : le conseil général des jeunes, les voyages de la mémoire, le dispositif « initiatives collèges 06 », les mentions très bien, etc.

Enfin l'aide aux familles : elle s'élève à 3,7 M€, avec 1 € par repas dans les cantines aux bénéficiaires de l'ARS, et le soutien « scolarité 06 », qui porte sur des subventions aux familles pour compléter la bourse d'État.

M. GINESY.- Je crois que l'on peut en effet souligner l'action exemplaire du conseil général au bénéfice des collèges des Alpes-Maritimes.

M. CUTURELLO demande la parole.

M. CUTURELLO.- Merci, M. le Président.

Sur ce dossier, concernant la politique en matière d'éducation, il y a énormément de choses mais une nous chagrine particulièrement, nous l'avons déjà dit ce matin dans l'intervention de politique générale, à savoir la question des gymnases. Aujourd'hui, il est demandé aux communes de participer à leur financement s'il s'agit de gymnases de type C ; nous avons manifesté notre désaccord à ce sujet et nous continuons à le manifester. Nous nous abstenons donc sur ce dossier, même, si par ailleurs, un certain nombre de choses sont évidemment intéressantes.

Dernière chose, puisque l'on s'achemine vers l'utilisation du quotient familial dans certains domaines, en particulier pour l'aide au permis de conduire, je réitère notre demande d'appliquer le quotient familial sur les cantines scolaires.

Dr ROUX.- Au sujet des gymnases, nous n'obligeons les communes à rien du tout. J'ai vu certains professeurs d'EPS qui m'ont dit concernant leur établissement qu'un gymnase de type B leur convient parfaitement. Si l'on peut donner à des collèges qui sont peut-être un peu « surbookés », comme on dit, en plus un espace gymnique de 80 ou 100 m² - selon ce que le collège représente au point de vue des bâtiments - cela peut aussi leur suffire parfaitement. Cependant, si une commune, parce qu'elle a une équipe de handball ou de volley ou autre qui joue à un certain niveau, a besoin d'une homologation, elle finance le surcoût pour avoir un gymnase de type C. Ce principe est très simple.

S'agissant des cantines, d'une manière générale, le prix des cantines scolaires est de 3 € pour tout le département. Sans faire de polémique, regardez le prix des lycées. Quand vous pensez que l'on enlève 1 € aux familles qui bénéficient de l'ARS, qu'elles ne payent donc plus que 2 € par repas, je pense que lancer le quotient familial là-dessus va nous compliquer la vie. J'ai discuté à ce sujet avec des principaux de collège (ils ont des problèmes de parents qui ne payent pas mais ceci est une autre affaire), il n'y a pas de parents qui soient venus dire qu'il faudrait appliquer le quotient familial. En tout cas, je ne l'ai pas entendu. Si le prix était plus cher, comme dans certains lycées, je serais d'accord, mais là nous sommes à 3 € et à 2 € pour certains.

M. CUTURELLO.- 3 €.

M. GINESY.- Je pense que Georges ROUX vient de nous donner un argument fort, parce qu'avec l'allocation de rentrée scolaire à 1 €, par rapport à ce qui se passe dans les lycées, nous sommes dans le raisonnable. Compliquer l'affaire et le calcul en introduisant le quotient familial n'est peut-être pas utile, et je pense que vous en avez déjà débattu en commission. Le Vice-président aura à cœur de vous faire une démonstration.

Y a-t-il d'autres interventions ?

M. MOTTARD.- Encore quelques remarques, puisqu'il s'agit d'un dossier important. Il est évident que la pierre angulaire de la politique des collèges est d'arriver à des établissements avec moins de 700 élèves ; certains établissements niçois sont très au-delà. Il y a des questions de carte scolaire, c'est évident, mais aussi de construction de nouveaux collèges, et là j'ai vu avec une satisfaction mitigée que le futur collège de Nice nord était prévu, mais pas vraiment programmé ; or il s'agit d'une urgence.

Je constate avec plaisir que l'on reparle du gymnase du collège Vernier. Depuis que je suis élu en 1998, c'est un serpent de mer, mais je pense que l'on va arriver enfin à un aboutissement.

Par ailleurs, j'exprime mon mécontentement par rapport à un établissement au sein duquel je représente la collectivité, le collège privé Saint-Barthélemy. Je m'en suis ouvert avec d'autres collègues, apparemment il s'agit d'un cas isolé, mais ce collège est extrêmement fermé et il est pratiquement impossible pour moi d'y accomplir ma tâche. Une intervention des services ou du

président me semblerait nécessaire, parce qu'il est anormal qu'un établissement quand même largement subventionné par notre collectivité soit en quelque sorte fermé au dialogue. D'ailleurs, cette idée est tout à fait confirmée puisque, s'il existe une politique admirable en matière de collèges et d'éducation, il s'agit bien des voyages de la mémoire, sauvegardés malgré la crise, malgré les difficultés financières, ce qui est tout à l'honneur de l'institution. Eh bien figurez-vous que le collège Saint-Barthélemy a décliné l'invitation sans explication précise. Je voulais le dire, c'est fait, et c'est fait publiquement.

Ensuite, une question que j'avais évoquée en commission mais qui ne nécessite pas un long débat ici, celle des travaux effectués dans les collèges pendant l'été, et des risques éventuellement de vol ou de disparition. Je sais qu'un dispositif est en train de se mettre en place avec des fonctionnaires attirés du conseil général qui assureraient une sorte de permanence. En tout cas, donnez une large information à ce sujet dans les établissements, car quelques problèmes ont été rencontrés par le passé.

Voilà en gros ce que je voulais dire, puisque l'heure n'est plus aux grandes envolées lyriques sur la politique de l'éducation ; c'est peut-être dommage d'ailleurs, mais c'est ainsi.

M. GINESY.- Merci, M. MOTTARD, pour ces remarques. En ce qui concerne les voyages de la mémoire, nous ne sommes pas les seuls à nous y intéresser ; pour ceux qui n'auraient pas lu la presse, je vous informe que l'Allemagne a pris la décision de financer le centre d'Auschwitz-Birkenau que nous visitons depuis ces dernières années.

Concernant l'oubli et votre courroux, le président du conseil général ne manquera pas d'interpeller les responsables et d'intervenir pour qu'il n'y ait plus d'omission sur les invitations qui doivent être faites aux représentants du conseil général.

Pour le reste, il me semble que je peux soumettre ces deux dossiers à votre approbation.

Le dossier n° 24, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le dossier n° 25, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention du groupe socialiste).

M. GINESY.- Je passe maintenant la parole au Dr ROUX, qui rapporte pour le Pr. ASSO.

26. BP 2010 - POLITIQUE ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

Dr ROUX.- Au pied levé, M. le Président.

Trois programmes composent la politique du Département en matière d'enseignement supérieur et recherche : l'entretien et les travaux dans les bâtiments départementaux dévolus à l'enseignement supérieur, la construction du campus des sciences et technologies de l'information et de la communication (plus connu sous le nom de « campus STIC »), l'enseignement supérieur, la recherche et la vie scolaire.

Le coût total de cette politique s'établit à 21 176 300 € et permettra plus particulièrement en 2010 la poursuite de la mise aux normes des IUFM, la réalisation des travaux du campus STIC à Sophia-Antipolis, dont le président a posé la première pierre la semaine dernière, et la présentation en commission permanente des dossiers d'enseignement supérieur et recherche inscrits au CPER 2007-2013 dès lors que leur instruction sera diligentée.

Le présent rapport propose également une refonte du règlement des subventions octroyées au secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Je vous signale que les deux commissions « éducation, enseignement supérieur » et « finances » ont approuvé ce dossier à l'unanimité.

M. GINESY.- Merci. S'il n'y a pas d'observation sur ce dossier, je le mets au vote.

Le dossier n° 26, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (M. AZINHEIRINHA ne prend pas part au vote).

M. GINESY.- Je passe maintenant la parole à M. THAON pour le rapport n° 27.

27. BP 2010 - INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES DÉPARTEMENTALES

M. THAON.- M. le Président, mes chers collègues, ce rapport présente le projet de budget 2010 relatif à la politique des infrastructures routières et nous propose, dans ce cadre :

- d'approuver la participation financière actualisée du département aux travaux de construction du tunnel neuf de Tende et du réalésage du tunnel actuel ;
- de donner un accord de principe à la réalisation du giratoire d'accès à la ZAC Sudalparc.

Pour ce programme, il nous est proposé en investissement 168,8 M€ d'autorisations de programme nouvelles pour 2010 et 110 M€ de crédits de paiement. Pour la section de fonctionnement, 13 532 250 €.

Ce rapport présente plusieurs chapitres, à commencer par le programme points noirs pour un montant de 39,9 M€. Il était précisé 41 M€ au moment de la commission, nous avons apporté une modification et le chiffre réel est de 39,9 M€. Des opérations sont en voie d'achèvement, d'autres sont poursuivies ou lancées, vous en avez la liste dans le rapport. Des acquisitions foncières sont prévues.

Le rapport porte aussi sur le programme d'aménagement du territoire et du cadre de vie, pour 43 M€, et sur le programme de conservation du patrimoine.

Les dépenses de fonctionnement hors programme s'élèveront à 13,376 M€.

Je n'entrerai pas dans le détail car notre président a largement évoqué ce matin le problème de la voirie départementale, que ce soit pour ce qui est réalisé ou ce qui est à réaliser. Il est vrai que nous avons une très légère baisse par rapport à l'année antérieure mais, comparé aux départements voisins, on s'aperçoit que le département des Alpes-Maritimes est toujours très en avant et fait un effort très conséquent concernant les routes. L'ensemble des usagers sont prêts à le reconnaître et il suffit de voir toutes les inaugurations fréquentes sur l'ensemble du département.

Cette baisse d'investissement sera sûrement compensée par des économies liées aux nouvelles techniques. En effet, les services techniques peuvent dans divers travaux utiliser des nouvelles techniques sans modifier la sécurité ni la solidité ; pour les goudronnages par exemple, les bétons bitumineux, l'enrobé à froid avec des épaisseurs moindres et des coûts nettement inférieurs. Si l'on prend l'habitude, comme cela était fait par le passé, de mettre plusieurs couches d'enrobé, le niveau de la route est souvent beaucoup plus haut, nécessitant de reprendre les bordures, les glissières, etc. Les nouvelles techniques éviteront ce genre de choses.

Je reprendrai très volontiers ce qu'a dit ce matin le président : dépenser moins pour réaliser autant. Je suis sûr que, eu égard à la qualité de nos services techniques qui travaillent au quotidien, nous arriverons effectivement à dépenser moins et à réaliser autant avec cette somme. Je crois que c'est un bel exemple.

M. GINESY.- Merci M. le Vice-président. Je sais combien vous vous investissez dans ces infrastructures routières, dans cette recherche à faire aussi bien avec moins de moyens financiers. L'innovation technologique dans ce domaine est une performance. Vous avez raison de souligner que beaucoup de départements nous envient notre voirie, tant la qualité de la voirie départementale que nous entretenons directement, que la voirie communale pour laquelle nous aidons très largement les communes à entretenir cette capillarité, dont nous avons tant besoin dans un département un peu compliqué.

Y a-t-il des demandes de parole ?

Me BALARELLO.- Le tunnel de Tende est une opération considérable puisque les travaux financés par la France sont estimés à plus de 106 M€, mais il faut que vous sachiez que la mener a été un rude combat parce que, comme il s'agit un tunnel international, un traité international a été nécessaire. Deux traités ont ainsi été signés, le premier entre Jacques CHIRAC et Romano PRODI à Lucques, le second entre Dominique PERBEN et Antonio DI PIETRO à Paris. Le second contenant des conditions financières, il a fallu le faire ratifier. Le Sénat de la République - je suis intervenu - l'a ratifié très vite et Jean-Claude GUIBAL s'en est ensuite occupé à l'Assemblée nationale. Malheureusement, l'Italie a mis un an de plus que la France à le ratifier parce que, entre-temps, leur gouvernement a changé. C'est la raison pour laquelle, à l'heure actuelle, les travaux sont prévus pour probablement le second semestre 2010.

Je pense qu'ils sont indispensables et vont durer, entre l'appel d'offres et les travaux, selon le cahier des charges qui a été publié au Journal officiel des communautés européennes, 3 000 jours.

M. GINESY.- Je pense que l'on peut féliciter le sénateur BALARELLO, le président l'a fait ce matin, nous connaissons toute son implication, il lui a même fait une proposition, je ne sais pas si elle aboutira, mais je le souhaite.

Je mets aux voix le dossier rapporté par le Vice-président THAON.

Le dossier n° 27, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

M. GINESY.- Pour les ressources humaines, Mme la Vice-présidente Colette GIUDICELLI a la parole.

28. BP 2010 - POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES - DISPOSITIONS FINANCIÈRES ET ADAPTATION DES EMPLOIS AUX BESOINS DE LA COLLECTIVITÉ

Mme GIUDICELLI.- Ce rapport est parfaitement explicite, il est très long, je vais essayer de le résumer en vous disant que le montant du budget global de la politique ressources humaines pour 2010 s'élève à 199 800 002 € en dépenses de fonctionnement et 65 000 € en dépenses d'investissement.

Au vu des enjeux budgétaires fixés, le montant des crédits inscrits pour la politique ressources humaines augmente de 2,46 %, dont 1,7 % pour la seule progression de la masse salariale, par rapport au budget primitif 2009.

Pour résumer vraiment, je vous dirai qu'il y a deux points importants dans ce rapport, en dehors du fait que des mesures nouvelles sont prévues et que nous préserverons bien évidemment tous les avantages sociaux pour le personnel, que ce soit en termes de régime indemnitaire, heures supplémentaires, CESU, chèques cadeaux, etc. Donc, à propos du COS et du DUC, nous pensons que le problème est résolu car la loi de 2007 a modifié le régime de la mise à disposition des agents, par exemple au COS, dans toutes les collectivités.

Le COS et le DUC se trouvent particulièrement concernés parce que le COS reçoit une subvention qui représente environ 1 % de la masse salariale de l'année n-2, soit 1,6 M€ en 2008, 1,9 M€ en 2009 ; l'augmentation étant due bien sûr à la prise en charge des agents transférés dans le cadre de l'acte II de la décentralisation. Cette différence de 300 000 € permettra au COS de rembourser, à compter de juillet 2010 seulement, les salaires correspondant aux agents qui sont mis à sa disposition par le Département. Il est prévu plus 25 000 € pour la prise en charge des agents du parc de l'équipement, sous réserve que ce transfert se réalise bien en 2010.

Quant au DUC, une subvention de 100 000 € est prévue au lieu de 120 000 €. Un effort d'économies est demandé à cet organisme. Tout ou partie de ce remboursement des salaires à compter du 1^{er} juillet fera l'objet d'une étude approfondie.

Pour le reste, je crois que vous savez tout puisque vous avez tous lu et appris le rapport.

Je vous remercie M. le Président.

M. GINESY.- M. CUTURELLO, vous avez la parole.

M. CUTURELLO.- M. le Président, il y a effectivement beaucoup de choses dans ce rapport. Mais une en particulier nous chagrine beaucoup, nous l'avons déjà dit et je ne vais pas développer l'argumentaire car je l'ai déjà fait ce matin, qui concerne la réduction des effectifs et le non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux. Il est dit en page 455 du rapport que l'effectif a diminué de 178 postes en 2009 et vous nous proposez une réduction supplémentaire d'au moins 100 postes en 2010. Nous avons toujours manifesté notre désaccord absolu à l'égard de ces mesures et nous voterons donc contre le rapport.

Mme GIUDICELLI.- Une explication, peut-être, pour M. CUTURELLO. On ne part pas d'hier, je vous rappelle que depuis trois ans une forte augmentation des effectifs a été subie par notre collectivité. Simplement, quelques chiffres : nous avons récupéré 184 agents de Force 06, 367 agents de la DDE, 664 TOS plus l'intégration de 10 agents provenant d'organismes satellites. Ce n'est pas négligeable. Vous avez dû lire le rapport de la Cour des comptes, de M. SEGUIN, nous sommes le pays qui avons le plus de fonctionnaires. Nous proposons simplement de ne pas remplacer un départ à la retraite sur deux, je crois que cela ne sera pas extraordinaire.

Pour terminer, nous avons recruté 130 agents en contrats aidés en 2009. Si vous trouvez que l'on ne fait pas ce qu'il faut, franchement cela n'est pas correct.

M. GINESY.- Je compléterai en disant que si nous nous référons au rapport SEGUIN, nous avons bien pris soin dans notre collectivité de ne pas remplacer les départs à la retraite que dans les secteurs où il y a une réduction d'activité, et où nous ne sommes pas tenus par une formation particulière avec un encadrement.

Je mets ce rapport au vote.

Le dossier n° 28, mis aux voix, est adopté à la majorité absolue (opposition du groupe socialiste).

M. GINESY.- Mme GIUDICELLI, vous pouvez poursuivre avec le rapport n° 29.

Mme GIUDICELLI.- Si vous le permettez, M. le Président, je n'ai pas donné lecture de la note au rapporteur du rapport n° 28.

En page 4 du rapport, s'agissant du DUC, le nombre de personnes mises à disposition de cette association est de sept et non de six comme indiqué suite à une erreur de frappe.

De même, en conclusion, il convient de lire :

Pour le Département Union Club, d'approuver la mise à disposition jusqu'au 1^{er} juillet 2010 de sept agents départementaux.

29. BP 2010 - POLITIQUE MOYENS GÉNÉRAUX

Mme GIUDICELLI.- Les crédits affectés à la politique des moyens généraux s'élèvent globalement à 25 653 500 € : 4 000 000 € en investissement et 21 653 500 € en dépenses de fonctionnement. Ces crédits permettent de couvrir l'ensemble des besoins de fonctionnement de services au travers des différents programmes. Vous en avez toute la liste.

Il y a peut-être un ou deux points qui méritent d'être relevés, par exemple dans les crédits de fonctionnement gérés hors programme, les frais juridiques, de contentieux et de documentation sont en baisse de 21,7 % par rapport à 2009. Ce qui intéressera Me CONCAS et M. CUTURELLO, les frais de communication et de protocole sont en baisse de 10 %, ils s'établissent à 4 149 000 € contre 4 610 000 € en 2009 et 5 919 000 € en 2008. Autrement dit, en deux exercices budgétaires, ils ont diminué de 29,9 %. Je suis sûre qu'ils apprécieront à sa juste mesure une telle décision.

M. GINESY.- Je vous propose d'enchaîner avec le rapport n° 30.

30. COMMUNICATION À L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE EN MATIÈRE D'AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DONNÉE AU PRÉSIDENT

Mme GIUDICELLI.- Il n'y a pas de vote sur le rapport n° 30 puisqu'il s'agit simplement d'une communication à l'assemblée en matière d'autorisation d'ester, dans le cadre de la délégation donnée à M. le président.

M. GINESY.- Merci Mme GIUDICELLI. La parole est à Me CONCAS.

Me CONCAS.- Merci M. le Président.

Rien à dire sur le rapport n° 30, en effet il s'agit d'une simple communication sur les autorisations d'ester en justice.

Plus inquiétante est la situation du dossier n° 29. J'entends avec plaisir que la Vice-présidente nous indique un effort de réduction drastique des dépenses de communication, mais en pratique nous n'en voyons pas la traduction. En effet, si nous sommes en période un peu tendue sur le plan budgétaire, il faut que nous soyons vertueux à tous points de vue et y compris dans la manière que l'on a de communiquer auprès du public et des 1 100 000 habitants des Alpes-Maritimes. Ce que je vous dis va bien au-delà du territoire dont j'ai la responsabilité, il s'agit d'un sentiment général, l'on ne comprend pas que l'on puisse acheter de manière régulière ces espaces dans *Nice-Matin*. Cela

coûte 2 M€, c'est beaucoup d'argent. La ville de Nice paye 1,4 M€ ; les deux collectivités dépensent plus de 3 M€ d'achat d'espaces dans *Nice-Matin* et les gens s'interrogent à ce sujet.

Surtout, je me mets à la place de ces associations, qu'elles soient culturelles ou sportives, lorsque nous viendrons en commission permanente, que se posera la question de savoir quel montant de subvention leur sera attribué et que nous expliquerons - et l'on ne pourra pas faire autrement - que leurs aides sont en baisse parce que la collectivité ne dispose pas des moyens pour soutenir et faire l'effort réalisé par le passé ; ces associations vont invariablement nous répondre, comme je l'entends régulièrement : « Vous achetez des pages entières dans *Nice-Matin*, à l'évidence vous avez de l'argent ».

Et puis, j'ai voulu regarder dans le détail. Je suis entré sur le site « *societe.com* » et j'ai regardé les comptes de *Nice-Matin*. Le résultat d'exploitation en 2007 est positif à 300 000 € ; en 2008, il est déficitaire à 700 000 €. J'en suis venu à me poser la question de savoir si notre collectivité avait vocation, avec des deniers publics, à soutenir une activité dont le résultat d'exploitation est déficitaire. Cela pose une difficulté majeure, liée à la liberté de la presse et à la manière dont elle peut être tenue par les deniers publics. C'est un commentaire que je fais de manière très générale et que je livre à votre appréciation. Il va falloir à un moment ou à un autre clarifier cela.

Enfin, dernier commentaire, il faut cesser, que mes collègues m'en fassent le crédit, les poses de première pierre, car à quoi cela sert-il ? A quoi sert-il de dépenser 100 000 € sur le port de Nice pour imprimer des quatre pages en quadrichromie, faire des buffets d'une longueur de 20 mètres avec du champagne, tout ceci pour faire quoi ? Rien, c'est tirer sur une ficelle pour montrer sur un panneau l'ensemble des travaux, et l'on fait cela de manière régulière.

Si l'on veut qu'en 2010 les choses se passent bien et que le public comprenne notre action, il faut rompre avec cette mauvaise habitude vis-à-vis de *Nice-Matin* et cesser ces poses de première pierre qui deviennent de plus en plus ridicules.

Voilà ce que je voulais très modestement dire sur ce dossier.

Mme GIUDICELLI.- M. le Président, deux ou trois choses que je voudrais dire à Marc CONCAS. Nous en avons déjà parlé en commission des finances. Il est vrai que *Nice-Matin* est en position monopolistique, par conséquent, quand une collectivité veut communiquer, *Nice-Matin* s'avère un moyen essentiel de communication. Il n'y a pas que le conseil général, toutes les communes, tout le monde communique dans *Nice-Matin*. Une somme de 2 M€, je vous assure que ce n'est pas grand-chose comparé à d'autres collectivités que vous connaissez peut-être mieux, M. le conseiller général, par exemple le conseil régional. Mais ce n'est pas pour polémiquer que je dis cela.

En outre, quand même un bon millier de personnes travaillent à *Nice-Matin*. Je vais ajouter quelque chose de très important, qui pour moi est très grave. Quand vous dites que le compte d'exploitation de *Nice-Matin* est en déficit, nous faisons en fait œuvre très intéressante en communiquant avec *Nice-Matin*. Car vous n'avez peut-être pas noté que l'on achète des journaux, des élus achètent des journaux, cela se passe comme cela en Italie - cela m'est égal que ce soit noté, je dis cela publiquement - où, quand quelqu'un veut prendre le pouvoir, il commence par acheter les télévisions et les journaux. Si *Nice-Matin*, qui est notre grand quotidien, le seul mais aussi notre grand quotidien, continue à pouvoir être géré comme il l'est, de façon parfaitement désintéressée et intègre, ce n'est pas seulement pour son chiffre d'affaires - c'est la moindre des choses, je trouve cela plutôt bien - mais 2 M€ représentent un chiffre faible pour une collectivité comme la nôtre.

Pour terminer, les cacahuètes et premières pierres ont à nouveau été évoquées. Or, il s'agit d'un faible coût et poser une première pierre est positif, cela prouve un démarrage, cela donne le moral aux entreprises, à ceux qu'elles emploient. Nous aussi, nous sommes soucieux de la montée ou pas du chômage. Eh bien, nous avons un rôle à jouer sur ce plan-là, qui me semble très important, et je trouve que le président doit continuer, que c'est exactement ce qu'il faut faire.

M. GINESY.- Merci, Mme la Vice-présidente. Je ferai une réponse identique à Me CONCAS, en lui disant que c'est un choix d'opportunité. Nous avons tous dans nos collectivités le problème et le souci de faire savoir ce que nous faisons, c'est aujourd'hui le plus gros problème de l'élu, et le faire savoir avec une certaine objectivité, avec un certain rayonnement, sans pour autant avoir des dépenses superfétatoires. Je crois que nous en sommes loin. Sur le plan de la communication via *Nice-Matin*, j'ai par le passé connu, avec Mme GIUDICELLI, les bancs de l'assemblée régionale. Ce sont des moments que l'on n'oublie pas, notamment quand le président du conseil régional communiquait à grands frais, nous étions dans l'opposition et nous nous émouvions de ce que le président dépensait, à nos yeux, beaucoup trop d'argent. Je vais vous dire, nous ne nous situons pas dans les mêmes proportions. La région en est à 12 M€, en ce qui nous concerne nous en sommes à 1,2 M€, nous sommes donc dix fois moins dépensiers que ne l'est la région sur le plan du budget *Nice-Matin*.

C'est un argument que je vous donne, c'est un jugement d'opportunité, mais l'opportunité appartient au président de l'exécutif, et si à un moment donné l'on juge que pour communiquer sur le bien-fondé d'une action - quelle qu'elle soit et dans tous les domaines - il est nécessaire d'avoir un support qui, comme l'a dit Mme GIUDICELLI, de surcroît est en situation monopolistique, l'on passe par *Nice-Matin* et cela me paraît bien légitime que de pouvoir le faire. Après, on pourra toujours ergoter quant à savoir si cette décision est fondée ou non. Pour ma part, je pense que c'est le choix de la majorité, c'est le choix de son président et nous lui faisons toute confiance.

Voilà ce que je voulais vous répondre sur cet argument, qui me paraît être suffisamment valable en disant que cela permet aussi de gagner les élections.

M. CUTURELLO.- Cela a le mérite de la franchise.

M. GINESY.- Si vous êtes dans une collectivité, que vous faites du mauvais travail et que de surcroît ce mauvais travail est jugé par vos citoyens comme du mauvais travail, cela ne marche pas. Mais si vous faites du bon travail, et que vous êtes jugé parce que ce travail n'est pas connu, cela ne marche pas non plus. Il faut donc bien à un moment donné faire savoir ce que l'on fait.

M. CUTURELLO.- Une « pub » par jour c'est bien, plus que cela vous ne pouvez pas !

M. GINESY.- Sur le plan de la dépense, je vous ai répondu. Je mets ce rapport aux voix.

Le dossier n° 29, mis aux voix, est adopté à la majorité absolue (opposition du groupe socialiste).

Dossier n° 30 : le conseil général prend acte.

M. GINESY.- Sur le dossier 31, je demande à M. GUEGUEN de bien vouloir prendre la parole.

31. BP 2010 - POLITIQUE ENTRETIEN ET TRAVAUX DANS LES BÂTIMENTS

M. GUEGUEN.- Je vais faire court puisque c'est moi qui termine cette session du budget primitif.

Dans la ligne de conduite générale de maîtrise de nos finances et du budget 2010 voulue par le président CIOTTI, cette politique d'entretien et de travaux dans les bâtiments s'inscrit dans une enveloppe de 23 090 500 €, soit une stabilité par rapport à l'année dernière, même si l'investissement a un petit peu augmenté et le fonctionnement un petit peu diminué.

C'est cela qui permettra d'assurer la mise en œuvre de la MDE dans les bâtiments du centre administratif et bien d'autres, d'améliorer la sécurité du bâtiment préfecture, de définir un schéma directeur pour la recomposition du CADAM, et j'ajouterai que sont concernés aussi les bâtiments des CAMS (ce qui justifie l'augmentation de l'investissement) de Cannes, Nice nord et Nice Lyautey, qui d'ailleurs en ont bien besoin. Enfin, cela correspondra au lancement effectif de travaux significatifs dans les SDA d'Antibes et de Séranon.

M. GINESY.- M. GUEGUEN, vous avez été très efficace. S'il n'y a pas de questions, je mets aux voix.

Le dossier n° 31, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

M. GINESY.- Nous avons reçu un vœu de M. VICTOR mais il n'est plus là, par conséquent ce vœu tombe.

Un vœu a été déposé par M. CUTURELLO, au nom du groupe socialiste et apparentés. Voulez-vous le défendre ?

*Proposition présentée par Paul CUTURELLO
au nom du groupe socialiste et apparentés*

La réforme des collectivités territoriales qui se compose de quatre projets de loi distincts modifie en profondeur l'architecture institutionnelle locale. Elle institue un nouvel élu local, « le conseiller territorial » qui sera élu dans le cadre de « super » cantons, selon un scrutin mixte. Ce nouvel élu remplacera les actuels conseillers généraux et régionaux et il aura la responsabilité de gérer les deux collectivités.

Le projet de loi entend parvenir au 1^{er} janvier 2014 à une couverture de l'ensemble du territoire par des structures intercommunales à fiscalité propre mais également à un renforcement de la cohérence des périmètres des établissements publics de coopération intercommunale.

Par ailleurs, un nouveau dispositif de fusion de communes remplacera la loi du 16 juillet 1971 dite « loi Marcellin ». Le projet de loi propose également de nouveaux cadres institutionnels : la « métropole » et le « pôle métropolitain ». Enfin, alors que nous traversons une période d'incertitude liée à l'impact de la réforme en cours de la taxe professionnelle, le texte fixe le principe de la spécialisation de l'action des départements et des régions et renvoie la clarification des compétences et les mécanismes de cofinancement au vote d'une loi ultérieure.

Au regard de ce bouleversement majeur de la structure et des compétences des collectivités locales, au nom des élus du groupe socialiste et apparentés, je sollicite, une nouvelle fois, la tenue d'une réunion exceptionnelle de notre assemblée afin que nous puissions débattre de l'impact de ces projets sur le devenir du Département et l'ensemble des collectivités qui lui sont liées.

M. CUTURELLO.- Un mot, M. le Président. J'en ai déjà parlé ce matin dans mon intervention de politique générale et, malheureusement, le président y a répondu par la négative ; c'était pour demander un débat au sein de notre assemblée sur la nouvelle réforme des collectivités territoriales qui, vous le savez bien, conduirait à des modifications considérables si elle était maintenue en l'état. En particulier - certains maires sont ici - avec le dispositif des métropoles, je pense que la fonction de maire sera réduite quasiment aux inaugurations et aux baptêmes. Il est dommage que nous ne puissions pas débattre de ce dossier de manière sereine au sein de notre assemblée, avec tous les éléments.

Mme GIUDICELLI.- Je ne sais pas ce que décidera le président, M. CUTURELLO, s'il fera un débat ou pas. Les choses évoluent, il pourra évoluer aussi, mais ne dites pas qu'il ne restera aux maires que les inaugurations, ce n'est pas vrai. Dans tout ce qui est proposé au niveau parlementaire, la commune est la seule collectivité qui garde la compétence générale.

Vous répétez toujours des choses - quand je dis « vous », je veux dire ceux qui sont opposés à cette réforme des collectivités, mais il ne faut pas dire cela car ce n'est pas vrai.

Me CONCAS.- C'est justement tout l'intérêt du débat.

M. GINESY.- Le débat doit avoir lieu. Doit-il avoir lieu dans notre enceinte ? Je n'en suis pas sûr. Il a lieu au niveau du Sénat, il a lieu au niveau de l'Assemblée nationale, et l'on voit bien que les choses bougent beaucoup, notamment au Sénat si l'on en croit les dernières informations, visiblement les sénateurs prennent leur temps.

M. CUTURELLO.- C'est leur qualité première !

M. GINESY.- La clause de compétence générale est préservée. D'ailleurs tout le monde s'accorde à dire aussi que l'intercommunalité est une nécessité, il faut donc harmoniser tout cela.

Je mets le vœu de M. CUTURELLO au vote, comme le veut notre règlement.

La proposition déposée par le groupe socialiste est rejetée à la majorité (vote « pour » du groupe socialiste, opposition de la majorité départementale).

M. GINESY.- Je vous demande, avant de vous libérer, d'approuver le procès-verbal de la séance du 29 octobre 2009. Vous l'avez tous lu, je le mets aux voix.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 29 octobre 2009 est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

Suite au départ de M. MORANI qui a quitté son poste de président délégué au conseil d'administration du SDIS, je vous propose de désigner M. CIOTTI en qualité de titulaire pour le remplacer au sein du conseil d'administration du SDIS.

Me CONCAS.- C'est de droit, non ?

M. GINESY.- Non, il s'était fait représenter au sein du conseil.

Me CONCAS.- Il suffit de supprimer la délégation.

M. GINESY.- Manifestement non, puisque nous avons pris en séance la décision que M. MORANI siège au lieu de M. CIOTTI. Par conséquent, nous revenons sur cette décision en assemblée.

M. Eric CIOTTI est désigné, à l'unanimité, en qualité de membre titulaire pour siéger au sein du conseil d'administration du SDIS, en remplacement de M Pierre-Guy MORANI.

Je vous remercie pour votre patience, parce que je sais que cela est toujours difficile et que les débats sont longs, mais je crois également qu'il est bon d'entendre les orateurs quand ils présentent leurs dossiers. J'ai peut-être moi-même été précédemment un peu long avec mon rapport, mais quand quelqu'un rapporte un dossier, il a la conviction du travail qui a été effectué.

Bonne soirée à tous et bonnes fêtes de Noël.

☆☆☆

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 19 h 15